

# France Forum

- **Se soumettre,  
se démettre,  
ou quoi?..**
- **L'euro - communisme :  
apparences  
et réalités**

Jean-Luc PARODI — René REMOND — Alfred GROSSER — Pierre AVRIL —  
Marie-France TOINET — Michel TROPER — Richard MOULIN — Annie KRIEDEL —  
François FEJTO — William E. GRIFFITH — Pierre HASSNER — Enzo BETTIZA —  
Jean de LIPKOWSKI — Philippe SENART — Jean-Rémy PALANQUE — Etienne  
BORNE

# EDITORIAL

« France-Forum » présente un cahier particulièrement dense, consacré à deux problèmes politiques essentiels : celui de l'alternance dans le cadre du fonctionnement des institutions de la V<sup>e</sup> République, celui de l'euro-communisme, problèmes qui, dans une certaine mesure, ne sont pas étrangers l'un à l'autre.

L'alternance, c'est-à-dire l'arrivée au pouvoir de l'opposition à la suite des élections législatives de 1978, prend une crédibilité nouvelle après le résultat des élections municipales de mars dernier. Mais cette alternance ne s'est jamais produite sous la V<sup>e</sup> République et le succès des partis du Programme Commun en 1978 poserait notamment la question de la coexistence d'une majorité parlementaire et d'un Président antagonistes.

Nous avons pensé qu'il était intéressant et utile, dans le contexte français actuel, de procéder à *une étude attentive des rapports entre les Présidents et les Parlements dans l'histoire politique et constitutionnelle des démocraties occidentales*, ainsi qu'à une étude du cas chilien dont les conséquences dramatiques ont traumatisé - légitimement - d'excellents esprits. Le cas français à la lumière des comparaisons avec l'étranger et à la lumière des enseignements du passé prend ainsi un meilleur éclairage, nous semble-t-il. Il n'était pas possible qu'une revue de culture politique ne propose pas à ses lecteurs une libre réflexion sur un sujet qui touche au sort des Français et au destin de la France dans les prochaines années - et nous remercions Jean-Luc Parodi d'avoir accepté de concevoir et de mettre en œuvre ce dossier. Traiter de l'alternance ne signifie évidemment pas que « France-Forum » porte un jugement de valeur sur l'éventuel succès de la gauche. Traiter de l'alternance ne signifie pas non plus que « France-Forum » estime que d'ores et déjà la majorité sortante a perdu la partie.

Le Premier Ministre, après le Président de la République, a déclaré que si le peuple de France le veut, l'alternance se produira. Il n'est pas d'autre langage démocratique possible. Toutefois le Premier Ministre estime que l'accession aux responsabilités gouvernementales des alliés du Programme Commun présenterait de réels dangers d'ordre économique et politique. M. Jacques Chirac porte une appréciation plus pessimiste et redoute

qu'un gouvernement de gauche ne bloque le fonctionnement des institutions et ne pratique une politique entraînant des conséquences catastrophiques pour l'avenir français. MM. François Mitterrand, Georges Marchais et Robert Fabre sont plutôt portés à penser que la catastrophe consisterait dans le maintien de la majorité sortante.

L'autre pôle de ce cahier est une confrontation, organisée par François Fejtő, sur l'euro-communisme entre spécialistes de politique étrangère et de l'histoire du communisme soviétique et occidental. On ne peut pas ne pas s'interroger aujourd'hui sur le contenu et le sens de l'euro-communisme après les prises de position de MM. Marchais, Berlinguer et Carrillo. Jusqu'où les partis communistes français, italien et espagnol, qui récemment encore soutenaient inconditionnellement l'U.R.S.S., iront-ils dans leur distanciation à l'égard du pouvoir et de la société soviétiques ? L'option pour l'euro-communisme apporte-t-elle la preuve que le Parti Communiste français a vraiment changé, ou n'est-elle pour ce Parti qu'une évolution tactique qui ne modifie en rien sa visée stratégique non plus que son dogmatisme idéologique ? Le débat que publie « France-Forum » n'offre pas de réponse définitive, mais il permet d'enrichir singulièrement les analyses et de ne pas céder aux appréciations sommaires et hâtives.

Il nous paraît donc que ce cahier s'inscrit parfaitement dans l'entreprise de culture et de recherche démocratiques que mène « France-Forum » depuis sa création en 1957, voici vingt ans.

Vingt années au cours desquelles « France-Forum » s'est efforcé de ne pas être infidèle à son projet initial : servir l'idée démocratique et respecter cet impératif catégorique qu'est la dignité des hommes. « La dignité plus que le bonheur, et jamais le bonheur au prix de la dignité » a dit un jour Etienne Borne dans un raccourci vigoureux. Mais faire aller ensemble la dignité, la liberté et un peu de bonheur ne serait pas en contradiction avec l'humanisme démocratique dont nous nous réclamons.

Henri Bourbon

# FRANCE FORUM

COMITE DE DIRECTION :

**Etienne Borne, Henri Bourbon**

6, rue Paul-Louis-Courier - 75007 Paris

C.C.P. Paris 14.788-84 - Tél. : 544 75 50

Abonnement annuel ..... 50 F

Abonnement de soutien ..... 80 F

## *Sommaire* *155-156*

AVRIL - MAI 1977

12 F

### DOSSIERS ET ETUDES

<b>AU DELA DU GALLO-CENTRISME</b> PAR JEAN-LUC PARODI .....	2
<b>L'EXEMPLE AMERICAIN : UN PROBLEME ESQUIVE PLUTOT QUE RESOLU</b> PAR MARIE-FRANCE TOINET .....	4
<b>UNE DEMONSTRATION A CONTRARIO : LA TRAGEDIE CHILIENNE</b> PAR MICHEL TROPER ET RICHARD MOULIN .....	11
<b>LE DOUBLE PRECEDENT WEIMARIEN</b> PAR ALFRED GROSSER .....	16
<b>LES PRECEDENTS DANS L'HISTOIRE POLITIQUE FRANÇAISE</b> PAR RENE REMOND .....	18
<b>LE CAS FRANÇAIS</b> PAR JEAN-LUC PARODI .....	23
<b>LE CAUCHEMAR CONSTITUTIONNEL FRANÇAIS</b> PAR PIERRE AVRIL .....	35
<b>CES PAYS DONT ON NE PARLE JAMAIS</b> PAR JEAN-LUC PARODI .....	38
<b>L'EURO-COMMUNISME : APPARENCES ET REALITES</b> AVEC ANNIE KRIEGEL, FRANÇOIS FEJTO, WILLIAM E. GRIFFITH, PIERRE HASSNER ET ENZO BETTIZA .....	40
<b>CIVILISATION CHRETIENNE</b> PAR JEAN-REMY PALANQUE .....	48
<b>OU EN EST L'EUROPE</b> PAR JEAN DE LIPKOWSKI .....	51
<b>ARTS</b>	
<b>LA VIE LITTERAIRE</b> PAR PHILIPPE SENART .....	54
<b>D'UNE EXPOSITION A L'AUTRE</b> PAR HENRI BOURBON .....	59
<b>LES IDEES ET LA VIE</b>	
<b>PARLER DE L'IMMORTALITE</b> PAR ETIENNE BORNE .....	63
<b>NOTES DE LECTURE</b>	
<b>LE COUP DE PRAGUE DE FRANÇOIS FEJTO</b> PAR DOMINIQUE KERGALL .....	69
<b>LES JARDINS SUSPENDUS DE PIERRE JOUGUELET</b> PAR RENE BADY .....	73
<b>L'HOMME PRECAIRE ET LA LITTERATURE D'ANDRE MALRAUX</b> PAR ANNE-MARIE L'AVAUDEN .....	74
<b>LES GENS DU NORD</b> PAR JEAN CHELINI .....	75
<b>LETTRES RUSSES</b> PAR JEAN CHELINI .....	76
<b>MORALE ET CONSCIENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE LA VIE DE ROBERT PUGET</b> PAR ANNE-MARIE L'AVAUDEN .....	77
<b>CHANSONS ET VERS DU TEMPS</b> PAR JEAN CHELINI .....	77
<b>L'AUTOMNE DU MOYEN-AGE</b> PAR JEAN CHELINI .....	79
<b>PROPOS DU TEMPS</b>	
<b>CHRETIENS ET SOCIALISTES</b> PAR ETIENNE BORNE .....	84

SE SOUMETTRE,  
SE DEMETTRE,  
OU QUOI ... ?

# LES DONNEES GENERALES DU PROBLEME AU-DELA DU GALLO-CENTRISME

par Jean-Luc PARODI

Tout le monde sait que cela arrivera un jour. Même si la conjoncture électorale devait s'avérer en définitive moins défavorable à la coalition majoritaire sortante que ne l'indique aujourd'hui sondages et élections locales, il est clair que le problème posé par l'existence d'une majorité parlementaire et d'un Président antagonistes ne serait ainsi que retardé. Il convient donc bien de l'aborder de front.

Mais on est toujours moins exceptionnel qu'on ne le croit. La France n'est pas le seul pays où l'instauration d'un double circuit électoral reliant le Président et l'Assemblée au suffrage universel accentue l'acuité de la concurrence qu'implique nécessairement la pluralité des institutions.

Voici bientôt deux siècles que les Etats-Unis, - exemple aujourd'hui de démocratie pratiquent le régime dit « présidentiel » - en expérimentant les difficultés. L'Autriche de l'après-guerre, la Finlande, depuis un demi-siècle, l'Irlande, l'Islande, le Portugal rendu à la démocratie, connaissent tous des Présidents, issus directement du suffrage universel (1). Le Chili hier avant l'établissement de la dictature, l'Allemagne de Weimar avant-hier avant l'instauration du nazisme ont vu leurs difficultés proprement politiques accentuées par les incertitudes institutionnelles et les conflits de légitimité propres à ces régimes que les juristes amateurs de classification appellent aujourd'hui « semi-présidentiels ».

La France elle-même serait-elle si effrayée de sa propre histoire qu'elle en arrive à oublier qu'elle aussi a connu un système analogue et expérimenté quelques beaux scénarios conflictuels ?

Cette mise en perspective géographico-historique n'est pas gratuite. Elle permet de rappeler quelques évi-

(1) Finlande et Etats-Unis recourent cependant à la médiation provisoire d'un collège électoral qui n'existe que le temps de cette élection.

dences, de dépasser les données proprement institutionnelles du conflit, de mieux poser enfin, - du moins l'espérons-nous - le problème spécifiquement français. Indiquons-en quelques enseignements de nature générale.

● - La pluralité des institutions entraîne inévitablement la concurrence et permet le conflit. S'il en est ainsi, c'est que les facteurs politiques qui s'affrontent contrôlent inégalement ces diverses autorités institutionnelles et qu'ils tentent donc d'utiliser au mieux les pouvoirs réels ou symboliques dont disposent celles qu'ils dominent. On assiste ainsi à une véritable manipulation conflictuelle des légitimités institutionnelles.

● - De ce point de vue, l'histoire politique des démocraties pluralistes est riche en renversement de thèses constitutionnelles selon que changent les positions des acteurs politiques. Les ultras de la Restauration revendiquaient déjà, pour défendre l'ultracisme, le renforcement des pouvoirs du Parlement. Se percevant comme la fraction dominée de la coalition majoritaire les gaulistes voient aujourd'hui d'un œil nouveau la primauté présidentielle et le rôle des acteurs parlementaires. La gauche française, participant de loin à la dernière année de la démocratie chilienne, ne revendiquait pas pour la majorité parlementaire réactionnaire issue de l'élection la plus récente la place accrue sinon même les pouvoirs qu'elle semblait en France même estimer devoir lui revenir dans une hypothèse analogue. Le relativisme institutionnel incite donc l'observateur à négliger quelque peu les argumentations du moment et à prêter plus d'attention aux données de fait qui structurent ce rapport de forces institutionnel et en déterminent l'équilibre final.

● - Et d'abord l'importance des débuts. Chaque régime politique instaure durant ses premières années ce que

l'on pourrait appeler la synthèse institutionnelle primitive, agrégat des textes interprétés, de lois non écrites, de précédents institutionnalisés. Ce système forge alors sa propre légitimité, et le recours aux « précédents » (c'est-à-dire le rappel d'une victoire passée et l'incitation tacite à ne pas reprendre un combat inutile) contribue à maintenir cet équilibre général.

C'est donc dans cette synthèse institutionnelle primitive qu'il faut chercher les raisons premières du conflit esquivé, résolu ou latent. C'est dans la « grande coalition » autrichienne des vingt premières années de l'après-guerre et dans le système de la « Proporr » (c'est-à-dire de la répartition proportionnelle des responsabilités gouvernementales) qu'elle instaure, que l'on trouve l'un des facteurs du consensus politique sur la relégation au second rang du Président pourtant élu au suffrage universel. De la même manière, le fait que le système weimarien ait commencé avec un Président qui n'avait pas été élu lui au suffrage universel a certainement influencé l'équilibre entre les pouvoirs publics. Dans le cas français, le poids que le Général de Gaulle a donné dès le départ à l'institution présidentielle continue de peser aujourd'hui dans la balance des pouvoirs.

- - Pour qu'il y ait conflit entre les deux institutions, présidentielle et parlementaire, il faut que ceux qui les contrôlent expriment des *volontés* et que celles-ci soient contradictoires. Pour le Président, c'est une question de tempérament. Pour l'Assemblée, le problème est de savoir si sont réunies ou au contraire absentes, les conditions qui permettent à une pluralité d'individus de se regrouper et de se structurer en une coalition majoritaire, permanente et décidée; ces conditions relèvent d'abord du système de partis et du mode de scrutin.

On sait que la représentation proportionnelle qui régit les trois quarts des pays qui nous intéressent ici a pour inconvénient et pour avantage de ne pas obliger les partis à annoncer à l'avance, - c'est-à-dire aux électeurs - les alliances qu'ils constitueront au Parlement. Ce silence leur rend alors difficile de se faire au Parlement les interprètes majoritaires sans équivoque d'une volonté électorale clairement hostile au Président. Parce qu'elle ne facilite pas la création d'une volonté parlementaire et électorale univoque, la représentation proportionnelle dans son principe même atténue la confrontation globale entre les deux institutions. Seuls des clivages intenses et des circonstances exceptionnelles peuvent permettre la cohabitation provisoire d'un système proportionnaliste et d'une bipolarisation absolue, à l'exemple des dernières élections législatives du Chili démocratique.

Qu'on ne s'y trompe pas : il ne s'agit pas de dire que le Président sort renforcé d'un dialogue avec une assemblée proportionnaliste ; dans la négociation quotidienne, ce serait plutôt le contraire. Mais si par son caractère uninominal et majoritaire, l'élection présidentielle tend automatiquement à polariser l'opinion, et le plus sou-

vent de façon binaire, par son aspect fractionné et non structuré l'élection parlementaire à la proportionnelle laisse ouvert le jeu des alliances possibles : la probabilité de l'affrontement est de ce fait réduite par l'improbabilité de la constitution d'un front parlementaire entièrement hostile au Président.

Ce qui n'est pas dire que le scrutin majoritaire le crée automatiquement, loin de là. Si la vie politique des Etats-Unis semble, dans l'apparence, avoir résolu le problème de la cohabitation entre autorités institutionnelles également issues du suffrage universel, c'est qu'au delà de la fréquence des élections qui atténue l'intensité du conflit et de leur simultanéité qui en diminue les possibilités d'existence, le système de partis américains, regroupant des organisations autonomes et indisciplinées, ne permet pas en réalité qu'il soit posé. Les rares fois dans l'histoire américaine où une force politique a proposé un programme clair aux électeurs, a obtenu leur adhésion majoritaire, s'est retrouvée dominante au Congrès, a su enfin se donner un leadership efficace, la confrontation avec le Président, quand il était d'opinion opposée, a menacé le système d'éclatement, comme en 1968 lors de la seule procédure *d'impeachment* qui soit allé jusqu'au scrutin final.

Ce qui fait l'originalité française, c'est que face au Président, l'ensemble des procédures électorales et parlementaires contribue à fabriquer une majorité à l'Assemblée Nationale et qu'il est donc impossible que cette volonté majoritaire soit toujours conforme à la volonté présidentielle.

- - Cet itinéraire géographico-historique montre ainsi qu'il n'y a *pas de solution de nature institutionnelle* au conflit entre un Président élu au suffrage universel et une majorité parlementaire issue de nouvelles élections législatives. Il y a des fins brutales de l'ensemble du système, de la France du Prince-Président au Chili du Président Allende, en passant par l'Allemagne d'Hinzenburg, mais on ne saurait en déduire une règle et les régimes parlementaires meurent aussi, comme en témoigne tragiquement l'entre-deux guerres. Il n'existe pas en revanche de retour en arrière, c'est-à-dire de suppression institutionnelle de l'élection du Président au suffrage universel. Tout se passe à cet égard comme s'il s'agissait là d'un droit qu'il était impossible de reprendre aux électeurs une fois qu'on le leur a accordé.

- - C'est donc *dans la diminution des chances de conflit et dans la réduction de son intensité* qu'il faut chercher le moyen de régler ce problème, à défaut de pouvoir le résoudre. De ce point de vue, le système politique français ne pourra pas longtemps éviter d'aborder de front le double problème de la durée du mandat présidentiel et de la simultanéité des élections présidentielle et parlementaire. Au-delà, c'est affaire de nouvelles règles de jeu à inventer. Le premier cas d'affrontement, en 1978 ou plus tard, créera à coup sûr une nouvelle synthèse institutionnelle.

Jean-Luc Parodi

# L'EXEMPLE AMERICAIN :

## un problème esquivé plutôt que résolu

par Marie-France TOINET

Aux États-Unis, la majorité présidentielle et la majorité législative n'ont pas coïncidé pendant seize des trente dernières années : pendant plus de la moitié de cette période, la présidence et le Congrès ont été entre les mains de partis politiques différents. Le fonctionnement du système politique ne semble pas pour autant avoir été très perturbé par une situation dont, en France on semble fortement redouter les effets éventuels. Est-ce à dire que les craintes exprimées de ce côté de l'Atlanti-

que sont peu fondées ? Ou que les institutions américaines, et tout particulièrement la Constitution, fonctionnent de façon plus satisfaisante qu'en France ? Certes, la Constitution des États-Unis aura bientôt deux cents ans. C'est une étonnante preuve d'adaptation au changement. Qu'y a-t-il, en effet, de commun entre les États-Unis de 1787 et ceux de 1977 ? Mais qu'y a-t-il, dans le même temps, de commun entre le texte adopté en 1787 et la pratique de 1977 ?

## DES CHANGEMENTS CONSTITUTIONNELS IMPREVUS

Les « pères fondateurs », par exemple, jugèrent les Noirs inaptes à voter, mais les considérèrent cependant suffisamment « humains » pour valoir trois-cinquièmes d'une personne dans le décompte des élus attribués à chaque État ; depuis la guerre de Sécession, imparfaitement, puis avec la loi sur le droit de vote de 1965, dans une très large mesure, les Noirs ont acquis, voire conquis, les droits des autres citoyens dans une société démocratique.

Ceux qui rédigèrent la Constitution avaient prévu que la Chambre des Représentants aurait plus de pouvoir que le Sénat parce qu'elle représentait le peuple et non des entités étatiques. C'est ainsi que lui fut accordé **the power of the purse** (le pouvoir de la bourse), c'est-à-dire le privilège d'examiner en premier les lois de finance et les projets de budget. Pendant une bonne partie du XIX<sup>e</sup> siècle, la Chambre des représentants maintint cette prééminence : Henry Clay, nommé au Sénat, s'y ennuya tant qu'il préféra se faire élire à la Chambre (1). Mais à l'heure actuelle, c'est la Chambre haute qui, fait exceptionnel dans les démocraties à l'occidentale, domine le processus législatif. Cela n'avait nullement été prévu par les Constituants.

Pas plus que n'avait été prévue l'existence des partis - que dénonçaient les « Pères fondateurs » : Washington, dans son discours d'adieu, condamne « l'esprit de parti » et Madison insiste sur la nécessité de limiter les méfaits des « factions ». Pourtant, deux siècles après, rares sont les Américains qui seraient prêts à contester leur légitimité et l'importance de leur rôle - bon ou mauvais - dans le processus politique.

Pas de partis, pas de **Bill of Rights** : La Constitution sera ratifiée sans **Bill of Rights**, qui sera cependant promis par les partisans du texte de 1787 aux anti-fédéralistes pour tenter - avec succès - de réduire leur opposition. Washington rappellera cette promesse dans son discours inaugural : les dix premiers amendements (qui constituent le **Bill of Rights**) seront votés par le Congrès et ratifiés par les États en 1791.

Enfin, dernier exemple de ces choix fondamentaux que les Constituants avaient décidés d'une façon que n'a pas retenue leur postérité : le contrôle de constitutionnalité. Si les « Pères fondateurs » ont voulu créer, avec la

(1) Le jour même où il prêtait serment, il fut élu **Speaker** (Président) de la Chambre, le resta douze ans et fut probablement le plus prestigieux et le plus puissant des **speakers**.

Cour suprême, un pouvoir co-égal des pouvoirs exécutif et législatif - et qui ne leur soit donc pas subordonné, il est loin d'être certain qu'ils avaient souhaité un contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois. Un tel pouvoir n'est en tout cas pas explicitement attribué à la Cour Suprême par la Constitution. C'est en 1803, en effet que l'arrêt fameux de **Marbury C. Madison** fut rendu dans une affaire d'ailleurs minime qui opposait un petit juge de paix au ministre de la Justice, James Madison. Le subtil John Marshall, nommé à la Cour Suprême par le président John Adams, eut alors l'habileté de savoir accepter la limitation de certaines prérogatives de la Cour pour accroître immensément l'ensemble de ses pouvoirs. En affirmant qu'une loi fédérale accordant à la Cour Suprême le droit de décider en dernier ressort la nomination des juges des tribunaux inférieurs n'était pas constitutionnelle, le **Chief Justice** Marshall réussit à établir le pouvoir judiciaire comme l'égal du Congrès et de la Présidence.

*Richard Nixon ou l'usage immodéré  
de pratiques constitutionnelles parfois douteuses*

## SOUPLESSE RELATIVE ET CONTRADICTIONS CONSTANTES

Au total, une pratique constitutionnelle aussi différente du texte original a même poussé le politiste Thé-

odore Lowi à estimer que les États-Unis n'en étaient pas restés à leur première constitution : une « nième » République américaine, en quelque sorte. (2) Mais la souplesse souvent attribuée à la Constitution semble plus apparente que réelle. Ce n'est point tant la redéfinition constitutionnelle qui a permis l'adaptation aux temps nouveaux que la mise à l'écart d'un texte pourtant sacralisé à un point extrême : le rôle de la Cour Suprême, par exemple, n'est toujours pas précisé dans la Constitution. Celle-ci, autrement dit, peut être à la fois le texte fondamental, dont l'importance tient à ce qu'elle semble un des rares symboles d'une unité nationale vécue comme fragile, et un cadre de référence qui, justement, est devenu relativement symbolique, ancré seulement en partie dans la réalité de la pratique politique. Cette contradiction provient d'une antinomie beaucoup plus fondamentale, qui semble pourtant parfaitement acceptée, intégrée même, par l'**homo politicus** américain. Le système politique américain est en effet tiraillé entre deux principes incompatibles entre eux : loi suprême et souveraineté populaire ; le règne de la loi et le règne du peuple. En un sens, les institutions se sont développées, ou ont semblé se développer, en reflétant séparément ces principes : le législatif, qui fait les lois en respectant (en principe) la volonté populaire, incarne l'idéal de la souveraineté populaire ; le judiciaire, qui dit la constitutionnalité de la loi, incarne l'idéal de la loi fondamentale. Dans la réalité, bien évidemment, les choses sont quelque peu différentes. Le Congrès respecte d'autant plus difficilement la volonté du peuple souverain que celle-ci est moins univoque ; la Cour Suprême s'est bien gardée de juger la constitutionnalité de textes par trop controversés (3).

Cette inclinaison à tenter de concilier des principes contradictoires semble assez caractéristique de l'idéologie américaine. C'est ainsi que la répartition des pouvoirs au niveau fédéral - élément-clé de la Constitution - repose sur deux principes eux aussi contradictoires. Il y a, dans le même temps, **séparation et contrôle réciproque** des pouvoirs. Qui plus est, l'équilibre des pouvoirs suppose leur égalité alors que leur légitimité est fondée sur des bases entièrement différentes. Au total, conçue dans l'ambiguïté, la Constitution n'a pu échapper à cet héritage. Prudents, les constituants avaient d'ailleurs précisé que la Constitution signifierait ce que les circonstances futures lui permettraient de signifier. Suivant la définition du Chief Justice Marshall : « La Constitution a été écrite pour durer à travers les âges et, en conséquence, pour être adaptée aux diverses crises des affaires humaines » (4).

(2) LOWI (T.J.), « *The second United States Republic : can the American nation survive the American government for another century?* », Table ronde de l'Association Française de Science Politique, Paris, mai 1976.

(3) La Cour Suprême a plusieurs fois refusé de se prononcer à propos de la guerre du Vietnam, pourtant jugée anticonstitutionnelle par des cours inférieures, telle la Cour Suprême du Massachusetts.

(4) Cité in Corwin (E.S.), *American constitutional history*, New York, Harper Torchbooks, 1964, p. 99

L'une des idées-maitresses des Constituants est la méfiance à l'égard des détenteurs du pouvoir, à l'égard de tout détenteur d'une parcelle d'autorité. De là provient l'idée de créer des pouvoirs se divisant l'autorité et en situation permanente de conflit : « Le conflit comme garantie de la liberté » (5). Mais pour que le système puisse fonctionner, il ne faut pas que le conflit latent devienne lutte ouverte. Les relations entre pouvoirs doivent donc être réduites et même essentiellement négatives : le prix de la liberté veut que chaque institution puisse contrôler les deux autres afin que nulle ne parvienne à une situation de totale domination, de dictature. Tout, en un sens, est fait pour que le système soit constamment bloqué. Comme le notait le juge Brandeis, le but du système n'est pas « de promouvoir l'efficacité, mais d'empêcher l'exercice arbitraire du pouvoir » (6).

## DES TENSIONS INSOUTENABLES

Aussi longtemps que la nation américaine n'est pas confrontée à des situations compliquées, les contradictions et leur conséquence, l'immobilisme, sont des phénomènes tolérables et le système fonctionne. Il n'en va plus de même dès lors que surgissent des problèmes graves. La crise peut alors atteindre une telle ampleur que l'intégrité du système consitutionnel semble ne pouvoir y résister. La guerre de Sécession en est le meilleur et le plus terrible exemple. Le système politique n'a pas réussi à résoudre par les moyens constitutionnels un triple problème : le problème moral de l'esclavage ; le problème économique d'intérêts divergents, le Nord souhaitant protéger son industrie naissante par des barrières douanières dont le Sud exportateur de coton ne voulait à aucun prix ; et le problème politique de la définition précise des droits réciproques des États et de la fédération - et notamment du droit à la sécession. Notons que les Constituants s'étaient refusés à aborder de front le problème moral et le problème politique. La guerre seule permit de résoudre - mais à quel prix - ces tensions insoutenables pour le système politique. Comme l'écrit l'historien Anvery Craven en 1950 : « La chose la plus importante à propos de cette guerre, c'est qu'elle représenta l'écroulement complet de l'édifice démocratique. Après des années de tensions, les gens cessèrent de discuter de leurs problèmes, renoncèrent à trouver un compromis, n'acceptèrent pas les résultats des élections nationales et recoururent à la violence » (7). Les gens... ou leurs dirigeants ? Et n'est-ce pas parce que le système consitutionnel **ne permettait pas** de trouver une issue **politique** à la crise.

La leçon de la guerre civile ne sera pas perdue : jamais plus le conflit n'ira jusqu'à la rupture. Dorénavant, les hommes politiques américains se comporteront en res-

(5) SCHLESINGER (A.M.), Jr., *The imperial presidency*, New York, Popular Library, 1974, p. 9.

(6) Myers c. United States, 1272 U.S. 52, 293 (1926), cité in *ibid* p. 9

(7) Cité in MASNATA (F. et C.), *Pouvoir, société et politique aux États-Unis*, Payot, 1970, pp. 59 - 60



ponsables désireux d'éviter l'irréparable et d'explorer toutes les possibilités de compromis, conscients qu'ils sont de l'intérêt commun et primordial qu'ils ont dans la survie du système politique américain tel qu'il est : « le système politique a imposé un minimum de collaboration, a fourni des intérêts communs au personnel politique et a généralement réussi à convaincre les hommes politiques que les compromis étaient plus profitables que les victoires ou les défaites absolues » (8).

Mais les compromis, depuis un siècle, se sont toujours faits au profit de la Présidence. Celle-ci est devenue le pouvoir dominant. Cette « accession » à la prédominance a été encadrée, au départ et peut-être à l'arrivée, par deux tentatives, qui ont échoué, d'« empêcher » (**impeach**) le Président. En 1868, le Sénat tenta de condamner le président Andrew Johnson qui refusait de se plier à ses exigences en matière de responsabilité ministérielle. La procédure échoua à une voix près. En 1974, la procédure de mise en accusation contre le Président devint caduque par la démission de Richard Nixon. Il s'agissait là de tentatives pour créer une procédure normale de mise en cause de la responsabilité présidentielle - ou ministérielle - par le biais de l'**impeachment**, en parallèle à l'évolution de la Grande Bretagne où la responsabilité du cabinet trouve ses origines dans cette même procédure. Dans la tradition américaine, l'**impeachment** est et demeure « la pièce d'artillerie la plus lourde de l'arsenal parlementaire. Elle est si lourde qu'elle est inadéquate pour un usage ordinaire » (9). On peut se demander si elle n'est pas, dans les cas présidentiels (car il a été relativement fréquent de voir des juges « empêchés »), inadéquate même pour un usage extraordinaire : l'irresponsabilité présidentielle, au sens juridique du terme, demeure un des fondements des régimes dits présidentiels. Elle n'est supportable que dans la mesure où le Président respecte les règles explicites et implicites du jeu politique. Sinon, le système politique est presque complètement désarmé pour corriger les abus.

## IRRESPONSABILITE ET HEGEMONIE PRESIDENTIELLE

Car ce qui a largement provoqué la chute de M. Nixon se sont des abus politiques : l'usage immodéré de pratiques constitutionnelles pour le moins douteuses. Mais Richard Nixon put trouver des maîtres dans ses propres prédécesseurs. Il ne fut pas le premier, par exemple à utiliser le FBI ou la CIA de façon frisant l'illégalité. De James Polk à Lyndon Johnson, nombreux furent les Présidents qui ont entrepris quelque expédition militaire à l'étranger sans accord explicite du Congrès. De même, en allant directement à l'encontre des décisions législatives par son refus de dépenses des

crédits votés, M. Nixon ne faisait que suivre une tradition qui remontait à Thomas Jefferson, lequel avait refusé d'entreprendre la construction de navires de guerre approuvée par le Congrès. Ce qui assurera la perte du président Nixon, ce sera un usage systématique et extrême de ces pratiques, dans la volonté trop évidente de réduire à néant l'autorité du Congrès.

Car l'expérience nixonienne ne représente, fondamentalement, que l'apogée d'une évolution que l'on peut presque faire remonter aux débuts de la République : la Présidence devient peu à peu la pierre de touche du système politique, l'élément dominant de l'édifice constitutionnel. Cette transformation graduelle a, dans une certaine mesure, permis à un régime politique où les éléments de blocage sont prépondérants de fonctionner ou, à tout le moins, de ne pas persister dans l'immobilisme le plus absolu. Cette mue lente a d'ailleurs été parfaitement rationalisée, notamment par les analystes américains qui ont cru voir dans le Président l'unique représentant de l'intérêt national, seul capable de s'extirper de la pesanteur des intérêts locaux dans lesquels s'engloueraient les membres du Congrès.

Ainsi a-t-on pu voir la Présidence imposer de plus en plus sa volonté au Congrès dans une extension constante de ses prérogatives. De nos jours, par exemple, le Président est l'initiateur, dans la plupart des cas, des lois de quelque importance. Pourtant, comme le note N. Mc Neil : « En théorie, la Chambre et le Sénat auraient dû être scrupuleusement indépendants et isolés du Président, dont la fonction principale était d'exécuter ou d'administrer, non de déterminer les lois sur lesquelles le Congrès se prononce. En pratique cependant, la théorie s'écroula, et s'écroula au tout début de la République américaine » (10). Cela ne veut pas dire que le Président l'emporte constamment sur le Congrès, ni qu'il puisse se passer d'intervenir sans cesse auprès des membres du Congrès, en marchandant leur appui, dans une pratique qui relève tout à fait du **lobby**. Mais il peut néanmoins se passer du soutien d'une majorité du Congrès. Il dispose, par exemple, d'un droit de veto qui ne peut être renversé que par une majorité des deux-tiers à la Chambre comme au Sénat. Franklin Roosevelt (qui détient un record absolu) l'utilisa 691 fois : dans 9 cas seulement ce veto fut cassé. Même s'il l'utilisa plus rarement, M. Nixon n'hésita pas à en faire un usage systématique pour s'opposer à des décisions financières importantes ou aux lois qui tentaient de limiter la toute-puissance présidentielle.

Les Présidents se sont toujours cru autorisés à ne pas utiliser les fonds (**impoundment**) votés par le Congrès pour un projet spécifique avec lequel ils étaient en désaccord. La présidence Nixon alla encore plus loin dans son « interprétation » constitutionnelle : elle s'arrogea le droit de transférer des crédits d'un article du budget à un autre, contre l'avis exprès du Congrès. Lorsque

(8) BROGAN (D.W.), *Politics in America*, Garden City (N.J.), Doubleday, 1960, p. 230

(9) Lord J. BRYCE, *The American commonwealth*, 3<sup>e</sup> ed, New York, Macmillan, 1901, t.1, p. 211.

(10) MC NEIL (N.), *Forge of democracy : the House of Representatives*, New York, David Mc Kay, 1963, p. 236

le Congrès tenta, en 1973, d'imposer la fin des bombardements sur le Cambodge, M. Richardson, alors ministre de la Défense - qui passa ultérieurement pour un défenseur acharné de la Constitution en allant jusqu'à démissionner pour marquer son désaccord avec le président Nixon dans l'affaire du Watergate - ne craindra pas de déclarer au Congrès que si les crédits étaient refusés, le gouvernement n'hésiterait pas à poursuivre les bombardements avec des fonds attribués à d'autres fins de défense (11).

## L'ILLUSION PRESIDENTIALISTE

C'est effectivement en matière de politique étrangère que l'hégémonie présidentielle se fera la plus pesante. Pour n'en donner qu'un exemple, de 1946 à 1975, sur les quelques 7.000 accords internationaux conclus par les États-Unis, 411 seulement ont été des traités en bonne et due forme, c'est-à-dire ratifiés par le Sénat. Les autres, tout aussi contraignants, n'ont été que des **executive agreements** dont seul le Président est responsable (12).

L'acceptation de ce nouvel équilibre des pouvoirs, très différent de celui qu'avait prévu la Constitution, a été facilitée par le fait que les crises (dont la présidence sortait à chaque fois renforcée) étaient résolues avec succès, ainsi qu'on peut le constater avec la guerre de Sécession comme avec les deux guerres mondiales, en passant par la crise de 1929. Les crises estompées, sinon résolues, donnaient l'illusion qu'une présidence forte suffisait à résoudre les problèmes complexes d'une Amérique devenue première puissance mondiale. Dans le même temps, il est vrai, la suprématie présidentielle provoquait quelque rancœur au sein des pouvoirs dominés : il n'est que de voir, à cet égard, le comportement crispé du Congrès et de la Cour Suprême sous Roosevelt.

Il n'est pourtant pas certain que l'échec vietnamien eut seul suffi à renverser cette évolution. Certes, l'enlèvement vietnamien provoque des réexamens critiques, certains allant jusqu'à postuler qu'une présidence forte et centralisatrice exacerbe plus qu'elle ne résout les problèmes de fond auxquels les États-Unis se trouvent confrontés. Pour autant, il n'est pas sûr que le Congrès eût réussi à réaffirmer ses pouvoirs, bien que son opposition se fit de plus en plus nette à la guerre du Vietnam. Car cette opposition demeurera toujours théorique. Le **Democratic Study Group** (Groupe de travail de représentants démocrates libéraux) a en effet remarqué : « Jusqu'au printemps 1973, le Congrès a donné à **tous les Présidents** tout ce qu'ils ont demandé en matière de décisions politiques et de crédits pour l'Indochine » (13). Effectivement, le 14 janvier 1973, deux semaines avant le cessez-le-feu au Vietnam, M. Mansfield, leader de la majorité démocrate au Sénat, estimait : « Le

Congrès ne peut finir la guerre. Seul le Président peut réellement y parvenir. Nous ne devons pas nous faire d'illusions » (14). Ainsi s'explique que, jusque là, un Président ait pu gouverner avec - et même contre - un Congrès où la majorité appartient au parti adverse. Il lui était loisible, avec plus ou moins de facilité, et par une interprétation quelque peu curieuse des textes constitutionnels, d'imposer sa volonté au Congrès, puisqu'il apparaissait comme plus légitime. M. Nixon portera à son paroxysme logique ce déséquilibre constitutionnel. Dans la mesure où d'autres centres de pouvoir s'opposent au sien propre - par essence légitime -, ils en deviennent illégitimes et tous les moyens sont bons pour briser leur opposition et réduire leur résistance : ainsi s'explique, à l'extérieur, la manière impitoyable dont sera menée la guerre au Vietnam ou, plus subtilement, l'aide apportée pour l'élimination du gouvernement légal du président Allende ; à l'intérieur, se comprennent mieux les méthodes peu recommandables utilisées par M. Nixon et ses amis aussi bien contre le Congrès que contre la presse ou les opposants à la guerre du Vietnam.

Il faudra attendre le 29 juin 1973 pour que le Congrès mette fin, contre la volonté expresse du Président Nixon, aux bombardements sur le Cambodge et le Laos en refusant, pour la première fois, tout crédit supplémentaire. Entre temps, à partir de mars 1973, l'affaire du Watergate commence à éclater. Il nous semble en effet qu'il y a un lien de cause à effet : ce n'est qu'en raison de l'affaiblissement présidentiel dû au Watergate que le Congrès osera dépasser les expressions de mécontentement devant la réduction croissante de ses prérogatives pour réaffirmer ses pouvoirs. A-t-il pour autant rétabli à son profit l'équilibre des pouvoirs prévu par la Constitution ? Est-ce à dire qu'un Président et un Congrès de partis opposés ne pourront plus coexister, gouverner ensemble ? Une telle éventualité semble peu probable.

## LA COMMUNAUTE IDEOLOGIQUE DE LA CLASSE POLITIQUE

En effet, malgré son désir d'utiliser des pouvoirs reconquis - qu'en réalité il n'a jamais perdu, mais laissé tomber en désuétude - le Congrès est en profond accord politique avec la Présidence. Dans une enquête faite deux ans après le cessez-le-feu vietnamien, auprès d'un Congrès largement renouvelé lors des élections précédentes (nov. 1974) et passant pour libéral, voire « gauchiste », le **Washington Post** a montré que, si un tiers des Représentants eut préféré un retrait américain complet dans les premières années de la guerre du Vietnam, 42 % souhaitaient encore, en 1975, que la guerre se fût terminée par une victoire complète des États-Unis (15). C'était bien le désir présidentiel. Même ce Congrès élu en novembre 1974, « dangereux » puisque

(11) Cf. *Congressional Quarterly*, 2 juin 1973, p. 1347.

(12) *Congressional Quarterly*, 2 août 1975, p. 1714.

(13) Cité in *Congressional Quarterly*, 26 avril 1975, p. 842

(14) *Ibid.*

(15) GREIDER (W.) et SUSSMAN (B.), « U.S. called threat to peace », *Washington Post*, 1<sup>er</sup> juillet 1975.

prêt à se regimber contre la volonté présidentielle, notamment en matière de politique étrangère, s'est rallié dans la plupart des cas aux désirs de la Présidence. Car au total, comme le note l'éditorialiste James Reston : « Quant aux décisions qui affectent la vie des citoyens et la sécurité de la nation, le gouvernement républicain et le Congrès démocrate, malgré quelques écarts partisans, ne divergent pas sur la conduite des affaires nationales » (16).

C'est là que réside une des raisons essentielles de cette collaboration qui persiste entre les deux institutions même quand elles relèvent de majorités différentes : l'extraordinaire homogénéité idéologique de la classe politique américaine. Malgré certaines différences, tout a fait réelles, et qui permettent de dire que les partis républicains et démocrate ne sont pas identiques, les deux grands partis ne sont en fait séparés que par des nuances et non par des divergences essentielles. Nous n'en voulons pour preuve que le comportement législatif des partis : une analyse de tous les votes du Congrès montre que le pourcentage des votes où une majorité des démocrates vote contre une majorité des républicains n'atteint jamais 50 % des cas.

#### VOTES PARTISANS DU CONGRES (17)

(Sénat et Chambre, 1971 - 1976)

1976	37 %
1975	48 %
1974	37 %
1973	41 %
1972	33 %
1971	40 %

On constate donc une absence de discipline partisane absolument inimaginable en Europe où tout manquement à ce comportement est immédiatement remarqué. Dans son étude sur l'Italie, par exemple, Geneviève Bides souligne que : « La pratique parlementaire du vote secret permet l'expression de l'indiscipline de francs-tireurs » (18). Et elle cite comme exemple particulièrement significatif d'indiscipline le vote sur l'habitat de mai 1971... où le quart seulement des députés démocrates-chrétiens fit défection. De même en France, où l'indiscipline partisane est quasi-inexistante à gauche, le vote sur l'avortement de nov. 1974 est souvent cité comme exemple d'indiscipline de la majorité. Effectivement,

(16) RESTON (J.) « The mood of Washington », *International Herald Tribune*, 28-29 février 1976.

(17) D'après *Congressional Quarterly*, 24 janv. 1976, p. 179 et 13 nov. 1976, p. 3173.

(18) BIBES (G.), *Le système politique italien*, Paris, PUF, Coll. sup. 1974, p. 170.

72 % des républicains-indépendants et 60 % des UDR firent défection. Mais il s'agit là d'une exception : lors du vote de la motion de censure en octobre 1976, le **Monde** ne donne même pas le détail par parti de votes : il est évident que majorité et opposition ont voté en bloc.

Cette similarité politique, cette communauté de vues ne signifient aucunement que la classe politique est « désidéologisée ». Comme le notent F. et C. Masnata : « Ce n'est pas parce que deux partis ont une conception identique du monde que l'on peut en conclure à une absence d'idéologie... Les partis américains sont des partis défendant en commun une certaine idéologie » (19).

Ce manque de différenciation politique nous paraît beaucoup plus caractéristique des responsables politiques que des citoyens. MM. Verba et Nie, par exemple, ont comparé les militants politiques (**activists**) et la population dans son ensemble : « Nos données montrent que les **activists** (moins du tiers de l'électorat) sont moins au courant des sérieux problèmes de bien-être (**welfare**) que le reste de la population, moins concernés par la différence de revenu entre les riches et les pauvres, moins intéressés par l'intervention du gouvernement pour les problèmes de bien-être et moins concernés par l'égalité des chances pour les Américains noirs » (20).

Qui plus est, l'électorat dans son ensemble est beaucoup plus divisé sur les grands problèmes que la classe politique. En 1968, certaines analyses sur les liens entre la question du Vietnam et la décision électorale ont cru déceler un décalage entre attitudes et comportement chez une majorité des électeurs. Mais une étude très fine de MM. Page et Brody a pu montrer qu'il n'en était rien et que le comportement des électeurs était très directement lié à la conscience de l'étroitesse du choix proposé : « Le public avait entièrement raison de situer Nixon et Humphrey... comme très proches l'un de l'autre sur la politique vietnamienne... Une explication majeure pour l'absence d'un vote fondé sur la politique vietnamienne n'est donc pas que l'opinion n'a pas réussi à percevoir la réalité, mais que, en réalité, il y avait peu de différences entre les candidats » (21). En revanche, l'échantillon représentatif de l'électorat qui avait été interrogé se ventilait très largement sur un continuum allant du retrait total des Américains du Vietnam à une victoire militaire complète.

De même, lors de la dernière élection présidentielle, les électeurs ont trouvé leur choix limité. D'après un sondage Yankelovich, par exemple, 61 % des personnes interrogées déclarent à la veille de l'élection n'éprouver

(19) MASNATA (F. et C.), *Pouvoir, société et politique aux Etats-Unis*, Paris, Payot, 1970, p. 184.

(20) VERBA (S.) et NIE (N.H.), *Participation in America: political democracy and social equality*, New York, Harper and Row, 1972, p. 298.

(21) PAGE (B.I.) et BRODY (R.A.), « Policy voting and the electoral process: The Vietnam war issue », *American Political Science Review*, sept. 72, p. 985.

que « peu d'enthousiasme pour l'un ou l'autre candidat » (22). Dans le même sens, 65 % des partisans de Gerald Ford ne se déclaraient favorables à sa candidature qu'en raison de leurs doutes à propos de M. Carter (23). Dès lors, comment s'étonner d'un abstentionnisme croissant qui dénote un scepticisme de plus en plus profond à l'égard d'un système politique dont le fonctionnement semble très loin de l'idéal enseigné à l'école. D'après un sondage *New York Times* - CBS (l'une des chaînes de télévision commerciale), cette désillusion frappe autant les électeurs que les abstentionnistes : dans les deux cas, une large majorité estime que le gouvernement sert « les grands intérêts » plutôt que « l'intérêt général » (24).

Les Américains demeurent pourtant conscients de l'importance du vote : 77 % estiment « que le vote était encore le moyen le plus important dont disposaient les Américains pour influencer le gouvernement » (25). Mais cette conviction est sans illusion : une majorité des citoyens (58 % des abstentionnistes mais aussi 52 % des électeurs, ce qui est loin d'être négligeable) ont l'impression que « le pays a besoin d'un changement plus radical qu'il n'est possible de le réaliser par le bulletin de vote » (26). Simplement, confrontés à une absence de choix, les Américains qui ont voté croient qu'il vaut mieux choisir le moindre mal alors que les autres se réfugient dans l'abstention, les plus conscients souhaitant ainsi donner un avertissement à la classe politique (27).

Une construction constitutionnelle parfaite et immobile, aux contrepois subtils et newtoniens, était l'idéal des Pères fondateurs. Le monde extérieur, les problèmes de la société américaine ont impliqué que le système de gouvernement acquiert une efficacité seule permise, dans le cadre constitutionnel esquissé en 1787, par l'hégémonie présidentielle. En elle-même, cette évolution ne s'éloignait pas nécessairement de la démocratie. Mais il fallait pour cela que puissent se cristalliser, dans un premier temps, puis s'exprimer dans un deuxième temps, des visions différentes, voire opposées, de la société américaine et de son rôle dans le monde. De cet affrontement aurait pu naître une volonté majoritaire authentiquement représentative. Il n'en a rien été. La voie qui a été choisie n'a que peu à voir avec une telle philosophie du rôle des citoyens. En effet, comme le souligne Robert Lane : « La Constitution, et le système américain de gouvernement en général, servent à certains égards à décourager l'électorat de voter. Ce n'est pas par accident

mais par la volonté des constituants qui craignaient les factions et une règle majoritaire sans limites » (28). Dès lors, le consensus américain tant admiré n'est qu'un leurre puisque, dans une très large mesure, il ne se perpétue que par la mise à l'écart des non-participants, d'autant plus subtile et acceptée qu'elle semble justifiée par l'apathie, le cynisme ou l'extrémisme de ceux-ci : après tout, ils peuvent en principe, participer.

Cette exclusion de toute une partie de la nation facilite non seulement la coexistence, voire la collaboration, sans confrontation d'institutions aux mains de partis différents, mais l'alternance au pouvoir d'équipes différentes sinon opposées. Comme l'écrit M. Giscard d'Estaing : « **L'alternance est le propre des sociétés démocratiques avancées, dont l'organisation pluraliste n'est remise en cause par aucune des principales tendances qui les composent. Elle est le mode de régulation politique des démocraties paisibles** » (29). En écrivant ces mots, le président de la République française pensait très précisément - il l'a lui-même déclaré lors d'une entrevue télévisée - à la République américaine. Il reste à démontrer que l'histoire de celle-ci est aussi démocratique et paisible qu'on veut bien le croire de ce côté-ci de l'Atlantique ; à démontrer que l'alternance sans alternative que vivent les États-Unis est supérieure à l'alternative sans alternance que vivent certains pays européens (l'Italie et la France, par exemple) quant au progrès global des sociétés concernées.

La coexistence de pouvoirs contrôlés par des parties adversaires n'est probablement possible sans heurts majeurs, sans soumission ni démission (qu'ont néanmoins connus les États-Unis) que si le système politique fonctionne dans un cadre idéologique volontairement limité, dont le ressort essentiel est l'immobilisme. Dans les cas où des communautés politiques s'inspirent de visions de la société opposées pour tenter de parvenir au pouvoir afin de les réaliser, leur accès simultané au pouvoir exigerait un respect absolu des principes constitutionnels par tous les acteurs politiques concernés si l'on voulait éviter les ruptures dramatiques. Depuis trente ans, en France, malgré une modification de la règle constitutionnelle, malgré des situations plus difficiles et controversées que tout ce qu'ont connu les États-Unis dans le même temps, les partenaires politiques ont su, malgré leurs positions souvent diamétralement opposées, s'incliner devant les résultats, parfois acquis d'extrême justesse, du suffrage universel. L'ampleur de la participation est une preuve convaincante d'un civisme profondément ancré malgré un esprit de fronde au total plutôt positif. Pourquoi les choses changeraient-elles demain si, pour la première fois depuis vingt ans, l'opposition parvenait au pouvoir ?

Marie-France Toinet  
Chargée de recherche à la F.N.S.P.

(22) « Turned off, not tuned out », *Time*, 11 oct. 1976, p. 39.

(23) *Time*, 6 sept. 1976, p. 25.

(24) REINHOLD (R.), « Poll links sense of powerlessness, not disillusionment, to low vote », *New York Times*, 16 nov. 1976.

(25) ALPERN (D.M.), « The skeptical voter », *Newsweek*, 12 avril 1976, p. 32.

(26) REINHOLD (R.), art. cit.

(27) *Ibid.* et « Those who stayed away », *Time*, 15 novembre 1976, p. 28.

(28) LANE (R.), *Political life*, New York, The Free Press, 1966 (2<sup>e</sup> éd.), p. 317. Voir aussi TOINET (M.F.), « La concurrence électorale imparfaite aux États-Unis », *Revue Française de Science politique*, octobre 1976, pp. 899-928.

(29) GISCARD d'ESTAING (V.), *Démocratie française*, Paris, Fayard, 1976, pp. 154-155.

# Une démonstration a contrario : LA TRAGÉDIE CHILIENNE

par Michel TROPER et Richard MOULIN

Dans un régime où le détenteur du pouvoir législatif et celui du pouvoir exécutif sont tous deux, immédiatement ou médiatement issus du suffrage universel, il peut se produire par suite de causes diverses - décalage des élections dans le temps, différences dans les modes de scrutin, manque de cohérence du corps électoral - une différence dans la composition de ces deux pouvoirs et une opposition politique. On peut concevoir ou bien que la constitution contienne un mécanisme destiné à résoudre cette opposition en assurant, rapidement ou au terme d'un processus complexe - après dissolution de l'une des chambres par exemple - la prééminence de l'un des deux pouvoirs, ou bien qu'il n'existe aucun mécanisme de ce genre et que le conflit entraîne un blocage complet des institutions. Comme une situation de ce genre était susceptible de se reproduire en France lors de l'élection présidentielle de 1974 et qu'elle peut de nouveau survenir après les élections législatives de 1978, il est naturellement tentant pour les commentateurs d'invoquer l'expérience tragique du Chili en 1970-73.

Les données du conflit au Chili étaient relativement simples. L'opposition provenait en partie des bizarreries du droit et de la pratique électorale. Selon la constitution chilienne de 1925, l'élection présidentielle se déroulait au suffrage universel direct à un seul tour à la majorité absolue des suffrages. Dans le cas où aucun des candi-

dats n'obtenait cette majorité, c'était au congrès qu'il appartenait de trancher entre les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix. La tradition voulait que le Congrès choisisse toujours le candidat arrivé en tête, entérinant ainsi en quelque sorte le résultat du vote populaire. Il s'agissait même aux yeux de certains juristes chiliens d'une véritable coutume traditionnelle, donc d'une obligation pour le Congrès. Lors du scrutin du 3 septembre 1970, Salvador ALLENDE, candidat de l'Unité populaire, avait obtenu 36,3 % des voix, Arturo ALESSANDRI, du parti national, 34,9 % ; et le démocrate chrétien Radomir TOMIC 27,7 %. En raison de la tradition, non seulement Radomir TOMIC ne pouvait plus prendre part à la compétition, mais de plus ses voix ne pouvaient se reporter sur ALESSANDRI, comme elles l'auraient fait dans une élection à deux tours. Salvador ALLENDE fut donc élu. Tout s'était passé comme si l'élection avait eu lieu en réalité au scrutin à un seul tour à la majorité relative. Salvador ALLENDE - et par conséquent la politique de l'Unité populaire - n'était donc soutenu que par une minorité. Surtout, il était clair que, bien qu'élu par le Congrès, S. ALLENDE n'y disposait pas, même au départ, d'une majorité, ce qui pouvait signifier ou bien qu'il serait impuissant à mettre en œuvre son programme ou bien qu'il s'ensuivrait un conflit très grave.

A vrai dire, il existe dans tous les régimes représentatifs, et même dans les régimes dits de séparation des pouvoirs, une suprématie nécessaire du pouvoir législatif qui se manifeste aussi bien dans le caractère initial de la loi que dans le pouvoir budgétaire du parlement. On peut donc penser qu'il est normalement impossible au pouvoir exécutif de mener une politique indépendante de celle des Chambres, surtout s'il entend introduire des réformes. Et l'on doit souligner que, malgré les apparences, cette suprématie était également organisée par la constitution chilienne. Si le Congrès s'est montré impuissant à provoquer le départ du président et des ministres et même à l'empêcher de réaliser son programme, ce n'est pas parce que le principe majoritaire aurait été rendu inefficace par une prétendue séparation des pouvoirs, mais parce que - et seulement parce que - la majorité capable d'imposer ses vues n'était pas selon la constitution chilienne la majorité simple, ni la majorité absolue, mais celle des deux tiers et que cette majorité n'était et ne pouvait pas être réunie au Congrès.

Il suffisait donc à Salvador ALLENDE et à ses ministres de disposer de l'appui du tiers des membres du congrès pour éviter d'abord d'être contraints de quitter le pouvoir et ensuite pour pouvoir, sans soutien parlementaire, réaliser une partie du programme de l'Unité populaire.

#### **Le drame d'Allende est spécifique des données constitutionnelles chiliennes**

C'est cette opposition dans la composition politique des deux principales autorités de l'Etat, qui a dominé la vie politique chilienne jusqu'en 1973. C'est à elle que font allusion ceux qui se réfèrent au précédent chilien pour mettre en garde contre les conséquences d'une victoire de la gauche aux élections législatives de 1978.

Il ne suffit évidemment pas, pour écarter l'analogie et conjurer le sort, de répéter que le Chili n'est pas la France. Il ne suffit pas non plus d'affirmer que la gravité de la crise chilienne doit être imputée à la séparation excessive des pouvoirs et à l'absence de moyens d'action mutuels du président sur le congrès et du congrès sur le président. Il est vrai que le président chilien ne disposait pas, contrairement au président français, du droit de dissolution. Mais peut-on imaginer sérieusement que Salvador ALLENDE aurait prononcé la dissolution s'il en avait eu le droit, sachant que l'Unité populaire n'était pas seulement minoritaire au sein du Congrès, mais qu'elle l'était également dans le corps électoral, ainsi que l'avaient montré les résultats de l'élection présidentielle ? D'un autre côté, il n'est pas exact d'affirmer que le Congrès était dépourvu de moyens d'action sur l'exécutif. Il n'est même pas vrai, comme on le verra, que le président et les ministres aient été soustraits à toute responsabilité politique.

Elu antérieurement à Allende, le Congrès hésitait à remettre en cause le mandat d'un président qu'il avait en outre lui-même désigné. C'est pourquoi il s'emploiera d'abord à influencer sur la composition du gouvernement avec l'espoir d'imposer des ministres qui, grâce au contreseing obligatoire (art. 75 de la constitution), infléchiront la politique présidentielle dans le sens voulu par la majorité parlementaire.

Si l'on s'en tient à l'analyse classique, la constitution chilienne excluait la faculté pour les Chambres de renvoyer les membres du cabinet ne bénéficiant pas de leur confiance. En 1925, d'ailleurs, ses auteurs avaient entendu établir un véritable régime présidentiel, fondé notamment sur une stricte indépendance du pouvoir exécutif par rapport aux organes législatifs. Ainsi, même s'ils prévoyaient, dans l'article 39-2°, que la chambre des députés contrôle le gouvernement et peut voter à la majorité simple « des observations et des avis qui sont transmis par écrit au président de la République », ils prenaient soin de préciser que ces votes n'étaient en rien générateurs de responsabilité politique, considérée comme la caractéristique du régime parlementaire.

Pourtant, la constitution ne supprimait pas tout moyen d'action du Congrès sur les membres du gouvernement, puisqu'elle établissait la responsabilité dite

pénale des ministres pour « trahison, concussion, détournement de fonds publics, corruption, violation de la constitution ou des lois, atteinte à la sécurité ou à l'honneur de la Nation » (art. 39-1° b). Le procédé avait été jugé compatible avec la séparation des pouvoirs puisqu'il existe également aux Etats-Unis, modèle traditionnel du régime présidentiel. Comme pour l'impeachment nord-américain, la procédure comportait deux étapes. La première consistait en une mise en accusation par la chambre des députés à la majorité simple, décision provoquant la suspension du ministre concerné, qui devait être remplacé. Le Sénat disposait de trente jours pour procéder au jugement. Sa décision était rendue à la majorité des sénateurs en exercice, divergence importante avec le système des Etats-Unis, où la majorité des deux tiers est exigée. Jugé coupable, l'accusé était destitué et traduit devant les tribunaux ordinaires civils ou répressifs.

C'est en donnant de cette responsabilité une interprétation purement politique que les parlementaires de l'opposition, majoritaires au Congrès tenteront d'influer sur la conduite des affaires de l'Etat par Salvador Allende.

Dès les premiers mois de 1971, le Parti National mettra en accusation à la chambre, pour « violation de la constitution et des lois », les ministres de la Justice (janvier), du Travail (mars), de l'Economie (septembre). A l'époque, la tentative échoue faute du soutien de la démocratie chrétienne, encore cantonnée vis à vis du gouvernement dans une sorte de neutralité bienveillante, quoique ambiguë. Mais rapidement, les démocrates chrétiens rejoignent l'opposition de droite, notamment après l'assassinat d'un ancien ministre du gouvernement Frei par un groupe d'extrême gauche.

En décembre 1971, une demande de mise en accusation contre le ministre de l'Intérieur, José Toha est lancée, à l'initiative de la Démocratie Chrétienne, cette fois, qui lui reproche d'avoir interdit les manifestations, suspendu la licence d'une station de radio appartenant à l'opposition de droite, et toléré l'existence de milices privées (en réalité le groupe armé de protection présidentielle). Le vote aura lieu le 6 janvier 1972 à la chambre et le 22 janvier au Sénat ; il aboutira à la destitution du ministre.

Forts de ce précédent, les partis de l'opposition multiplieront les demandes de mise en accusation. En juillet 1972, le ministre de l'Intérieur, M. Heman del Canto est destitué pour avoir toléré l'existence de groupes armés, et pour avoir usé de son influence pour empêcher l'inspection par la douane de caisses venant de Cuba.

Par la suite, le désaccord portant essentiellement sur la direction imprimée à la politique gouvernementale, les griefs seront de plus en plus vagues, non susceptibles d'être rattachés à une faute pénale. Les ministres destitués sont d'ailleurs systématiquement acquittés par les tribunaux devant lesquels ils sont traduits : faute d'incrimination précise, leur attitude ne peut faire l'objet de

sanctions pénales. On se borne en effet à faire référence à la « violation constante de la constitution et de la loi », retenue en octobre 1972 contre MM. Chonchol (Agriculture), Suarez (Intérieur), Matus (Economie), Palma (Education), aux « atteintes aux lois », comme lors de la destitution de MM. Figueroa et Bitar (ministres du Travail et des Mines), en juin 1973, ou encore le refus de répondre à un ultimatum exigeant une modification de la politique économique du gouvernement (accusation lancée en juin 1973, par la Démocratie Chrétienne contre M. Milas, ministre de l'Economie).

L'utilisation de cette responsabilité dite pénale pour obtenir le départ de ministres à qui on ne reproche, en réalité, que de mener une politique désapprouvée par la majorité parlementaire, ne va pas sans controverses. Dès 1971, lors du renvoi de José Toha, l'essentiel du débat porte sur la constitutionnalité du procédé. Salvador Allende, se fondant sur le caractère présidentiel du régime, affirme dans un discours que l'opposition « sort de la constitution », idée longuement développée par José Toha lui-même dans une question préalable d'inconstitutionnalité posée lors de son jugement par le Sénat. Selon lui, seule une responsabilité purement pénale est compatible avec la libre nomination des ministres confiée au président par la constitution (art. 72-5°). Au contraire, le porte-parole de l'opposition, Alberto Zaldivar, député accusateur, expose la thèse selon laquelle la procédure n'implique pas nécessairement la commission d'un délit pénal, le Congrès n'intervenant d'ailleurs pas en tant qu'organe juridictionnel. La droite majoritaire, imposera cette interprétation, si bien que les parlementaires de l'unité populaire se retireront généralement avant les votes, pour protester contre les accusations « exclusivement politiques et sans base juridique ».

Contrairement au principe de la séparation des pouvoirs postulé par le modèle présidentiel classique, le système chilien permettait donc le renvoi des ministres auxquels la majorité parlementaire s'opposait. Les votes sur la responsabilité des membres du cabinet étaient, en cela, assimilables à des motions de censure. D'ailleurs, la procédure de destitution tendra de plus en plus à mettre en cause non un seul ministre, mais plusieurs d'entre eux. Déjà lors de l'affaire Toha, l'un des principaux adversaires du ministre de l'Intérieur, le président du parti Démocrate Chrétien déclare « notre accusation ne vise pas la personne du ministre José Toha, (...), mais le gouvernement qu'il représente ». Par la suite, les accusations, en devenant plus vagues, prendront un caractère collectif, confirmant si besoin est, qu'il ne s'agit pas de la mise en jeu d'une responsabilité pénale, en principe individuelle. Le 16 avril 1973, l'opposition annonce même son intention de provoquer la destitution de l'ensemble du cabinet, coupable d'avoir contresigné les mesures présidentielles de nationalisation. Cette initiative n'aura finalement pas de suites et ne sera pas renouvelée jusqu'au coup d'Etat du 11 septembre 1973, non que le caractère pénal et individuel de la responsabilité se soit imposé, mais parce que la majorité conservatrice prend

conscience de l'inutilité du procédé comme moyen de faire changer la politique gouvernementale.

Si la constitution offrait au Congrès la possibilité de renverser les ministres, elle ne lui permettait cependant pas d'influer sur la désignation de leurs successeurs.

En effet, contrairement au système des Etats-Unis où le Sénat doit autoriser la nomination des secrétaires par le président, au Chili, aucune approbation n'est exigée, si bien qu'Allende pourra remplacer les personnalités destituées par d'autres de la même tendance, sans changer l'orientation de son gouvernement.

Afin de manifester clairement son désaccord avec l'usage fait de la justice politique, le président s'ingénie même à en annuler les effets, d'abord en procédant à des remaniements préventifs du cabinet dès qu'une accusation constitutionnelle est lancée, puis en conservant les ministres suspendus par la chambre, qu'il fait juste permuter provisoirement avec leurs collègues. Lorsque le Sénat les destitue, Allende va parfois jusqu'à les renommer à leur ancien poste après leur acquittement par les tribunaux judiciaires. Le tribunal constitutionnel saisi par l'opposition, déclarera cette pratique conforme à la constitution : il résulte des articles 27 et 74 que seule la condamnation à une peine afflictive peut frapper d'incapacité le ministre suspendu ou destitué.

Autrement dit, le Congrès a le pouvoir de renvoyer les ministres ne bénéficiant plus de sa confiance, sans toutefois être en mesure d'empêcher le président de les réintégrer après leur destitution, ce qui provoque un chassé-croisé permanent, désorganisant le gouvernement sans pour autant satisfaire l'opposition. Ainsi, le fonctionnement des institutions ne peut être assimilé à celui d'un régime parlementaire, puisque la mise en jeu de la responsabilité politique des ministres - atteinte à la séparation des pouvoirs - voit sa portée réduite par l'absence d'intervention des assemblées dans la désignation du cabinet. Seule concession acceptée par Allende, la nomination épisodique de ministres militaires, contribuera surtout à hâter le coup d'Etat en donnant à l'armée l'impression qu'elle est le seul garant du système institutionnel.

Les distorsions entre la politique du gouvernement et celle souhaitée par la majorité parlementaire auraient disparu si l'opposition avait pu, en remplaçant le président, influencer indirectement sur la désignation du cabinet. Seulement, cette solution, politiquement inopportune avant les élections de mars 1973, s'avèrera de toutes façons impraticable.

La constitution rend bien le président responsable (art. 39-1°) des actes commis dans l'exercice de ses fonctions, et les partis d'opposition sont prêts à imposer une interprétation analogue à celle donnée de la responsabilité ministérielle. Mais ils ne réunissent pas le nombre de voix nécessaires, car si la procédure d'accusation et de jugement est identique à celle prévue pour les ministres,

elle exige cependant que la déclaration de culpabilité ait lieu à la majorité des deux tiers des sénateurs. Aussi, lors des élections législatives de mars 1973, le principal objectif de la droite, regroupée dans la CODE (Confédération Démocratique), sera de gagner les deux sièges sénatoriaux qui lui manquent. L'échec de cette tentative, (la gauche, tout en demeurant minoritaire, gagnait trois nouveaux sièges), éloignera la perspective d'une solution constitutionnelle au blocage des institutions, puisqu'aucun autre moyen ne s'avère utilisable.

Certes, l'opposition aurait pu se borner à mettre le président en accusation à la chambre, puisqu'elle réunissait la majorité requise, mais contrairement à la procédure applicable aux ministres, cette décision n'entraînait pas suspension du chef de l'exécutif, et destinée à échouer devant le Sénat, ne présentait donc pas d'intérêt. De même, on ne pouvait décider l'empêchement absolu du président (évoqué à l'article 66 de la constitution), puisque même cette compétence était confiée au ministre de l'Intérieur, qualifié pour la circonstance de vice-président.

Finalement, dans le contexte politique du Chili entre 1970 et 1973, la constitution ne permettait pas au Congrès d'obtenir une modification de la conduite des affaires de la nation en remplaçant les membres de l'exécutif.

Salvador ALLENDE et ses ministres pouvaient donc rester en fonction bien qu'ils fussent minoritaires. Ils pouvaient aussi gouverner et même réaliser leur programme sans le concours et contre la volonté de la majorité du Congrès.

## II

Dans la plupart des systèmes constitutionnels, y compris le système français, malgré le déclin relatif de la loi sous la V<sup>e</sup> République, les décisions les plus importantes, spécialement celles qui portent sur les structures mêmes de la société, ne peuvent être prises que dans la forme législative, donc par le Parlement. L'originalité, la spécificité de la situation chilienne vient de ce qu'un président minoritaire dans le pays et au Congrès ait pu cependant entreprendre des réformes profondes et engager son pays dans une expérience socialiste. Ce qui a permis au président de mener une politique indépendante de celle du Congrès, c'est d'une part que le système juridique chilien permettait l'adoption de certaines mesures importantes dans d'autres formes que la forme législative, d'autre part que le président était lui-même un élément du pouvoir législatif.

Après l'élection de Salvador ALLENDE, les premières réformes, les plus importantes ont été obtenues sans vote de lois grâce à diverses techniques. On a d'abord exhumé un texte de 1932, le décret-loi 520 qui



permettait de placer sous administration publique des entreprises ou bien insuffisamment ou bien frauduleusement exploitées. En appliquant ce texte aux entreprises (notamment aux banques) qui avaient spéculé contre l'Unité populaire, ou qui étaient le théâtre de conflits sociaux, le gouvernement pouvait sinon les nationaliser, - il aurait fallu une loi - du moins s'en assurer le contrôle. C'est à peu près le même procédé qui fut utilisé pour la réforme agraire : il existait, comme dans d'autres pays d'Amérique latine, une loi, dite 1640, qui n'avait été jusque là appliquée qu'avec une grande modération. Elle allait être exécutée de façon énergique par le gouvernement Allende - en six mois, il y eut autant d'expropriations qu'en six ans de démocratie-chrétienne - et interrompue de manière à permettre une exploitation collective des terres expropriées. Enfin, l'opération la plus attendue, celle dont la portée économique et politique a été la plus grande, la nationalisation du cuivre, a été réalisée par la voie de la révision constitutionnelle, non seulement à cause de la valeur symbolique de cette technique, mais aussi parce qu'elle permettait, en raison de certaines particularités du droit constitutionnel chilien, de surmonter l'opposition de la démocratie chrétienne. La constitution prévoyait en effet, que, dans l'hypothèse où le Congrès refuserait de voter le projet de révision, le président pourrait le soumettre au référendum. La démocratie-chrétienne était partagée : l'aile gauche était favorable à la nationalisation (au moins à celle des Grandes Mines). Il ne faisait par ailleurs pas de doute que le résultat d'un éventuel référendum aurait été positif et que l'opposition serait apparue comme liée aux intérêts étrangers. Dans ces conditions, l'opposition avait tout intérêt à éviter le référendum en adoptant le projet, ce qui, de plus, lui permettait d'amender le texte. Ce qu'elle fit.

D'un autre côté, le président est, selon la constitution, un élément même du pouvoir législatif. Il a l'initiative des lois - il a même pour certaines matières le monopole de l'initiative - et il dispose en outre d'un droit de veto, qui peut-être, comme aux Etats-Unis, levé par le Congrès à la majorité des deux tiers. Son pouvoir ne se borne d'ailleurs pas à refuser ou accepter les textes adoptés par les chambres. Il peut aussi s'opposer à certaines dispositions tout en acceptant les autres, ce qui rend impossible la pratique des « cavaliers ». Ceci comporte une conséquence capitale : le Congrès ne pourrait utiliser son pouvoir législatif pour ôter au président certaines de ses prérogatives, par exemple celles qui tiennent du fameux décret-loi 520, parce qu'il se heurterait évidemment au veto qu'il ne pourrait lever, faute pour l'opposition d'atteindre la majorité des deux tiers.

Non seulement, par conséquent, le président peut rester en fonctions, mais il peut poursuivre sa politique sans disposer d'une majorité qui le soutienne au congrès. Bien plus il aura les moyens de gouverner même s'il existe une majorité hostile, pourvu que cette majorité n'atteigne pas les deux tiers des sièges dans chaque chambre. Autrement dit, le président peut se satisfaire de l'appui du tiers des voix au Congrès plus une. Ceci

n'est d'ailleurs pas seulement vrai, comme on l'a prétendu, pour un président gestionnaire qui ne souhaiterait pas introduire de réformes. On l'a vu, certaines réformes peuvent en effet être réalisées sans majorité, à l'aide du seul pouvoir exécutif.

On pourrait cependant imaginer que le Congrès, hostile à un président qu'il ne peut, faute de la majorité des deux tiers, contraindre à la démission, ni limiter dans son action par le vote des lois, s'efforce au moins de la paralyser en usant d'un moyen vieux comme le système représentatif : le refus de voter le budget. L'efficacité de ce procédé n'est pas à démontrer. C'est le « refus de concours » ou, ce qui revient au même, la menace de ce refus, qui a été ainsi à l'origine de la responsabilité politique des ministres en France, sous la monarchie parlementaire. Il est vrai qu'un grand nombre de constitutions modernes (ainsi celle de la V<sup>e</sup> République) se sont efforcées de limiter ce pouvoir, notamment en permettant l'adoption du budget par voie d'ordonnances, au cas où des retards dans le vote du projet seraient imputables au Parlement. Mais celui-ci conserve en tout état de cause le pouvoir de refuser expressément l'adoption du projet. C'est précisément ce pouvoir qui était refusé au Congrès par la constitution chilienne, qui présente à cet égard une particularité unique : aux termes de l'art. 44 paragraphe 4, « le projet de loi de finances doit être présenté au budget quatre mois avant la date de son entrée en vigueur ; si à l'expiration de ce délai, il n'a pas été approuvé, le projet présenté par le président de la république est mis en application ». Autrement dit, ce n'est pas seulement le retard qui est ici sanctionné, c'est le refus lui-même et on a pu dire que la constitution chilienne établissait un mécanisme « d'approbation forcée » de la loi de finances. Le président peut donc se passer d'un soutien au Congrès.

\*  
\* \*

C'est donc à tort que l'on évoque en France, à propos de la prochaine élection législative, le drame chilien - ou du moins sa projection constitutionnelle -. Il ne provenait certainement pas de la simple existence d'une opposition politique entre un président et un Congrès tous deux élus, ni de l'absence de moyens d'action mutuels, mais seulement de l'interprétation donnée par la constitution du principe majoritaire. Là, par conséquent réside la véritable spécificité de la situation chilienne : le président, comme partout, comme en France, doit finalement se soumettre à la volonté du pouvoir législatif, mais cette volonté ne peut valablement s'exprimer qu'à la majorité des deux tiers.

A contrario, il est indépendant du pouvoir législatif s'il n'existe pas contre lui au Parlement la majorité fixée par la constitution. La chance - et finalement la malchance de l'Unité populaire et du Chili - a fait que cette majorité n'a jamais pu être atteinte par l'opposition.

Michel Troper et Richard Moulin

# LE DOUBLE PRECEDENT WEIMARIEN

par Alfred GROSSER

La seule Constitution à laquelle ressemble vraiment celle de la V<sup>e</sup> République a été celle de Weimar. Or il est possible que la V<sup>e</sup> République, dans un deuxième temps, se mette à rappeler Weimar dans ses premières années d'existence alors que jusqu'à maintenant elle ressemblait à Weimar dans son second temps.

## Weimar I

Jusqu'en 1930 environ, la République de Weimar, malgré la taille des pouvoirs présidentiels, a fonctionné en effet un peu comme l'Autriche aujourd'hui, c'est-à-dire comme un régime parlementaire : le Chancelier est l'émanation de la majorité de l'Assemblée, il est renversé par l'Assemblée bien que constitutionnellement il soit doublement mortel. Sa double responsabilité, face au Président de la République et face à l'Assemblée est nettement dans les textes, contrairement à ce qui se passe pour la V<sup>e</sup> République.

Le Président, que ce soit Ebert ou que ce soit Hindenburg se comporte en souverain constitutionnel, extérieur aux décisions. Il ne préside même pas le Conseil des Ministres. Le seul secteur où il ait vraiment une action directe c'est en matière de Défense. Il est chef suprême des Armées : sur ce point-là, il est plus proche de la V<sup>e</sup> République que de la IV<sup>e</sup> République. Mais cela ne provoque que des conflits mineurs.

Le fait que le premier Président, Ebert, n'ait pas été élu au suffrage universel a sûrement joué et créé un précédent. Il était normal qu'un Président élu par l'Assemblée qui s'est maintenu jusqu'à sa mort en 1925 sans jamais avoir été élu au suffrage universel soit respectueux du Parlement. Pendant toute la période révolutionnaire, Ebert était le défenseur d'un système parlementaire contre l'extrême gauche, contre les communistes ; il avait eu une double légitimation par le Prince Max de Bade (ou même par l'Empereur) et par les Conseils d'ouvriers et de soldats. Il n'était pas l'homme du pouvoir personnel.

## Weimar II

En revanche, à partir de la crise, quand non seulement on ne trouve pas au Parlement de majorité « à l'ita-

lienne » ou « à la IV<sup>e</sup> République » c'est-à-dire sans blocage, mais où l'on va peu à peu vers un blocage par deux oppositions qui sont toutes les deux « anti-système », le Chancelier devient de plus en plus l'homme du Président. Celui qui fait la transition entre ces deux périodes c'est Brüning.

Le dernier cabinet véritablement parlementaire est celui de Hermann Müller qui meurt en 1930 par décomposition interne, parce que les socialistes, même les ministres socialistes, votent contre le gouvernement pour une affaire de financement du chômage. Jusqu'en 1930, le Président dissout quand le Chancelier le lui demande, pour que celui-ci améliore ou retrouve sa majorité parlementaire. Après, la dissolution devient un moyen pour le Président, ou pour le Chancelier du Président, d'essayer de se maintenir malgré l'hostilité du Parlement (une dissolution en 1930, deux en 1932). L'année nécessaire avant de pouvoir refaire une dissolution, dans la Constitution de 1958, a d'ailleurs été inspirée par le précédent weimarien. C'est également l'exemple weimarien qui a inspiré l'idée de 1962 de limiter à deux candidats seulement l'accès au second tour parce que l'élection de 1925 a bien montré que ce sont les communistes qui ont fait la décision en faveur de la droite, en maintenant leur candidat.

Brüning, première manière, le premier Cabinet Brüning c'est déjà un choix présidentiel. Au fond, au départ, ce n'est pas plus que Pinay ; autrement dit c'est un homme qui résulte du choix du Président, qui n'est pas proposé par les partis, mais qui semble le meilleur possible pour dégager une majorité parlementaire. Il a cette majorité, tant bien que mal. Puis, la crise devenant de plus en plus forte, il trouve de moins en moins sa majorité. Il dissout tout de suite, c'est là que l'on retrouve un puissant parti national socialiste en 1930.

Le cas personnel joue ici beaucoup. Ancien officier de réserve croyant profondément à l'armée et au Maréchal, Brüning est à l'égard du Président de la République en situation de dépendance. Il n'en avait pas besoin. On aurait pu concevoir Brüning s'appuyant sur une majorité parlementaire (dont il dispose à certains moments) contre le Président mais s'opposer au Président était pour lui inimaginable.

Vient l'élection présidentielle de 1932. Hindenburg, candidat de la gauche contre Hitler, est gagnant, mais il décide d'éliminer Brüning qui ne songe pas une seconde à protester. Ce n'est pas un problème de conflit de majorité, Hindenburg ne veut plus de ce Chancelier. Il veut un homme encore plus à lui et qui n'ait cette fois-ci aucun rapport avec le Parlement. Brüning ne songe pas à faire appel au Parlement où il aurait la majorité et, dans une entrevue dont la brièveté rappelle celle du Général de Gaulle avec M. Monnerville (c'est-à-dire une minute et demi) Hindenburg lui annonce qu'il est liquidé et Brüning s'en va. Dans ses mémoires (1) il explique qu'il n'est pas question de résister au Président.

C'est le nouveau Chancelier Von Papen qui est vraiment l'homme du Président car il n'a jamais de majorité parlementaire. Il obtient du Président la dissolution après une négociation secrète avec Hitler, qui promet qu'il tolérera le Gouvernement de Von Papen si celui-ci dissout et autorise à nouveau les S.A. en uniforme.

L'élection a lieu fin juillet 1933. Il en sort le seul Parlement à blocage, j'entends par là contrairement à la légende a posteriori, le seul Parlement où communistes plus nazis font plus de 50 %. Entre les deux, il n'y a pratiquement personne pour le Chancelier et à la première réunion du Parlement, Papen est écrasé par à peu près 415 voix contre 50 et il redissout immédiatement. Après cette nouvelle catastrophe, il n'y a plus de Gouvernement Papen possible.

Ce conflit n'apparaît donc pas du tout comme un conflit majorité présidentielle contre majorité parlementaire ; simplement le Chancelier a besoin d'une double confiance et se heurte à l'impossibilité de trouver un Parlement qui le tolère. En fait, dans la deuxième phase de Weimar, la vraie question est celle-ci : trouve-t-on encore un Parlement, non pas pour soutenir, mais pour tolérer que l'homme du Président gouverne ?

Von Schleicher devient alors Chancelier, sans aucune base de parti. Brüning était un membre important du Centrum, devenant Président du parti ensuite. Papen était sans parti et avait appartenu au Centrum. Schleicher lui était un Général venant du Ministère de la Défense qui avait été Ministre sous Brüning. Si l'on voulait faire du paradoxe, on pourrait dire que quand Schleicher est sacrifié par le Président, l'appel à Hitler est un retour au régime parlementaire, car Hitler est le président du parti le plus nombreux. Il peut espérer obtenir, et c'est d'ailleurs ce qui se produira, le soutien des partis du Centre droit et dans ce sens là, ce n'est plus un Cabinet présidentiel. Dans la mécanique institutionnelle, c'est bien comme cela que ça se passe.

Revenons à la question de départ : au fond, on n'avait à aucun moment prévu un mécanisme institutionnel de compensation puisque, pour les constituants, le pro-

blème ne se posait pas : on n'avait pas créé un poste de Président de la République, on avait créé un poste de Monarque, que faute de mieux on avait fait élire au suffrage universel, puisque le seul souverain légitime était en exil. C'était un peu la situation de 1875 en France et d'ailleurs Hindenburg lui-même se tenait pour le « lieutenant » de l'Empereur. Mais personne n'avait songé à lui confier le pouvoir réel.

Et de fait, il n'a pas eu le pouvoir réel. Certes, l'entourage d'Hindenburg joua un grand rôle pour faire tomber Brüning, puis sous Papen et sous Schleicher, mais jamais ce n'est Hindenburg qui a gouverné et même le Pétain de Darlan et de Laval a plus gouverné directement qu'Hindenburg. C'est dans ce sens là que Weimar est très largement une République parlementaire qui a raté mais qui a raté plus comme la IV<sup>e</sup> République qu'à cause d'un conflit entre les deux légitimités.

Le mode de scrutin, la proportionnelle, a joué aussi un rôle très important. Dans la V<sup>e</sup>, le conflit vient en partie du système électoral. Simplement, sous Weimar, la proportionnelle évite la présidentialisation des législatives ou la législativisation des présidentielles. Car quand il y a quatre ou cinq conflits il est évident que personne ne s'identifie au Président et que le Président ne s'identifiera à aucun des partis très fractionnés qui se présentent.

D'autre part la proportionnelle a aussi joué dès le départ sur les partis qui ont été très fortement institutionnalisés, structurés. Constitutionnellement ils existent très peu, pas beaucoup plus que dans les Constitutions françaises antérieures à 1958, mais ils sont là. Ils sont là avant le Président. Les élections de janvier 1919 sont des élections à une Constituante. Ebert émane de l'Assemblée, ce qui est bien le signe de l'antériorité des partis sur le Président.

Au fond s'il n'y a pas eu tellement de conflits entre le Président et le Parlement, c'est aussi que le Parlement a été en règle générale assez incapable d'exprimer une volonté positive. Il a été un Parlement « à l'italienne », avec des coalitions, des jeux subtils, des crises ministérielles constantes, ce qui a amené presque automatiquement le Président à jouer un rôle. Cependant, les interventions énergiques du Président n'ont pas été tellement nécessaires pendant la première période considérée et Stresemann, par exemple, a pu faire sa politique extérieure qui n'était pas du tout dans le sens des orientations profondes d'Hindenburg.

Dans le système weimarien, le Président, élu pour sept ans, n'est pas à l'origine, conçu comme représentant, comme incarnant légitimement le Pouvoir. Par conséquent, le conflit tel qu'il se présente dans le système français n'existe pas et les pouvoirs excessifs qu'a dû parfois assumer le Président ne provenaient pas de son désir de puissance mais de leur abandon par d'autres institutions.

(1) *Heinrich Brüning Mémoires (1918-1934)* Gallimard, 1974, 497 p.

Les rapports entre les Exécutifs et les Parlements

# LES PRECEDENTS DANS L'HISTOIRE POLITIQUE FRANÇAISE

par René REMOND

La Constitution de la V<sup>e</sup> République a aujourd'hui dix huit ans révolus : l'âge auquel on accède à la majorité légale. C'est d'ordinaire plus qu'il n'en faut pour apprécier un système institutionnel, et beaucoup plus qu'il ne lui était dans le passé nécessaire pour prendre son pli définitif. Au reste dix huit ans c'était la durée moyenne de vie pour un régime : la Restauration, la Monarchie de Juillet, le second Empire n'ont pu dépasser ce délai. La IV<sup>e</sup> République ne l'a pas même atteint, emportée à la fleur de l'âge dans sa douzième année par les contre-

coups de la guerre d'Algérie. Seule la III<sup>e</sup> République a surmonté les crises de l'adolescence : dix huit ans après son établissement, c'était en 1893 : elle était venue à bout de la crise du 16 mai 1877, de la tourmente boulangiste et du scandale de Panama : elle entrait dans une phase d'apaisement. En tout cas elle avait pris son visage définitif et les équivoques qui enveloppaient à ses débuts le caractère du régime étaient depuis longtemps dissipées en faveur d'une interprétation démocratique parlementaire.

## LA V<sup>e</sup> REPUBLIQUE ET LES SOURCES DE CONFLIT

Or en dépit d'une durée qui lui assigne déjà la seconde place pour la longévité dans la succession de nos régimes politiques, tout se passe comme si la V<sup>e</sup> République n'était pas encore pleinement adulte : on continue de s'interroger sur ses chances de surmonter un conflit entre les pouvoirs qu'elle a institués. L'approche de chaque échéance électorale ranime les controverses et remet en cause les institutions mêmes : survivraient-elles encore à un renversement de majorité ? Pourtant les épreuves n'ont pas été ménagées à ce régime : les crises se sont succédées, plus graves peut-être que telle ou telle des épreuves auxquelles ses prédécesseurs ont succombé : la crise algérienne, mai 1968, l'éviction du général de Gaulle. Mais la V<sup>e</sup> République n'a pas jusqu'à ce jour connu de crise proprement institutionnelle : lui ont été épargnés les conflits internes entre pouvoirs. Cette observation met en lumière un fait d'une importance exceptionnelle aux deux sens du mot : il est à la fois déterminant et insolite. Il y a toujours eu concordance de vues entre le chef de l'État, le gouvernement et la majorité du Parlement. Un tel concours ne s'était jamais conservé intact aussi longtemps sous les précédents régimes. Voilà pourquoi l'inquiétude va croissant à mesure qu'approche une échéance qui risque de bousculer cet état de choses.

Aussi longtemps qu'un régime n'a pas fait l'expérience d'une crise de ce genre, on ignore sa capacité d'adaptation et sa résistance à l'épreuve : on ne sait pas davantage quelle est sa véritable nature ni où le porte sa pente. De même qu'un individu ne connaît pas sa personnalité profonde tant qu'il n'a pas affronté une épreuve décisive ou exercé une importante responsabilité, un régime s'apprécie mal aussi longtemps qu'il n'a pas reçu ce « baptême du feu ».

Les expériences du passé suggèrent que, contrairement à une opinion accréditée par l'absence de conflit constitutionnel depuis les débuts de la V<sup>e</sup> République, rien n'est plus banal que des difficultés de cet ordre. C'est rêver que croire à la possibilité d'une Constitution qui préviendrait tout conflit. Certes il est des systèmes qui les multiplient comme à plaisir et qui négligent de prévoir des dispositifs appropriés pour les réduire ou les dirimer. Mais dès lors que le pouvoir est partagé et qu'il y a pluralité d'organes, les tensions sont dans la logique des choses : il est inévitable que chacun d'eux aspire à faire prévaloir ses vues et tente d'étendre ses prérogatives. Les constituants ont beau prévoir toute sorte de mécanismes destinés à établir une balance des pouvoirs, tout équilibre est précaire : un rien le dérègle. A plus forte raison s'il subit de plein fouet le choc des passions politiques.

On parle ordinairement des conflits entre l'exécutif et le législatif, comme s'il n'y avait que deux adversaires possibles. La réalité est plus complexe et pas seulement parce que ces deux fonctions ne coïncident pas exactement avec deux pouvoirs, le gouvernement étant par exemple étroitement associé à la fonction législative (n'est-ce pas même de lui que procède aujourd'hui pour l'essentiel l'initiative de la loi ?). Il y a en fait trois organes : (quatre même si l'on compte séparément les deux assemblées qui composent le Parlement) : le chef de l'État, le gouvernement, le Parlement. Qu'il y ait trois et non pas deux organes à se partager le pouvoir multiplie les sources de conflit entre les parlementaires et le gouvernement ; mais aussi entre celui-ci et le chef de l'État. C'est à propos de la composition du gouvernement et de son orientation que naissent la plupart des conflits : il est en effet à l'intersection des deux autres,

### **Charles X : une manipulation des dispositions électorales**

surtout dans les régimes dont la Constitution a disposé qu'il doit avoir la confiance de l'un et l'autre. Le gouvernement est l'enjeu de la compétition entre le chef de

l'État et les parlementaires. Si par chance ils s'accordent sur l'essentiel, si la majorité des élus appartient à la même tendance que celle du chef de l'État, les dissensions ne sont que mineurs et passagers : les partenaires parviennent à les surmonter sans devenir des adversaires. C'est la situation que la V<sup>e</sup> République connaît depuis sa naissance grâce à la présence d'un parti dominant qui seul ou avec l'appui de quelques alliés, a toujours détenu la majorité absolue au sein de l'Assemblée.

C'est cette situation dont la prolongation inhabituelle a retardé jusqu'à ce jour la première épreuve de force entre pouvoirs. Mais qu'advierait-il le jour, qui ne saurait être indéfiniment ajourné où les électeurs enver-

du problème qu'une dramatisation intempestive complique sans profit pour personne.

## **LES CRISES SOUS LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE 1814 - 1848**

On remontera jusqu'à la période de la monarchie constitutionnelle, entre 1814 et 1848, bien que les conditions de la vie politique y soient tellement différentes de celles d'aujourd'hui que la dissemblance dissuade de pousser trop loin les rapprochements : en particulier les limitations du suffrage qui restreignent à une toute petite minorité la participation à l'exercice du pouvoir : les représentants de la nation ne sont les élus que d'une fraction qui ne dépasse guère le centième de la population adulte des deux sexes. C'est l'instauration du suffrage universel masculin en 1848 qui, en faisant entrer la France dans l'ère de la démocratie politique a établi les conditions de la vie politique moderne, aussi est-ce à partir de cette révolution que les comparaisons entre hier et aujourd'hui deviennent possibles et légitimes. Et pourtant les expériences de la Restauration et de la monarchie de Juillet ne doivent pas être écartées : pour la première fois la France fait l'apprentissage du gouvernement d'opinion, d'une représentation parlementaire et des problèmes qui en résultent pour le fonctionnement des institutions.

La Charte de 1814 qui parle de la responsabilité des ministres, n'énonce aucune solution en cas de conflit entre des ministres qui auraient la confiance du souverain et la majorité des députés qui leur serait hostile. Dans le silence des textes deux interprétations sont concevables, qui s'affronteront à deux reprises sous la Restauration. Pour les tenants de la prérogative royale le monarque a le droit absolu de choisir les ministres : ceux-ci relèvent exclusivement de sa désignation et ils tiennent leur pouvoir de sa seule confiance. Les partisans de la suprématie des représentants élus soutiennent au contraire que le dernier mot en cas de désaccord doit revenir à la Chambre. Des discussions purement spéculatives, la question passe aux débats politiques en deux circonstances.

La première crise oppose en 1815 la majorité ultra de la Chambre dite introuvable qui entend imposer un programme de restauration intégrale, aux ministres du Roi conscients de la nécessité d'un compromis avec l'héritage de la Révolution. Le singulier est que les partisans les plus résolus de la prérogative royale sont les adversaires des ministres qui ont sa confiance. Le dénouement de cette crise à fronts renversés intervient avec la dissolution de la Chambre. Si l'orientation libérale de la politique a prévalu, c'est l'interprétation la plus autoritaire de la Charte qui l'a emporté : la volonté du roi apparaît plus décisive pour la composition du gouvernement que la confiance des représentants. A cette réserve près que la dissolution de la Chambre a renvoyé les deux parties devant les électeurs appelés à rendre un arbitrage. Ils ont donné raison au Roi en élisant une nouvelle majorité en

### **Napoléon III : le conflit entre les traditions orléaniste et bonapartiste**

ront siéger au Palais Bourbon une majorité d'une autre couleur politique que celle du Président de la République ?

Que le problème ne date pas de la V<sup>e</sup> République, un regard même rapide sur les expériences antérieures le montre sans appel. Leur évocation peut aider à poser correctement et à relativiser opportunément les termes

accord avec ses ministres, mais que serait-il advenu dans le cas contraire ? L'hypothèse n'est pas gratuite c'est le cas de figure qui se dessine quinze ans plus tard et qui débouchera sur la Révolution de 1830.

La crise s'ouvre sur un dissentiment prononcé entre la majorité de la Chambre et les ministres, mais les positions sont inversées par rapport à la configuration de 1815-1816 : cette fois, ce sont les parlementaires qui sont libéraux et les ministres qui ont des vues ou auxquels on prête des intentions ultras ; mais comme précédemment les ministres choisis par le roi ont sa confiance. La Chambre vote en début de session une Adresse par laquelle elle signifie au roi que ses ministres n'ont pas la confiance de la majorité des députés. Comme son prédécesseur Louis XVIII, Charles X procède à la dissolution de la Chambre autant pour s'en défaire que pour saisir le corps électoral du différend. Mais à partir de ce point les choses prennent un autre cours : au lieu de donner raison au roi, les électeurs confirment la majorité sortante et infligent un désaveu au souverain et à son ministère. Cette fois le problème de l'autorité dernière, c'est-à-dire de la souveraineté véritable, est posé d'une façon qui ne souffre plus d'échappatoire : des deux interprétations laquelle doit l'emporter ?.

La force va trancher : le roi refuse de s'incliner et puisque le régime électoral a donné l'avantage à ses adversaires, il s'apprête à en changer les règles. Il dissout la Chambre qui ne s'est pas encore réunie et modifie la composition du corps électoral. L'insurrection du peuple de Paris balaie le régime. C'est en manipulant les dispositions électorales par voie d'ordonnance que Charles X est sorti de la légalité : la Charte ne lui donnait pas formellement tort quand il prétendait avoir droit de conserver des ministres qui avaient perdu la confiance des représentants ; le texte fondamental n'interdisait pas cette interprétation. Mais la maladresse de sa stratégie et le recours à la procédure d'exception des ordonnances ont eu pour effet de la discréditer sans appel. La victoire de la Révolution tranche définitivement la controverse en faveur de la thèse contraire : il est désormais admis et sans discussion possible, que le gouvernement ne peut se passer de la confiance de la majorité des députés. De fait sous Louis-Philippe aucun cabinet ne se maintiendra après avoir été mis en minorité. L'équilibre est rétabli à l'avantage de la représentation parlementaire.

Cette sentence rendue par l'insurrection de la rue - ce moderne jugement de Dieu - ne règle pas tout : pourtant de nouvelles controverses domineront la vie politique pendant toute la monarchie de Juillet. C'est que le principe acquis de la dépendance du Cabinet à l'égard du Parlement, surgissent toutes les questions relatives aux compétences respectives des pouvoirs.

A nouveau deux points de vue opposés se font jour qui s'organisent en de véritables systèmes. Pour l'un la victoire en juillet 1830 du principe de la responsabilité du gouvernement devant le Parlement signifie la dépendance exclusive et implique que le monarque, étant

irresponsable, ne doit pas intervenir dans la conduite du gouvernement. Cette philosophie des rapports entre les pouvoirs établit une distinction rigoureuse, qui va jusqu'à l'exclusion, entre l'État et le gouvernement et se résume dans une formule expressive : « le roi règne et ne gouverne pas » L'autre conception récuse cette dissociation : elle plaide que l'action gouvernementale se situe à l'intersection et, puisque le gouvernement doit disposer de la confiance du Roi comme du Parlement, le souverain ne peut se laisser cantonner dans un rôle purement décoratif. Une formule à l'emporte-pièce condense cette interprétation : « Le trône n'est pas un fauteuil vide.

Débat capital sur une question fondamentale. Si fondamentale qu'elle ressurgira de régime en régime et qu'aujourd'hui encore elle domine l'horizon constitutionnel. Elle est au cœur des controverses parce qu'elle est au nœud, où s'articulent les pouvoirs. Tantôt elle sera résolue par la prépondérance du Parlement, tantôt elle sera tranchée par la suprématie du chef de l'État, presque jamais par un équilibre véritable. Il adviendra même qu'elle soit pratiquement supprimée par l'anéantissement de l'un des pouvoirs.

## **SOUS LE SECOND EMPIRE**

C'est ce qui s'est produit dans la période autoritaire du Second Empire. La Constitution du 14 janvier 1852 entend soustraire l'action de l'exécutif au contrôle des représentants. Les ministres ne dépendront que du pouvoir exécutif. Leur désignation comme leur remplacement échappent entièrement au Corps législatif et l'incompatibilité établie entre fonctions ministérielles et mandat représentatif consacre la séparation des pouvoirs et des hommes. C'est l'expérience la plus poussée de régime présidentiel à l'américaine que la France ait faite dans sa longue histoire constitutionnelle. Mais elle sera d'assez courte durée. Dès que Napoléon III prend l'initiative de libéraliser les institutions, soit à partir de 1860, l'éternelle question du partage des prérogatives et de la double dépendance des ministres refait surface. Assurément il n'est pas question, tout au moins dans les premiers temps de l'expérience libérale, de rétablir la responsabilité parlementaire du cabinet, mais une tendance se dessine à la réapparition d'un certain droit de contrôle. En particulier la procédure, qui avait joué un si grand rôle à la fin de la Restauration et pendant la Monarchie de Juillet, de la discussion annuelle d'une adresse au souverain en réponse à son discours du trône, est rétablie : c'est l'occasion, attendue par les opposants, d'ouvrir un grand débat sur la politique générale, d'interpeller le gouvernement sur ses orientations et ses projets, de se compter. Commence une longue épreuve de force, une sorte de guerre d'usure entre ceux qui veulent maintenir le principe de l'indépendance de l'exécutif par rapport aux élus et par conséquent la responsabilité des ministres devant l'Empereur seul et ceux qui travaillent à une évolution de la pratique vers le rétablissement de la responsabilité devant les représentants. C'est le conflit entre les deux grandes traditions qui se disputent l'inspiration du système politique français : orléaniste et bonapartiste. Le terme de ces balancements : c'est au

début de 1870, la formation d'un ministère homogène pris dans la majorité parlementaire. La constitution d'un ministère effectivement responsable se profile à l'horizon comme l'échéance suivante de l'évolution amorcée dix ans plus tôt. La catastrophe militaire et le brusque effondrement du régime suspendront le processus.

### LA III<sup>e</sup> ET LA IV<sup>e</sup> REPUBLIQUE

Le suspendront sans cependant le condamner. Car le régime qu'instituent les lois constitutionnelles de 1875 est celui-là même qui s'esquissait dans le prolongement des réformes libérales du Second Empire : un régime de type orléaniste, où le gouvernement a besoin à la fois de la confiance du chef de l'Etat et de l'appui d'une majorité parlementaire. L'un et l'autre lui sont également nécessaires comme dans notre actuelle Constitution. Le mécanisme de la double confiance instaure un équilibre entre les pouvoirs associés autant que concurrents.

Mais rien n'est aussi précaire qu'un équilibre ; surtout comment conjuguer la confiance du Président de la République et celle de la Chambre des Députés si leurs orientations sont divergentes ? C'est, on l'aura noté, les termes mêmes du problème que l'opinion se pose aujourd'hui à propos du fonctionnement de nos institutions. Aussi longtemps que la majorité parlementaire est en accord avec la volonté du chef de l'Etat, les heurts sont évités et la question différée : tel est le cas pour la V<sup>e</sup> République depuis dix huit ans. La III<sup>e</sup> République n'attendit même pas dix huit mois : les élections à la première Chambre des députés avaient eu lieu les 20 février et 5 mars 1876 ; le conflit éclate le 16 mai 1877. Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, fait savoir au président du Conseil qu'il n'approuve point sa position dans un récent débat parlementaire : considérant qu'il n'a plus la confiance du chef de l'Etat, le chef du gouvernement lui remet sa démission. L'initiative du Président n'est pas contraire à la lettre de la Constitution et est même parfaitement conforme à une des interprétations possibles de son esprit. Car si le Président de la République est irresponsable devant le Parlement, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il doive s'abstenir de toute intervention dans la conduite de la politique. N'est-il pas d'une certaine façon responsable devant le pays, même s'il n'a pas été choisi par celui-ci dans une élection directe ? Le maréchal s'estime donc fondé à avoir des vues et à les faire prévaloir. Il est donc normal qu'il choisisse des ministres qui les partagent et qu'il se sépare de ceux qui s'en écartent. Conception en tous les points fidèle à la tradition orléaniste de la double confiance et de l'équilibre entre les pouvoirs.

Elle entre en conflit avec une interprétation exclusivement parlementaire qui place le gouvernement dans la dépendance exclusive du Parlement. La dissolution de la Chambre à quoi se résoud le président de la République fait le pays juge du différend et arbitre de la controverse constitutionnelle. Les électeurs donnent raison aux députés contre le chef de l'Etat. La défaite de celui-ci eut des conséquences incalculables sur le fonctionnement

des institutions et pour l'avenir du régime. Mac-Mahon renonce à jouer un rôle actif dans l'orientation de la politique. Il admet que son irresponsabilité constitutionnelle a pour conséquence l'indépendance des ministres à son égard. En outre il renonce à user désormais du droit de dissolution. Concession capitale : c'était l'assurance donnée à la Chambre qu'elle pouvait renverser les cabinets sans risquer de voir abrégée la durée de sa législature ; c'était l'impunité garantie pour les chutes de gouvernement. L'équilibre était désormais rompu irrémédiablement entre un Parlement qui pouvait à tout instant et à tout propos, voire hors de propos, ouvrir, une crise ministérielle, et un exécutif privé de moyens de rétorsion. C'était la fin de la constitution orléaniste. Le pli était pris : le régime allait le garder contre vents et marées pendant quelque quatre vingts ans à travers toutes les vicissitudes, jusqu'à la Constitution de 1958. Ni le recours, de plus en plus fréquent, à partir de 1924 à la pratique des décrets-lois, ni les tentatives de la IV<sup>e</sup> République ne parviennent à renverser la tendance, ni même à ébranler le postulat qui voulait que la prépondérance disons même l'omnipotence du Parlement était le critère essentiel de la démocratie.

Les renversements de tendance s'annonçant presque toujours par quelque signe précurseur, l'instauration d'un régime fondé sur le principe contraire - celui de la supériorité de l'exécutif - fut précédée par l'initiative en décembre 1955 d'un Président du Conseil, Edgar Faure, remettant en vigueur l'usage de la dissolution tombé en désuétude depuis 1877. Si je l'évoque ici, c'est parce que la restauration de cette pratique à laquelle la V<sup>e</sup> République a aussi fait recours, en 1962, en 1968, est une donnée nouvelle du problème institutionnel. En cas de conflit entre les pouvoirs, elle offre une ressource : le renvoi au souverain juge, le corps électoral.

Il en est une autre : que le chef de l'Etat procède désormais du suffrage universel direct. Cette différence suffit à relativiser tous les raisonnements par analogie avec des crises d'autrefois, en particulier celle du 16 mai 1877. Il était inévitable que la compétition fût inégale entre un Président qui tenait son pouvoir des parlementaires et une majorité élue par le suffrage universel. Aujourd'hui le rapport de forces serait plutôt inverse : entre une majorité de députés toujours élus au suffrage universel mais au détail et un Président élu de la nation toute entière.

Si l'on devait dégager de cette succession d'expériences quelques enseignements, ils tiendraient dans quelques propositions. Une Constitution ne prévoit jamais toutes les éventualités. Un texte, si précis qu'il soit, est incapable de régler par avance tous les conflits. Qu'il y ait donc éventualité de conflits entre les pouvoirs ne signifie pas que la Constitution est mauvaise. Seule l'expérience le décide, et c'est pourquoi un régime n'a révélé ni sa nature ni ses capacités aussi longtemps que ne sont pas levés pour lui les orages désirés.

René Rémond



# LE CAS FRANÇAIS :

## les données d'un conflit éventuel entre le Président de la République et la majorité parlementaire issue des nouvelles élections législatives

par Jean-Luc PARODI

La pluralité des institutions entraîne nécessairement leur concurrence, sinon leur conflit. Le système institutionnel de la V<sup>e</sup> République n'échappe pas à cette règle et le conflit entre la Présidence de la République et l'Assemblée Nationale apparaît de ce fait comme une « figure » théoriquement possible et politiquement inévitable, à court ou à moyen terme. Si l'absence d'un tel conflit durant les vingt premières années de la V<sup>e</sup> République limite les possibilités d'analyse, son caractère inéluctable exige néanmoins qu'on tente de recenser les données qui conditionnent un tel affrontement et en régissent les issues possibles.

Encore faut-il pour poser clairement le problème, énumérer les configurations théoriques qu'impliquent cette dualité d'autorités constitutionnelles et le niveau, - parlementaire ou électoral - auquel peut se situer le conflit,

et rappeler les règles non-écrites qui caractérisent le fonctionnement institutionnel réel de la V<sup>e</sup> République\*.

Du point de vue des forces politiques, on peut réduire à deux le nombre de cas possibles : l'identité + + et l'opposition + - étant bien entendu que les situations de nature intermédiaire, c'est-à-dire de désaccord modéré, peuvent se ramener à l'un ou l'autre de ces cas, soit par négociation, soit par aggravation du conflit. Selon les niveaux, il faut distinguer les situations qui résultent d'évolutions parlementaires de celles qui ont pour origine des changements électoraux, législatifs ou présidentiels.

\* Sur l'ensemble du sujet, voir Parodi (Jean-Luc) *la V<sup>e</sup> République et le système majoritaire* Paris, 1973

TABLEAU N° 1

## Les rapports entre le Président et l'Assemblée Nationale : Recensement des figures

Types d'Evolution	Institutions Présidence-Assemblée	Commentaire
1) Situation théorique de départ	<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; justify-content: space-around;"> <span>+</span> <span>+</span> </div>	1) <b>Identité</b> : Aucun problème de nature institutionnelle
2 } 3 } Evolutions possibles 4 } au niveau parlementaire	<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; justify-content: space-around;"> <span>+</span> <span>+</span> </div> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; justify-content: space-around;"> <span>+</span> <span>—</span> </div> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; justify-content: space-around;"> <span>—</span> <span>+</span> </div>	2) <b>Identité</b> = voir 1 3) <b>Opposition</b> = Dissolution, voir 7 et 8 4) <b>Opposition</b> = La Majorité parlementaire inchangée ne se reconnaît plus dans le Président, voir 7 et 8
5 } 6 } Evolutions possibles } résultant d'une nouvelle } élection présidentielle	<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; justify-content: space-around;"> <span>+</span> <span>+</span> </div> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; justify-content: space-around;"> <span>—</span> <span>+</span> </div>	5) <b>Identité</b> : voir 1 6) <b>Opposition</b> : Dissolution, voir 7, 8 et 9
7 } 8 } Evolutions possibles } résultant de nouvelles } élections législatives	<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; justify-content: space-around;"> <span>+</span> <span>+</span> </div> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; justify-content: space-around;"> <span>+</span> <span>—</span> </div>	7) <b>Identité</b> : voir 1 8) <b>Opposition</b> : Nouvelle élection présidentielle (voir 5, 6) ou dissolution (voir 9 et 10)
9 } 10 } Nouvelles élections } législatives après } dissolution	<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; justify-content: space-around;"> <span>+</span> <span>+</span> </div> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 20px; margin: 0 auto; display: flex; justify-content: space-around;"> <span>+</span> <span>—</span> </div>	9) <b>Identité</b> : voir 1 10) <b>Opposition</b> : Blocage = régime « provisoirement présidentiel »

En comptant la situation théorique de départ qui caractérise l'identité des forces contrôlant la Présidence et l'Assemblée, on obtient ainsi dix figures possibles, si l'on tient compte d'une nouvelle variable, à savoir l'impossibilité pour le pouvoir exécutif de recourir à la dissolution plus d'une fois en un an.

Si l'on examine le schéma de départ, recensant ces situations théoriques, on constate qu'il existe cinq cas d'opposition entre la Présidence et l'Assemblée, que l'on peut regrouper en deux types, selon le « lieu » - parlementaire ou électoral où a pris naissance la situation conflictuelle. On ne retiendra pas ici le cas du conflit né d'une évolution de la majorité parlementaire (ou moins probablement, d'une modification de comportement du Président) puisqu'il renvoie soit à un compromis parlementaire soit à un arbitrage électoral (figure 3 et 4).

C'est donc de l'élection, qu'elle soit parlementaire ou présidentielle, que naît le conflit et il s'agira des interroger sur les manières dont peuvent s'organiser et se terminer de tels affrontements. C'est aussi à l'élection, qu'elle soit parlementaire ou présidentielle, qu'il sera souvent demandé de résoudre le problème et il sera nécessaire d'examiner le cas où, loin d'y parvenir, elle contribuerait au contraire à maintenir la situation conflictuelle.

### CINQ REGLES NON ECRITES

Cinq principes d'interprétation de la V<sup>e</sup> République facilitent la compréhension de son système institutionnel et en se combinant structurent le conflit éventuel entre ses principales composantes. Trois concernent spécifiquement la V<sup>e</sup> République, la nécessité de la double confiance, la durée réelle des mandats présidentiel et parlementaire, le principe de la double conquête. Les deux autres, primauté de l'élection la plus récente, affaiblissement des institutions élues proportionnellement à l'éloignement de l'élection -, relèvent d'une interprétation plus générale des systèmes institutionnels. De quoi s'agit-il exactement ?

*La nécessité de la double confiance*, présidentielle et parlementaire, pour la création du pouvoir gouvernemental sous la V<sup>e</sup> République n'exige guère de commentaire. Si les textes ont pu donner lieu à quelques belles controverses entre juristes, il reste que tous les gouvernements de la V<sup>e</sup> République ont eu besoin, quelque soient les formes juridiques qui ont entouré leur naissance, de deux conditions pour assurer leur survie : qu'il n'y ait pas de contre-majorité suffisamment homogène et décidée pour les censurer, qu'ils disposent pour le vote de leurs projets de loi d'un soutien majoritaire.

La modification électorale d'une des deux autorités institutionnelles qui accordent cette confiance est donc importante. Elle a suscité une autre controverse sur la valeur comparée des deux circuits électoraux concurrents. Comme toutes les controverses constitutionnelles, celle-ci est obscurcie par le rapport de forces entre les deux institutions en compétition. Si les partisans de la primauté présidentielle s'opposent à ceux qui prônent la prépondérance de l'Assemblée Nationale, il

semble souvent que les arguments échangés ne sont pas indépendants du contrôle de la présidence par la majorité sortante, de l'espoir de la conquête de l'Assemblée par la gauche.

En vérité, ce n'est pas dans les textes constitutionnels, mais dans l'interaction du système de partis et des armes de chaque institution que l'on peut trouver une réponse à ce problème.

La première conclusion porte sur le corps électoral, identique dans son principe, modifié dans sa composition, différent dans son mode de structuration politique.

Que l'élection présidentielle et l'élection législative fassent l'une et l'autre appel à l'ensemble des électeurs français, qu'il s'agisse des mêmes individus que l'on consulte tour à tour afin de savoir quel Président et quelle Assemblée ils veulent, tel est le premier facteur qui incite à considérer comme égal chacun des circuits électoraux concurrents.

Qu'il s'agisse des mêmes individus, vient-on d'écrire, la formule n'est pas tout-à-fait exacte. Constatant renouvelé par l'évolution démographique, le corps électoral ne cesse de se modifier. On se trouve ainsi en présence d'une double argumentation, indépendante du texte littéral de la Constitution, qui valorise la consultation électorale la plus récente, qu'elle soit présidentielle ou parlementaire : d'une part, les mêmes électeurs plusieurs fois consultés ont le droit de changer d'avis et l'avis qui l'emporte est le dernier en date ; d'autre part, le renouvellement interne du corps électoral invite à ne plus tenir compte des opinions des disparus et à ne plus ignorer les volontés des nouveaux électeurs. L'élection la plus récente est indéniablement la plus forte.

Encore faut-il, pour qu'il en soit ainsi, que les modalités de structuration du corps électoral lui permettent d'exprimer une volonté majoritaire. Il dépend des règles institutionnelles et du système de partis qu'elle puisse le faire (1).

En ce qui concerne l'élection présidentielle, les contraintes sont claires et connues. L'élection législative, atomisée en 490 affrontements de taille réduite, privée des obligations de regroupement qu'entraîne la limitation à deux du nombre des candidats au second tour, est moins susceptible de dégager avec clarté une telle volonté majoritaire ; mais s'il existe un système de

(1) Les modalités du scrutin législatif peuvent aussi entraîner une autre conséquence : contrairement à l'élection présidentielle, qui attribue exactement le même poids à chaque bulletin déposé dans l'urne, l'élection législative pâtit des nombreuses inégalités de représentation qui découlent du découpage électoral, des mouvements de population, de la concentration de l'électorat de gauche, particulièrement communiste, dans des circonscriptions urbaines, etc... C'est dire qu'il est théoriquement possible qu'un même corps électoral invité le même jour à élire le Président de la République et les députés, et dont on suppose le comportement politique identique, pourrait élire un Président de telle tendance et une majorité de telle autre. Les modalités présentes du scrutin uninominal à deux tours n'y survivraient probablement pas.

partis clairement perçu, fortement organisé, partout représenté, constitué de coalitions à vocation majoritaire, il est alors parfaitement possible qu'elle oppose à la netteté de l'élection présidentielle une clarté égale.

Parce qu'il existe une dualité de circuits électoraux et parce que la formation du pouvoir gouvernemental exige une double confiance, la contradiction éventuelle entre les deux autorités institutionnelles issues de ces circuits entraîne obligatoirement un conflit. Parce que le corps électoral se renouvelle et se modifie, *l'avantage*, dans ce conflit, *appartient nécessairement à l'autorité issue de l'élection la plus récente*, à condition, dans le cas de l'Assemblée Nationale, qu'un système de partis fortement structuré nationalise les affrontements et clarifie les enjeux.

Nécessité de la double confiance, primauté de l'élection la plus récente, la combinaison de ces deux règles permet immédiatement l'énoncé d'une troisième, concernant la durée effective du mandat du Président de la République ou de l'Assemblée Nationale. Elle peut se formuler ainsi : *la durée du mandat présidentiel (ou législatif) s'étend de l'élection d'origine à la plus proche consultation nationale au suffrage universel.*

Cette proposition, qui diffère sensiblement des textes constitutionnels mais qu'illustrent dans le passé les interventions présidentielles dans les campagnes législatives pour corollaire une quatrième « loi non-écrite » de la V<sup>e</sup> République, à savoir que, dans ce système institutionnel, il n'existe d'exercice du pouvoir qu'à l'issue d'une *double conquête électorale.*

En d'autres termes, il faut gagner deux élections pour détenir le pouvoir. Cette particularité rend sa conquête difficile, et, une fois conquise, sa détention plus durable. Il s'agit là d'un mécanisme essentiellement conservateur, qui tend à maintenir la coalition en place quelle qu'elle soit. Cette exigence d'une double conquête serait naturellement moins ardue si les deux élections avaient lieu simultanément ou dans la même période. N'est-ce pas, après tout, ce qui s'est passé à la fin de l'automne 1958 ?

Une dernière règle, de nature plus sociologique qu'institutionnelle, aide enfin à comprendre l'un des scénarios possible de la crise. On peut la formuler ainsi : *le pouvoir d'une institution élue s'affaiblit à mesure que s'éloigne l'élection qui a légitimé son titulaire, c'est-à-dire à mesure que les incertitudes de l'élection à venir l'emportent, le temps passant, sur le verdict de l'élection passée.*

Il devient maintenant plus facile de recenser les scénarios conflictuels possibles, d'en déduire leur issue probable, d'en analyser leur éventualité.

Des deux cas de conflit envisageables, sur nouvelle élection présidentielle et sur nouvelle élection législative, on ne retiendra pas ici le premier qui ne pose, au demeurant guère de problèmes.

Clairement désigné par une consultation dont les règles du jeu sont simples et facilement compréhensibles par tous, issue d'une élection qu'aucune inégalité de

représentation ne vient fausser, le nouveau Président bénéficie de surcroît dans cette hypothèse de la postériorité de la décision du suffrage universel. Face à une assemblée hostile avec laquelle l'hypothèse envisagée ici exclut la coexistence, il dispose des procédures institutionnelles propres à mettre fin à cette discordance, et d'abord de la dissolution.

Que le suffrage universel cohérent avec lui-même, non biaisé par la loi électorale parlementaire, lui renvoie une majorité favorable et le problème est résolu ; que cette majorité soit plus incertaine et, avec plus ou moins de difficultés, les compromis l'emportent ; que cette majorité lui soit enfin franchement hostile et nous sommes alors ramenés à la situation conflictuelle d'origine aggravée par l'impossibilité de recourir une seconde fois à la dissolution. Improbable, ce type de figure, que l'on peut qualifier de « régime provisoirement présidentiel », est loin d'être impossible. On y reviendra.

Les choses sont moins claires quand la figure est inversée et qu'une nouvelle élection législative envoie à l'Assemblée Nationale une majorité nettement hostile au Président de la République. Celui-ci dispose en effet dans ce cas d'une gamme apparemment large d'attitudes possibles, que l'on peut réduire à quelques grandes dominantes, selon qu'il s'incline totalement devant le nouveau verdict du suffrage universel, qu'il tente de s'entendre avec lui, ou qu'il en appelle à nouveau au suffrage universel. Si la démarche théorique exige que l'on examine ces trois possibilités, l'analyse politique indique clairement qu'elles sont inégalement susceptibles de se produire, tant il est vrai que la logique propre au système étudié rend difficile, pour ne pas dire impossible, à un Président apparemment désavoué par le suffrage universel de demeurer en place et de poursuivre ses fonctions.

## LE RECOURS AU SUFFRAGE UNIVERSEL

Placé dans cette situation, le Président de la République peut tout d'abord en appeler au suffrage universel. Trois procédures lui sont, pour cela, possibles : la dissolution suivie de nouvelles élections législatives, la démission accompagnée d'une nouvelle candidature suivie d'une nouvelle élection présidentielle, le recours au référendum fondé sur l'article 11 de la Constitution, dans la mesure où il a pu obtenir d'un gouvernement non encore renversé par la majorité parlementaire neuve « la proposition » juridiquement indispensable pour l'emploi d'un tel mécanisme. Il ne lui est pas interdit de cumuler ces procédures, en rapprochant dans le temps au point même de les faire coïncider nouvelle élection présidentielle et nouvelles élections législatives par exemple. Examinons rapidement ces quatre stratégies.

La première, - dissolution de l'Assemblée qui vient d'être élue - consiste à inviter le corps électoral à se désavouer à quelques semaines de distance, ou plus précisément, à obtenir ce désaveu d'une fraction suffisante pour renverser à nouveau le verdict du suffrage universel.

**TABEAU 2 : LES STRATEGIES PRESIDENTIELLES DE RECOURS AU SUFFRAGE UNIVERSEL EN CAS DE CONFLIT AVEC UNE NOUVELLE ASSEMBLEE**

Situation théorique de départ Président + Assemblée +

Nouvelle élection législative Président + Assemblée -

**HYPOTHESES**

**(A) DISSOLUTION**

- A 1 - P + A + = Pas de grave problème de nature institutionnelle
- A 2 - P + A - = Démission et retrait du président sortant
  - A 21 - P + A - = Régime « provisoire présidentiel »
  - A 22 - P - A - = Pas de problème de nature institutionnelle

**(B) DEMISSION**

- B 1 - P + A - = Dissolution
  - B 11 - P + A + = Pas de problème de nature institutionnelle
  - B 12 - P + A - = Régime « provisoirement présidentiel »
- B 2 - P - A - = Pas de problème de nature institutionnelle

**(C) REFERENDUM**

- C 1 - Favorable au Dissolution = voir hypothèse (A)
- C 2 - Favorable au Démission et retraite du Président sortant = voir hypothèse (B)

**(D) NOUVELLES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES**

- D 1 - P + A + = Pas de grave problème de
- D 2 - P - A - = nature institutionnelle
- D 3 - P + A - = Régime « provisoirement
- D 4 - P - A + = présidentiel »

Le succès de cette stratégie mettrait fin au problème constitutionnel mais son insuccès ne le résoudrait pas nécessairement. Désavoué pour la seconde fois consécutive, placé devant une assemblée désormais indissoluble pour un an, le Président serait certes acculé, et à la démission, et à la retraite politique. Mais on ne peut pas exclure l'hypothèse selon laquelle l'élection présidentielle consécutive à cette démission entraînerait la victoire d'un nouveau candidat de la même tendance politique que le Président sortant. Cette hypothèse dans laquelle se font face un Président politiquement inattaquable en raison de son élection récente et une Assemblée provisoirement indissoluble renvoie à une situation « de type présidentiel » sur laquelle on reviendra.

L'alternative n'est guère différente quand on considère la seconde stratégie, axée elle, sur l'élection présidentielle, après démission du Président suivie d'une candidature renouvelée. Si la défaite du Président sortant au profit du candidat représentant la nouvelle majorité parlementaire supprime le problème constitutionnel, sa réélection au contraire ne peut pas ne pas entraîner immédiatement ou à courte échéance la dissolution de l'Assemblée dont le résultat une fois encore, soit supprime le problème institutionnel soit crée les conditions d'un « régime provisoirement présidentiel ».

Le recours au référendum, dans la mesure où le Président trouverait le gouvernement disposé à le lui « proposer » et l'enjeu apte à en justifier l'utilisation, compliquerait les schémas précédents plus qu'il ne les modifierait. Réussie, la stratégie référendaire conduirait à la dissolution et à ses suites (hypothèse A). Son échec entraînerait à l'inverse la démission et le retrait du Président doublement désavoué et une nouvelle élection présidentielle (hypothèse B) qui ne différerait du scénario prévu dans cette hypothèse que par l'apparition d'un nouveau candidat de la même tendance politique que le Président sortant.

On peut également supposer le recours concomitant aux procédures analysées.

C'est ainsi que le Président, apparemment désavoué par les nouvelles législatives, peut tout à la fois démissionner et se représenter tout en recourant à la dissolution. La stratégie utilisée consiste alors à placer l'électeur devant le problème de la distorsion entre la volonté qu'il manifestait hier à l'occasion de l'élection présidentielle et celle qu'il manifeste aujourd'hui lors de la consultation législative ; l'objectif est d'inciter le suffrage universel lui-même à mettre fin à cette distorsion par la cohérence

de son comportement. Si les réponses du corps électoral sont effectivement cohérentes, le problème institutionnel est résolu (hypothèse D 1 et D 2). Sinon, on entre à nouveau dans le régime que l'on a qualifié de « provisoirement présidentiel » (hypothèse D 3 et D 4) (2).

Le Président peut enfin tenter d'ajouter à la dissolution une consultation référendaire, dans l'espoir que le regroupement bipolaire que suppose cette dernière procédure contribuera à structurer de façon identique l'affrontement législatif. Le caractère de question de confiance du référendum et le précédent créé en 1969 par le Général de Gaulle semblent obliger le Président, en cas d'échec, à se retirer, suscitant par là même une nouvelle élection présidentielle dans laquelle la tendance qu'il incarnait sera représentée par un nouveau candidat. L'échec référendaire et la nouvelle élection présidentielle aboutissent alors, soit à la suppression du problème institutionnel soit au « régime provisoirement présidentiel ». A l'inverse le succès référendaire, ayant pour le Président valeur politique de réélection, conduit également à la résolution du problème s'il s'accompagne d'une victoire complète ou mitigée aux législatives, ou au « régime provisoirement présidentiel » si au contraire celles-ci ont reconduit la nouvelle majorité parlementaire dont l'apparition avait provoqué le conflit.

Le recours au suffrage universel pour résoudre le problème de la discordance entre le Président et la nouvelle majorité parlementaire pose à la fois un problème de sociologie politique et une question de mécanisme électoral.

## **COHERENCE OU DISTORSION DES COMPORTEMENTS ELECTORAUX**

En demandant au corps électoral qui vient d'élire cette majorité parlementaire de confirmer ou d'infirmer ce choix, soit à l'occasion d'une élection présidentielle, soit lors d'une double consultation législative et présidentielle, on pose le problème de la cohérence des comportements politiques. Dans quelle mesure, l'électeur qui vient d'accorder son suffrage à la majorité victorieuse, est-il susceptible de changer au bout de quelques semaines ? Dans quelle mesure, le fait de voter le même jour pour un candidat à la Présidence de la République

(2) On ne retiendra guère l'hypothèse du recours concomitant au référendum et à une nouvelle élection présidentielle. Ces deux procédures ayant en effet en commun leur caractère binaire et leur aspect de question de confiance à l'échelle nationale, on voit mal l'intérêt qu'il pourrait y avoir à les utiliser concurremment.

et pour un candidat à la députation incite-t-il l'électeur à se prononcer pour la même tendance politique ? On ne peut en l'état actuel des connaissances apporter à ces questions de réponse décisive. Tout au plus peut-on recenser les variables qui renforcent ou freinent l'homogénéité des comportements, et aligner les indices qui plaident en faveur de la cohérence ou au contraire de la différence.

L'existence d'un système de partis fortement structuré, clairement perçu, et identique d'un bout à l'autre du territoire tendra incontestablement à homogénéiser les comportements de l'électorat. Au contraire, sa faiblesse, son opacité, la diversité locale de ses significations contribueront à rendre plus incertaines les évolutions du corps électoral. La nature des enjeux en présence est également importante ; elle est au demeurant fortement liée au fonctionnement du système de partis. On serait, du point de vue de ces deux variables, fortement tenté d'avancer que, de même que la comparaison des comportements électoraux aux élections nationales et aux élections locales indique que ceux-ci diffèrent quand diffère la configuration des forces politiques, mais semblent au contraire identiques quand la nature des affrontements est semblable sur le plan national et sur le plan local, de même la permanence des enjeux et des forces en présence devrait faire de l'élection postérieure à la dissolution la répétition de l'élection antérieure (3), de même encore l'identité des enjeux et des configurations politiques lors d'une consultation simultanée législative et présidentielle devrait accroître la cohérence des comportements électoraux présidentiels et parlementaires.

L'exemple américain, parfois invoqué à l'encontre de cette indication, ne semble pas dirimant. La diversité des enjeux, l'indiscipline des partis parlementaires, la signification à dominante locale du système de partis interdit l'expression claire, cohérente et unique des élections au Congrès, alors que l'élection présidentielle la facilite partiellement (4).

Sur le plan des mécanismes électoraux, le scrutin uninominal majoritaire à deux tours pourrait, dans certains combats particulièrement incertains, être soumis, du fait de sa concomitance avec l'élection présidentielle, à la critique la plus dure et la plus efficace dont il ait jamais été l'objet. On ne peut exclure en effet l'hypothèse où un Président de gauche élu avec 51 % des suffrages se trou-

(3) Parmi les indices que l'on pourrait encore citer, peut-être faut-il introduire le fréquent comportement des électeurs lors des élections partielles consécutives à une annulation de l'élection par le Conseil Constitutionnel, comportement qui tend à mobiliser les partisans du candidat invalidé et à démobiliser les électeurs de ses adversaires.

(4) Voir ici-même l'article de Marie-France Toinet

verait affronté à une Chambre à laquelle la même proportion de suffrages de gauche aurait été, en raison des effets cumulés des inégalités de représentation, insuffisants pour constituer une majorité de même tendance.

Le recensement théorique auquel on vient de se limiter est naturellement quelque peu artificiel. Tout laisse à penser que les premiers affrontements de cette nature constitueront un jour des précédents qui élimineront nombre des hypothèses envisagées et institutionnaliseront peu à peu quelques procédures dominantes. Il n'est guère aisé de dire lesquelles aujourd'hui.

## LE MAINTIEN DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

On ne peut pas exclure de ce recensement théorique des stratégies présidentielles face à une situation conflictuelle née d'une nouvelle élection législative, l'hypothèse selon laquelle le Président tenterait de se maintenir en fonction sans procéder à une nouvelle consultation électorale. Je dis « tenterait », car l'ensemble du système dont on a essayé de démonter les mécanismes fondamentaux semble interdire qu'une telle attitude puisse être *longtemps* tenue. Comme on l'a fait précédemment, il sera donc nécessaire d'examiner les armes dont le système institutionnel dote, dans un tel affrontement, les principaux adversaires, les étapes qui pourraient caractériser les diverses évolutions possibles de cet affrontement, les règlements qui pourraient lui être apportés. Qu'il s'agisse des armes, des étapes ou des règlements possibles, l'hypothèse retenue oblige à mettre à nouveau l'accent sur ce que l'on a appelé plus haut le double baptême du pouvoir gouvernemental, à reprendre dans ce nouveau rapport des forces l'examen de la fonction de Premier Ministre, à relire dans cette perspective les textes constitutionnels.

Que les autorités institutionnelles qui constituent le pouvoir gouvernemental aient besoin pour gouverner d'un double baptême électoral, présidentiel et parlementaire, rien ne le démontre mieux que l'éventualité d'une opposition aiguë entre les deux expressions de la souveraineté populaire. Parce que le Président ne peut gouverner sans l'existence d'un gouvernement et parce que ce dernier ne peut se maintenir contre la volonté d'une majorité parlementaire, le problème qui va se poser au Président placé devant ce nouveau rapport de forces et qui entend rester en fonction sera donc immédiatement celui de la nomination du nouveau gouvernement et d'abord du nouveau Premier Ministre. La fonction de Premier Ministre, reléguée au second plan dans la situation « normale » d'identité politique entre le Président et la majorité de l'Assemblée, retrouve une importance accrue, dans une hypothèse conflictuelle.

La première alternative, devant laquelle le Président va se trouver placé, porte ainsi sur le choix de l'homme appelé à diriger l'action du gouvernement, soit qu'il nomme Premier Ministre le leader de la nouvelle majorité parlementaire, soit qu'il choisisse une autre personnalité.

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le Président recourt au suffrage universel</li> </ul>	<p>Voir tableau 2</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le Président ne recourt pas au suffrage universel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le Président nomme Premier Ministre le leader de la nouvelle majorité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le Président accepte les ministres et les projets de la nouvelle majorité</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le Président nomme Premier Ministre un autre homme politique que le leader de la nouvelle majorité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le Président entend conserver un pouvoir de veto</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le Président nomme le leader de la fraction la plus modérée de la nouvelle coalition</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le Président tente de susciter l'éclatement de la nouvelle coalition</li> </ul>

TABLEAU N° 3 : LES STRATEGIES PRESIDENTIELLES DE MAINTIEN EN CAS DE CONFLIT AVEC UNE NOUVELLE ASSEMBLEE

Dans ce dernier cas, plusieurs variantes peuvent être envisagées, dont deux paraissent particulièrement susceptibles d'être utilisées : nomination d'une personnalité politique prise dans les rangs les plus modérés de la nouvelle minorité, nomination d'un des représentants de la fraction la plus modérée de la nouvelle coalition majoritaire. Dans l'hypothèse inverse, où le leader de la majorité est appelé à constituer le nouveau gouvernement, deux grands types d'évolution sont également possibles selon que le Président accepte les ministres et entérine les projets de la nouvelle majorité ou qu'au contraire il entend conserver un pouvoir de veto. Reprenons ces quatre figures.

La première stratégie, qu'on pourrait qualifier de « stratégie de débauchage », se fonde sur l'idée de dissensions latentes dans la nouvelle coalition majoritaire. En nommant Premier Ministre un homme extérieur à cette coalition mais suffisamment peu éloigné de sa fraction la plus modérée pour pouvoir espérer en obtenir les suffrages, le Président fait le pari d'une possibilité de rupture immédiate au niveau parlementaire de la coalition électorale. La réussite d'un tel pari serait d'autant plus probable que la structuration des forces politiques serait peu assurée ; c'est dire que dans un système dont tous les éléments concourent aux regroupements organisés, les chances de succès d'une telle stratégie paraissent, *au lendemain des élections*, relativement faibles.

Fondée sur le même dessein général, la seconde stratégie présidentielle consistant à nommer Premier Ministre l'un des leaders de la fraction la plus modérée de la nouvelle coalition majoritaire, est probablement plus susceptible de succès. Le degré de cohésion de la coalition, le rapport des forces qui s'y établit sont autant de variables qui conditionnent les chances de réussite. Mais

comme dans le cas précédent, l'hypothèse est d'autant moins vraisemblable que les élections sont proches et la coalition disciplinée. Elle n'est cependant pas à exclure, en particulier dans la situation très particulière et sur laquelle on reviendra qu'on a qualifiée de « régime provisoirement présidentiel ».

Dans l'une et l'autre de ces hypothèses, le Président demeure, en cas de succès de sa stratégie, l'un des éléments dominants du système institutionnel.

Moins puissant que dans la situation majoritaire homogène à l'Assemblée, il reste cependant, plus encore dans le premier cas que dans le second, un acteur essentiel du jeu politique. Il n'en va pas exactement de même dans l'hypothèse où il se résigne à nommer Premier Ministre le leader de la nouvelle majorité, ce qui suppose qu'elle en ait un, et clairement désigné.

Face à un Président de la République élu quelques années plus tôt au suffrage universel et fort de cette légitimité mais indirectement désavoué par la défaite de la coalition parlementaire qui le soutenait et faible de ce désaveu se dresse dorénavant un Premier Ministre dont la légitimité vient moins de la nomination présidentielle que de l'élection populaire. L'équilibre des forces qui faisait du Premier Ministre, le second fidèle du Président est complètement bouleversé. Il faut donc effectuer une nouvelle lecture de la Constitution pour trouver les armes dont elle dote les deux adversaires.

Le tableau N° 4 donne un recensement des pouvoirs dont disposent constitutionnellement en propre soit le Président de la République, soit le Premier Ministre et ceux pour lesquels il n'est pas d'action possible sans l'accord de ces deux autorités.



## TABLEAU 4 : POUVOIRS AUTONOMES ET POUVOIRS COLLECTIFS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET DU PREMIER MINISTRE

<b>— Pouvoirs du Président de la République</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nomination du Premier Ministre</li> <li>* Dissolution de l'Assemblée Nationale</li> <li>* Exercice des pouvoirs exceptionnels</li> <li>* Message au Parlement</li> <li>* Saisine du Conseil Constitutionnel                             <ul style="list-style-type: none"> <li>— soit du caractère contraire à la Constitution d'une</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>clause d'un traité.</li> <li>— soit des lois pour examen de leur conformité à la Constitution.</li> <li>* Nomination de 3 membres du C.C.</li> <li>* Décision de ne pas soumettre à référendum une loi constitutionnelle.</li> </ul>
<b>— Pouvoirs nécessitant l'accord du Président de la République et du Premier Ministre</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Réunion du Conseil des Ministres</li> <li>* Demande au Parlement d'une nouvelle délibération</li> <li>* Recours au référendum prévu à l'article 11.</li> <li>* Signature des ordonnances et décrets délibérés en Con-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>seil des Ministres</li> <li>* Nomination aux emplois civils et militaires</li> <li>* Révision de la Constitution d'origine gouvernementale</li> <li>* Réunion d'une session parlementaire extraordinaire</li> </ul>
<b>— Pouvoirs du Premier Ministre et du Gouvernement</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Fixation de l'ordre du jour</li> <li>* Réunion d'une commission mixte paritaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Demande à l'Assemblée de se prononcer en dernier ressort</li> </ul>
<b>— Pouvoirs du Parlement</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Initiative des lois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Vote des lois</li> </ul>

Il est inutile de revenir sur les pouvoirs de nature très diverse qui appartiennent en propre au Président de la République.

Plus étendus et plus nombreux sont les pouvoirs qui supposent l'accord du Président de la République et du Premier Ministre. Cette nécessité aboutit dans bien des cas à annuler le pouvoir considéré : neutralisation probable du droit présidentiel de demander une nouvelle délibération en raison de la nécessité du contre seing du Premier Ministre, neutralisation du recours au référendum prévu à l'article 11, en raison de la nécessité d'une proposition du gouvernement, etc... En d'autres cas, des mécanismes indirects pourraient éventuellement au Gouvernement et à la majorité parlementaire de passer outre au blocage présidentiel.

L'examen de ces procédures indique que le Président, dès qu'il a accepté de nommer Premier Ministre le chef de la nouvelle coalition majoritaire se trouve déssaisi de la plupart des armes qui établissaient sa suprématie dans la situation inverse. Privé par la récente consultation législative de la force politique que lui accordait sa propre élection au suffrage universel, le Président ne dispose plus que des pouvoirs explicitement prévus par les textes institutionnels et réduits dans leur interprétation par le nouveau rapport de forces.

C'est dire qu'il risque ainsi d'être de plus en plus démuni, dans chacun des conflits qui l'opposeraient au gouvernement, celui-ci pouvant à chaque instant redemander à l'Assemblée Nationale de lui renouveler sa confiance par un vote d'approbation d'une déclaration de politique générale.

Le gouvernement peut en même temps placer le Président devant un dilemme politique particulièrement efficace : « ou bien vous considérez que nous avons tort et que nous ne représentons plus la majorité électorale, et vous devez soit dissoudre l'Assemblée, puisque vous seul en détenez le droit, soit démissionner et vous représenter, puisque vous seul en avez le pouvoir, ou bien vous renoncez à en appeler au suffrage universel et vous devez alors vous soumettre à la volonté de ceux que votre renoncement reconnaît clairement être les authentiques représentants de la nation ».

Chaque concession faite à la nouvelle coalition majoritaire rend plus difficile le veto ultérieur. Nommer Premier Ministre le chef de cette coalition, c'est déjà accepter d'entériner ses propositions pour les autres membres du gouvernement : la logique du communiqué élyséen décrivant la formation du premier gouvernement ( 5 ) se retourne ainsi comme un gant : de même que ce n'est que parce qu'il approuvait les principes généraux et les noms des personnalités qui deviendraient le cas échéant membres du gouvernement que le Général de Gaulle a nommé Michel Debré Premier Ministre, de même la nomi-

( 5 ) « Le Général de Gaulle, Président de la République a convoqué à 16 H. M. Michel Debré, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, et s'est entretenu avec lui de l'ensemble des affaires du pays. Au terme de l'entretien, le Général de Gaulle a chargé M. Michel Debré de lui faire des propositions au sujet de la composition éventuelle du gouvernement.

A 19 H 30 M. Michel Debré a été de nouveau à l'Élysée. Il a soumis à l'approbation du Général de Gaulle ses conceptions en ce qui concerne la politique générale et les noms des personnalités qui deviendraient, le cas échéant, ses collaborateurs au gouvernement. Le Président de la République a nommé Premier Ministre M. Michel Debré ; sur les propositions du Premier Ministre, il a nommé les membres du gouvernement ».

nation à cette fonction du chef de la nouvelle coalition majoritaire par le Président de la République en place serait par là même sinon l'approbation, tout au moins l'acceptation résignée des objectifs généraux que le nouveau Premier Ministre entendrait poursuivre et des personnalités qui deviendraient ses collaborateurs au gouvernement.

Le Président, qui nomme Premier Ministre le chef de la coalition victorieuse, et ministres les autres personnalités de la coalition, qui accepte par là même de voir approuvé officiellement par l'Assemblée Nationale lors du débat et du vote sur le programme gouvernemental les grands objectifs qu'il dénonçait comme néfastes, est mal placé pour tenter ultérieurement de freiner ou d'empêcher une politique qu'il a contribué à mettre en place.

C'est par là-même indiquer qu'il est politiquement peu vraisemblable de voir un Président accepter d'entériner la victoire d'une coalition parlementaire totalement incompatible avec sa propre politique, et que tout laisse à penser qu'il en appellera *plus ou moins rapidement* au suffrage universel.

### **LA STRATEGIE DU RECOURS A RETARDEMENT AU SUFFRAGE UNIVERSEL**

Plus ou moins rapidement. Tout est dans ce « plus » et dans ce « moins », et il faut réintroduire cet élément fondamental de la politique qu'est le temps.

Entre les deux modèles théoriques analysés, un troisième est constitué par ce que l'on pourrait appeler la stratégie du « recours à retardement » au suffrage universel. Elle se fonde sur des éléments simples.

En premier lieu, puisqu'il est délicat de demander au corps électoral de se désavouer en l'espace de quelques semaines, il est peut-être nécessaire de laisser passer un laps de temps suffisant pour que change l'enjeu de la dissolution et qu'il ne porte plus sur des espérances mais sur des réalisations. Les difficultés d'installation du nouveau pouvoir, les limitations apportées à son action par le freinage présidentiel et les réactions politiques, économiques et sociales suscitées par sa politique pourraient alors être utilisées pour demander au suffrage universel de mettre fin à l'expérience.

En second lieu, la loi non écrite selon laquelle le pouvoir d'une institution élue s'affaiblit à mesure que s'éloigne l'élection, va, le temps passant, inverser ses effets. Si dans l'immédiat c'est l'autorité issue de l'élection la plus récente qu'elle renforce donc la majorité parlementaire, c'est aussi elle qu'elle affaiblit à mesure que passent les semaines. Plus précisément, elle érode chaque jour un peu plus l'avantage que l'Assemblée et le Gouvernement qui en est issu devaient à cette légitimité plus fraîche. Six mois après les élections législatives, le type d'argumentation fondé sur la proximité du mandat devient plus difficile à soutenir et les interrogations sur

le verdict éventuel d'une nouvelle consultation électorale commencent à équilibrer le souvenir de la consultation précédente.

C'est dire que dans cette perspective les instruments de mesure de l'opinion, - élections locales, élections partielles et naturellement sondages -, seront scrutés avec une acuité accrue et feront l'objet de controverses prévisibles.

L'un des apports des institutions de la V<sup>e</sup> République à la tradition politique française, à savoir la durée du pouvoir exécutif, est ainsi provisoirement mis entre parenthèses : détenteurs en 1978 de la majorité parlementaire et de la Présidence, les partis de gauche disposeraient, - fait sans précédent dans leur histoire - de plusieurs années pour installer leurs équipes et appliquer leur politique ; privés de la Présidence, ils seraient, au moins provisoirement, contraints de gouverner dans l'incertitude de leur durée.

En d'autres termes, la stratégie présidentielle de recours retardé au suffrage universel retire dans un premier temps au Président l'essentiel de ses pouvoirs mais renforce dans un deuxième temps ses chances, si le « peuple le veut », d'en retrouver l'intégralité.

### **L'EVENTUALITE D'UN « REGIME PROVISOIREMENT PRESIDENTIEL »**

On a évoqué, à plusieurs reprises, l'hypothèse d'une situation que l'on a qualifiée de « régime provisoirement présidentiel ». De quoi s'agit-il exactement ?

La référence au « régime présidentiel » se fonde sur l'existence de deux institutions, la Présidence et l'Assemblée, partiellement démunies pour un temps limité du pouvoir de renverser l'autre. Issue d'une dissolution, l'Assemblée Nationale est en effet indissoluble pendant un an. Réinvesti indirectement par un référendum victorieux ou réélu directement lors d'une élection présidentielle anticipée, le Président juridiquement irresponsable devant le parlement ne peut que difficilement être politiquement mis en cause par l'Assemblée. On se trouve ainsi devant une situation provisoire, - limitée à un an -, dans lesquels les pouvoirs de nature partisane opposée sont en quelque sorte condamnés à cohabiter, tout en préparant l'inévitable affrontement qui les dressera à nouveau l'un contre l'autre, une fois écoulé le délai d'un an.

L'appellation de « régime présidentiel » est bien entendu inexacte dans la mesure où subsiste une autorité institutionnelle, le gouvernement, dont l'existence suppose la double confiance présidentielle et parlementaire. On n'a voulu en l'utilisant que mettre l'accent sur l'obligation de coexistence qui caractérise ce type de construction institutionnelle.

La perspective d'une telle situation sert en quelque sorte de révélateur et invite à reconsidérer certains des

éléments qui apparaissent figés dans les schémas précédents.

Première remarque, la composition du gouvernement et le choix du Premier Ministre sont ici encore au cœur de ce premier compromis indispensable.

Aucune situation ne démontre, en effet, autant que celle-ci, à quel point le Président de la République est affaibli par l'impossibilité dans laquelle il se trouve de défendre lui-même sa politique devant le Parlement.

Comme de surcroît, la pratique politique de la V<sup>e</sup> République n'a pas abouti à créer les structures de communication et de dialogue, qui, telle la conférence de presse du Président des États-Unis, peuvent se substituer au dialogue proprement parlementaire, le Président se trouve ainsi démuné des moyens institutionnalisés d'explication de sa politique. Le fait d'être à l'abri du débat parlementaire et des critiques de l'opposition, loin de constituer pour lui un rempart, forme au contraire une sorte de baillon. Le Premier Ministre anglais dispose du débat quasi-quotidien avec l'opposition parlementaire. Le Président américain bénéficie du dialogue quasi-journalier avec le petit groupe des journalistes présidentiels attachés à sa personne. Parce qu'il est « interdit au Parlement », parce que ses conférences de presse sont rares, le Président privé d'interlocuteurs privilégiés et de dialogues dignes de ce nom, reste enfermé dans la cuirasse par laquelle on a voulu le protéger.

Une situation de conflit avec la majorité parlementaire rend encore plus manifeste l'affaiblissement que comporte de façon latente l'existence d'un tel corset.

Le « régime présidentiel provisoire », comme tout régime qui institutionnalise une situation conflictuelle, redonne d'autre part une importance accrue aux autorités institutionnelles que l'existence d'une identité partisane de la Présidence et de la majorité de l'Assemblée Nationale mettait en quelque peu à l'écart. Ainsi en va-t-il du Sénat, dont l'assentiment risque de devenir indispensable, si le gouvernement, - soit qu'il ne le puisse, soit qu'il ne le veuille - n'est plus en état de demander à l'Assemblée de se prononcer en dernier ressort. Ainsi en va-t-il également du Conseil Constitutionnel, susceptible de renforcer, dans cette situation, ses potentialités d'arbitrage entre les pouvoirs ainsi affrontés.

S'il est naturellement impossible de dire avec précision, en l'absence de tout précédent, ce que pourraient être les détails du scénario du « régime présidentiel provisoire », encore peut-on faire l'hypothèse que la négociation entre les forces qui ont acquis le contrôle de l'Assemblée et celles qui, après consultation du suffrage universel, continuent de dominer la Présidence sera rendue moins ardue par l'obligation dans laquelle elles se trouveront d'accepter la légitimité, électoralement confirmée, de leur adversaire. Peut-être n'est-il pas impensable d'envisager des configurations de type « grande coalition », destinées à assumer provisoirement le conflit

tout en préparant l'inévitable retour devant l'électeur au bout d'un an.

## LA « MONTEE AUX EXTREMES » INSTITUTIONNELLE

Dans cette guerre institutionnelle froide dont on vient d'essayer d'examiner les principales données, il faudrait également mentionner la possibilité d'une « montée aux extrêmes ». En dehors de la sortie du système par coup d'Etat, émeute ou révolution, il existe en effet dans les textes constitutionnels les éléments d'un durcissement du conflit proprement institutionnel.

C'est ainsi que parmi les armes dont sont dotés les deux adversaires en cas de lutte exacerbée, il faut rappeler la possibilité de mise en application de l'article 16 par le Président, la possibilité de mise en accusation pour haute trahison du Président par la majorité de l'Assemblée Nationale suivie en cela par celle du Sénat.

On n'analysera pas ici les données de ce scénario à l'issue incertaine ; il fallait simplement en rappeler l'existence.

## L'IMPOSSIBLE RETOUR EN ARRIERE

Les données institutionnelles du conflit ne sont donc pas simples. Encore aurait-on pu attendre des principaux acteurs politiques qu'ils en atténuent la complexité en clarifiant leurs intentions. Il n'en est rien et tout se passe comme si la multiplicité des stratégies envisageables interdisait aux leaders politiques les discours sans ambiguïté. Essayons de mettre à jour les contraintes contradictoires qui s'exercent sur ces discours.

*Le refus du terrain constitutionnel* comme enjeu de la campagne électorale à venir est net aujourd'hui à gauche. Le souvenir des élections de 1967 où le thème institutionnel avait peu-à-peu pris le pas sur le domaine économique et social reste encore vivace.

Cela se traduit par la volonté de *ne pas paraître rechercher le conflit*, particulièrement clair dans les propos des leaders socialistes, persuadés probablement à juste titre que leurs chances de remporter les élections législatives s'accroissent si la perspective du maintien présidentiel diminue l'ampleur apparente du changement.

Ainsi s'explique l'ambiguïté d'une position qui distingue la personne du Président et la définition de la politique, l'argumentation consistant à expliquer que la cohabitation des personnes (Président et Gouvernement) est parfaitement possible, étant entendu que sera seule appliquée la politique du gouvernement issu de la nouvelle majorité législative.

Tactiquement, on comprend l'intérêt qu'ont les partis de gauche à demander que le Président de la République demeure en place après avoir abandonné au nouveau Premier Ministre l'essentiel de ses attributions. Ils atté-

nuent ainsi l'enjeu de la consultation ; en une élection, tout serait joué. Ils affaiblissent le prestige de celle des deux institutions qu'ils ne contrôlent pas, la Présidence de la République. A moins court terme, leur calcul est peut-être contestable, et l'institution présidentielle constitue pour eux une garantie de durée et de stabilité qu'ils n'ont jamais connue dans l'histoire de la République.

Entre socialistes et communistes, le schéma se complique encore du fait que chacune des deux composantes de la gauche regarde avec une prédilection particulière les autorités institutionnelles qui lui sont les plus faciles à conquérir : parce que les uns et les autres savent que leur victoire complète amènerait au pouvoir un Président socialiste, un premier Ministre socialiste, des ministres pris dans les deux formations, des groupes parlementaires de force différente mais d'égale nécessité, les communistes sont plus tentés d'insister sur le rôle du Parlement, et les socialistes de conserver celui du Président.

On se trouve ainsi à gauche devant un double discours paradoxal, le parti communiste adoptant la position la plus dure (« se soumettre ou se démettre ») au risque de provoquer une nouvelle élection présidentielle qui renforcerait son partenaire, le parti socialiste au contraire mettant l'accent sur la coexistence possible sous-entendu des personnes tout en sachant qu'il a besoin de la durée et donc de la détention de la Présidence pour mener à bien une expérience de gauche.

Du côté de la majorité sortante, l'ambiguïté n'est pas moindre, puisque le Président de la République envisage de couvrir provisoirement de son autorité des mesures qu'il considère comme catastrophiques pour la France pour tenter d'y mettre fin dès que l'occasion électorale lui semblera bonne alors que son ex-Premier Ministre, plus fidèle en tout cas sur ce point à la tradition institutionnelle gaulliste, préfère élever l'enjeu et au risque de tout perdre, tenter de tout conserver.

\* \* \*

Le recensement des scénarios conflictuels éventuels, auquel on vient de se livrer, est à la fois trop complexe et trop simple. Trop complexe, parce que fondé sur les configurations théoriques qui résultent de la combinaison des variables privilégiées, ce recensement analyse des hypothèses d'éventualités très inégales. Trop simple, parce que le nombre de variables retenues est faible, que leur choix peut être contesté et que la réalité de la vie politique est toujours plus riche que les « types-idéaux » que l'on peut tenter de construire. Quelles conclusions peut-on néanmoins en tirer ?

Existe-t-il un moyen de supprimer le problème ? La réponse est non. Il n'y a pas d'exemple, renversement du régime excepté, de retour en arrière en matière d'élection du chef de l'Exécutif au suffrage universel. On ne s'en étonnera guère : quelle force politique pourrait dans un système fondé sur l'élection proposer de retirer au suffrage universel un droit qui lui a été accor-

dé ? La procédure est populaire, les sondages l'attestent, la participation électorale record le confirme. Comme on ne voit pas qu'il soit envisageable de supprimer l'élection parlementaire, force est bien de constater qu'il faut vivre avec ce problème. Existe-t-il alors un moyen de le résoudre ?

Les meilleurs analystes de la société politique française s'accordent pour estimer qu'il faut trouver une solution constitutionnelle à cette virtualité des institutions de la V<sup>e</sup> République, mais aucun d'entre eux n'en propose. S'il en est ainsi, c'est qu'il n'existe pas de système qui permette avec certitude d'empêcher le suffrage universel, dès lors qu'on le consulte deux fois, d'émettre des jugements différents et même opposés. Il faut ignorer l'histoire politique américaine et la mise en accusation pour haute trahison du Président Andrew Johnson, il faut ignorer l'histoire récente du Chili pour imaginer que ce que l'on nomme le régime présidentiel pourrait constituer une solution, tant il est vrai que l'exemple américain ne paraît régler le problème que parce qu'il ne le pose pas et que l'exemple chilien illustre au contraire le caractère indispensable, quand la contradiction est aigüe, d'une majorité parlementaire pour le Président ou d'un Président pour la majorité parlementaire.

S'il n'existe pas de solution, on peut alors estimer qu'à défaut de régler le problème, on peut cependant tenter d'en limiter l'éventualité et d'en réduire l'intensité.

En limiter l'éventualité, c'est recourir à cette *simultanéité des élections* que pratiquent depuis deux siècles les Etats-Unis et dont le principe diminue mathématiquement les chances de conflit et atténue psychologiquement la probabilité d'un comportement électoral contradictoire.

En réduire l'intensité, c'est déterminer clairement les conséquences automatiques d'un éventuel désaccord fondamental, à savoir le *double retour devant l'électeur*, afin de conserver ces apports essentiels des institutions de la V<sup>e</sup> République que constituent l'identité des coalitions électorales et parlementaires et le dernier mot laissé à l'électeur (6).

Ces révisions sont dans la logique du système majoritaire et bipolaire. (7) Elles ne s'imposeront cependant qu'après les conflits que n'auront pu manquer de provoquer les premières expériences de distorsion consécutives à de nouvelles élections.

Jean-Luc Parodi

(6) Cela peut être aussi de combiner système électoral proportionnel pour les députés et majoritaire pour le Président, les désavantages de chacun de ces modes de scrutin pouvant être limités par la *simultanéité de leur emploi*. Mais le problème n'est pas simple.

(7) Cf le N<sup>o</sup> spécial de « France-Forum » consacré à la bipolarisation : « La France va-t-elle au bipartisme ? », mai 1967 - n<sup>o</sup> 80 - articles de Paul Coste-Floret - Charles Hernu - Joseph Fontanet - Michel Habib-Deloncle - Jean-Luc Parodi - Pierre Avril - Paul Guilbert.

# LE CAUCHEMAR CONSTITUTIONNEL FRANÇAIS

par Pierre AVRIL

pouvoir en décidant à la fois de dissoudre l'Assemblée et de se représenter lui-même ?

Cette formule de « dissolution-démission » avait été préconisée par le Club Jean-Moulin comme le procédé le plus simplement démocratique de sortir de l'imbroglio constitutionnel en faisant appel au jugement du suffrage universel sans privilégier l'une plutôt que l'autre de ses expressions (2). Une idée analogue avait d'ailleurs été avancée aux États-Unis par Thomas K. Finletter et approuvée par le sénateur Filbright, afin de surmonter le blocage résultant d'un antagonisme prolongé entre le Congrès et la Maison Blanc e 3 3K (%)

C'est l'hypothèse de ce double retour devant le corps électoral que l'on voudrait retenir ici en procédant à un exercice de politique-fiction dont l'intérêt réside moins dans la simulation elle-même que dans les lumières qu'elle projette sur le régime.

## LA CONTRADICTION

Compte tenu de la tendance contemporaine à un partage presque égal des forces politiques principales illustrée par l'élection présidentielle de 1974 comme par celle de Jimmy Carter, par les élections allemandes du 3 octobre 1976, voire les élections italiennes du 20 juin 1976, on peut considérer qu'il suffit de déplacements infinitésimaux pour faire pencher la balance : 424.599 voix seulement séparaient Valéry Giscard d'Estaing de François Mitterrand le 19 mai 1974. Or cette faible marge peut être renversée d'un scrutin à l'autre.

D'abord parce qu'on ne vote pas exactement de la même manière à l'élection présidentielle et à celle des députés. M. Giscard d'Estaing fut distancé par M. Mitterrand dans sept départements où U.D.R. et Républicains Indépendants avaient remporté la majorité absolue des suffrages exprimés en mars 1977 et, inversement, il enleva le Puy-de-Dôme où la gauche avait eu la majorité quatorze mois plus tôt (4). Dans les deux cas des phénomènes personnels expliquaient très largement ces contrariétés de comportement.

La probabilité de telles divergences serait certes réduite par la simultanéité des consultations, encore que

(2) « Les conditions d'un bon fonctionnement des institutions », *Bulletin du Club Jean-Moulin*, n° 47, juillet 1964

(3) Cité par Arthur M. Schlesinger, *La Présidence impériale*, PUF 1976, pages 407, 430, 455 et 547.

(4) Nicolas Denis, « Du 5 mai 1946 au 19 mai 1974 », *Revue française de science politique*, 1974, p. 901.

**Valéry Giscard d'Estaing : 13.396.203 voix en 1974**

Dans ce que Jean Charlot appelle le **mimodrame de « la gauche au pouvoir »** (1) deux issues alternatives sont envisagées au probable conflit opposant le chef de l'État à la nouvelle assemblée ; la dissolution ou la démission suivie d'une élection présidentielle. Mais ces deux issues ne sont pas nécessairement décisives ; la dissolution peut inciter les électeurs à confirmer leur verdict antérieur dans la mesure où elle se présente comme une tentative d'intimidation, et la réélection du Président sortant (ou d'un autre candidat de même tendance) le ramène au même tête à tête avec une Assemblée hostile. Dès lors ne pourrait-on concevoir que le Président invite le corps électoral à rétablir d'un seul coup l'harmonie entre les deux branches désunies du

(1) *Projet*, novembre 1976

le calendrier électoral rende inévitable un certain décalage. Si les élections législatives ont lieu 20 jours au moins et 40 jours au plus après la dissolution ( article 12 de la Constitution ) et l'élection présidentielle 20 jours au moins et 35 jours au plus après la vacance résultant de la démission ( article 7 ), l'intervalle entre les deux tours est d'une semaine pour l'élection des députés alors qu'il est de quinze jours pour celle du chef d'État. La simultanéité parfaite est donc impossible : ou bien les deux premiers tours se dérouleront en même temps, ou bien les deux scrutins de ballottage. Dès lors il y aura place pour les chocs en retour et les repentirs dans un climat dramatisé propre à altérer la cohérence du double choix des électeurs.

A supposer que les comportements soient parfaitement cohérents, c'est-à-dire que les votes présidentiels et législatifs soient de même sens chez tous les électeurs qui prennent part aux deux consultations, il n'en reste pas moins que le collège électoral n'est pas rigoureusement identique dans les deux cas. La loi organique du 31 janvier 1976 sur le vote des Français de l'étranger a prévu en effet que ceux-ci participent directement au scrutin présidentiel dans les consulats, alors que le droit commun s'applique aux élections législatives : ils ne peuvent donc voter pour l'Assemblée nationale que par procuration et à la condition d'être inscrits dans une commune française. A l'élection présidentielle de 1974 où le système des procurations était seul en vigueur, moins de 10 % des Français immatriculés à l'étranger avaient utilisé cette faculté. Or le corps électoral potentiel résultant de la loi du 31 janvier 1976 s'élève à environ 1.300.000 personnes soit trois fois plus que la marge qui a décidé la victoire de M. Giscard d'Estaing.. Dès lors qu'il y a plus d'électeurs « présidentiels » que d'électeurs « législatifs », il existe une possibilité arithmétique de contradiction entre les deux scrutins.

Aussi improbable qu'apparaisse une telle éventualité, elle n'est donc pas absurde. On se trouverait alors devant un véritable **cauchemar** constitutionnel, non seulement parce que les moyens d'arbitrage auraient été épuisés mais aussi parce que les deux interlocuteurs, Président et Assemblée, se réclameraient d'une légitimité équivalente qui interdirait de privilégier une expression de la volonté populaire plutôt que l'autre puisqu'elles seraient toutes deux pratiquement contemporaines.

## UNE CONCEPTION HEGEMONIQUE

L'intérêt de l'hypothèse du « cauchemar » tient à ce que, poussant jusqu'à l'extrémité la logique de la V<sup>e</sup> République, elle met en évidence sa contradiction fondamentale. Le régime tel qu'il fonctionne repose sur un postulat « plébiscitaire » en vertu duquel chaque élection est considérée comme une manifestation souveraine de la volonté populaire qui transcende l'aménagement constitutionnel et peut opérer le déplacement en bloc du pouvoir. Ce transfert ne vaut que tant que la confiance populaire n'est pas retirée par une autre manifestation de

volonté. On a souvent observé qu'une telle interprétation avait pour conséquence de charger d'explosif institutionnel toute consultation nationale : qu'elle bénéficie au Président, ou, demain, à l'Assemblée, elle se révèle en effet incompatible avec un système caractérisé par un double circuit de confiance entre gouvernants et gouvernés puisqu'elle contient en germe le désaveu de l'une des deux autorités issues du suffrage universel et menace en permanence l'équilibre constitutionnel.

Selon cette logique hégémonique, l'élection d'un Président d'opposition doit entraîner l'effacement de l'Assemblée antérieurement élue et inversement l'élection d'une majorité parlementaire hostile entraîne celui du chef de l'Etat en fonction. La cohérence politique en est incontestable mais elle se traduit par une non moins évidente incohérence institutionnelle dès lors qu'elle fait passer alternativement le pouvoir à l'Élysée ou au Palais Bourbon selon le site de l'affrontement.

**François Mitterrand : 12.971.604 voix en 1974**

En imaginant la simultanéité de l'élection du Président et de celle des députés ainsi que leur issue contradictoire, l'hypothèse du cauchemar fait éclater ce que cette logique a d'intenable. Dans une telle situation, la

recherche de la domination par arbitrage populaire est en effet impossible puisqu'il faut attendre au moins un an avant de recourir à une nouvelle dissolution et que dans l'intervalle les interlocuteurs devront se supporter. On ne peut plus concilier le principe présidentiel et le parlementarisme majoritaire qui caractérisent la V<sup>e</sup> République parce qu'ils se révèlent exclusifs : il faudra nécessairement que l'un des deux ressorts cède. Ou bien la présidence confrontée à une majorité hostile ne parvient pas à en relever le défi et subit une guerre d'usure qui l'affaiblit jusqu'à ce qu'elle tombe en loques, en attendant que l'écoulement du délai constitutionnel permette de lui porter un coup de grâce dont elle ne se relèvera pas. Ou bien elle impose l'initiative d'une coopération qui fissure le camp adverse et conduit à des formules de majorités de concentration ou « d'idées » qui cessent de s'identifier à la majorité électorale. Il est bien clair que les deux principes ne peuvent survivre conjointement. Si l'on doit choisir, il paraît préférable de sauver le principe présidentiel, ce qui implique que, sans attendre que l'on en arrive à un tel dilemme, on prenne les devants, notamment en rétablissant dans le mode de scrutin un élément de proportionnalité qui facilite le changement politique.

Le recours au schéma plébiscitaire a sans doute été indispensable pour provoquer le passage d'un régime où le peuple était spectateur d'un jeu qui se déroulait hors de sa portée, à un régime où il intervient directement. Mais qui ne voit que sa persistance dans un cadre institutionnel dualiste et dans un milieu politique bipolarisé représente désormais un obstacle au changement ? Si les Français sont lassés d'une majorité usée jusqu'à la corde, ils ont le droit de vouloir renouveler le personnel et imposer d'autres orientations ; mais ils ont aussi le droit à la sécurité constitutionnelle. Ils peuvent légitimement récuser un système qui s'apparente à la roulette russe en ne leur offrant de choix qu'entre le trop connu et la perspective de bouleversements qui ne résulteraient pas de leur volonté, mais d'un montage institutionnel amplifiant bien au delà de cette volonté les effets du changement souhaité.

### « L'AMORTISSEUR PRÉSIDENTIEL » ?

L'issue paraît résider dans l'abandon du concept hégémonique fondé sur l'attribution de « l'autorité indivisible de l'Etat » à un Président - ou, dans son reflet opposé, à une Assemblée victorieuse - c'est-à-dire la fin de l'assimilation d'un succès électoral à une manifestation de volonté souveraine et absolue qui doit entraîner la prise du pouvoir tout entier par les vainqueurs. Une telle manifestation de volonté s'inscrit dans le cadre d'institutions pourvues de compétences qui leur sont attribuées par la Constitution et qu'elle ne saurait oblitérer. L'utilité de l'hypothèse du « cauchemar » est d'écartier l'espace d'un instant de raison la possibilité de faire jouer le mécanisme de domination exclusive par l'appel du peuple, et de rappeler que tout système dualiste exige coopération et compromis, au moins dans certaines limites et pour un certain temps.

Ce n'est pas tout le pouvoir que peut revendiquer la majorité parlementaire mais seulement la prise en considération de ce qu'elle représente et de ce qu'elle a le moyen constitutionnel d'obtenir : un Gouvernement acceptable pour elle. Ce Gouvernement procédant du chef de l'Etat, elle ne peut exiger l'application intégrale et immédiate de son programme mais un changement d'orientation répondant à ce programme et, lui aussi, acceptable par le Président de la République. Qui douterait d'ailleurs qu'un tel réexamen soulagerait nombre d'électeurs du Programme commun ?

Pareille formule introduit un « amortisseur présidentiel » (5) de nature à faciliter la transition en attendant qu'une prochaine consultation apporte le jugement d'un corps électoral qui ne délègue pas tout le pouvoir à une équipe pas plus qu'à un homme mais qui se réserve de moduler son approbation. Elle correspond à la distinction ingénieuse d'Alain Peyrefitte entre « la grande alternance » qui se produit à l'occasion de l'élection présidentielle et la « petite alternance » qui intervient lors des élections législatives (6). Après tout, si la gauche a su entreprendre, à l'initiative de M. François Mitterrand, sa longue marche depuis 1965, elle serait mal inspirée de céder au vertige des bouleversements miraculeux et instantanés d'un grand soir, fût-il électoral. C'est le sens de la leçon administrée jadis par les vainqueurs de Mac-Mahon qui eurent la sagesse de ne pas précipiter leur mouvement avant de s'être assurés du consensus nécessaire à l'affermissement de la République.

Il est vrai qu'ils n'attendirent que de 1877 à 1879 et c'est à ce propos que le procédé de l'amortisseur présidentiel exige certaines conditions. Il implique évidemment que le chef de l'Etat n'adopte pas l'attitude agressive qu'on lui suggère parfois en l'incitant à s'engager dans un domaine qui n'est pas le sien, et qu'il rompe avec la pratique de ses prédécesseurs qui intervenaient à la veille du scrutin alors que la campagne électorale était close : leur appel en faveur de la majorité, d'une correction douteuse, rappelait fâcheusement les candidatures officielles. Il serait mal inspiré de lier son sort à celui d'une « majorité présidentielle » dont l'invention n'a pas été l'innovation la plus heureuse depuis 1974. Mais surtout, une attitude de coopération et de compromis n'est acceptable qu'à la condition que le porte-à-faux politique ne soit pas interminable et que l'échéance du renouvellement présidentiel ne se fasse pas trop attendre : le raccourcissement du septennat conditionne à l'évidence le maintien d'un rôle actif du chef de l'Etat. Et puisque nous sommes dans la fiction, continuons d'imaginer. Si la révision engagée par Georges Pompidou en 1973 avait été conduite à son terme, le mandat de M. Giscard d'Estaing devrait s'achever en mai 1979, soit moins de treize mois après l'entrée en fonction de la prochaine Assemblée nationale... Cela aurait simplifié les choses.

Pierre Avril

(5) M. Giscard d'Estaing avait autrefois qualifié notre régime de « présidentiel à amortisseur parlementaire... ».

(6) *Le Mal français*, Plon 1976, p. 355

# CES PAYS

## DONT ON NE PARLE

### JAMAIS

*En dehors de la France, cinq pays européens élisent aujourd'hui leur Président au suffrage universel direct (ou par l'intermédiaire d'un collège électoral uniquement conçu à cet effet et élu lui-même au suffrage universel) : la Finlande, l'Irlande, l'Islande, l'Autriche et le Portugal.*

#### • La Finlande

Depuis 1919, le Président de la République est élu pour six ans par un collège électoral de 300 électeurs, eux-mêmes élus au suffrage universel et à la représentation proportionnelle. Le rôle de la Présidence a depuis lors été très important.

• Bien qu'élu par l'Assemblée, le premier Président de la République de Finlande, K.J. Stahlberg, leader du

front républicain, donna d'emblée à la Présidence un pouvoir d'initiative et un prestige incomparable.

• Le fait qu'à de nombreuses reprises le Premier Ministre ait été élu Président a renforcé l'importance de cette fonction.

• L'absence de majorité nette à la Chambre et la complexité des clivages entre partis ont accentué encore les pouvoirs d'influence et d'arbitrage du Président.

• Le droit présidentiel de dissolution et son usage dans les premières années de la République ont achevé de faire du Président finlandais une figure sans équivalent réel dans les autres Républiques européennes, France mise à part.



## ● L'Irlande

Depuis la Constitution de 1937, l'Irlande choisit son Président au suffrage universel, avec vote unique transférable. Le mandat est de sept ans. S'il n'y a qu'un seul candidat, il n'y a pas de scrutin ; ce fut le cas de C. O'Dálaigh en 1974, après la mort de Erskine Childers élu en 1973.

● Le premier Président, Douglas Hyde, se devint en 1938, également par accord entre les différents partis.

● Le prestige de E. de Valera, Premier Ministre de 1932 à 1948, de 1951 à 1954 et de 1957 à 1959, ajouté à l'existence de majorités parlementaires relativement cohérentes depuis l'instauration de la République, ne laissait guère à la Présidence de possibilités d'intervention. Il sera lui-même élu Président en 1959, à l'âge de 77 ans, au moment où il abandonnait la direction du gouvernement, et réélu de peu en 1966.

## ● L'Islande

Depuis la proclamation de la République en 1944, l'Islande élit elle aussi son Président au suffrage universel : « *Le Président est élu par le peuple* » ( Article 3 de la Constitution ) ; « *Le Président est élu au scrutin secret et direct par les électeurs à l'Alþingi ( Parlement islandais ). Le candidat à la Présidence doit être proposé par 1500 électeurs au moins et 3000 au plus. Est également élu Président le candidat qui réunit la majorité des voix s'il n'est pas candidat unique. S'il n'y a qu'un candidat, il est élu sans opposition* » ( Article 5 ).

Cependant :

1<sup>o</sup>) Cette institution d'origine récente s'insère dans un système général qui, depuis 1903, fonctionne comme un régime parlementaire, avec gouvernement responsable devant le Parlement.

2<sup>o</sup>) Instituée au moment où l'Islande se sépare du Danemark, l'institution présidentielle est conçue comme un substitut de la monarchie danoise et reçoit en héritage une tradition de neutralité politique.

3<sup>o</sup>) Il s'ensuit l'instauration d'une coutume qui veut que le Président sortant et qui sollicite un nouveau mandat ne se voit pas opposer de concurrent. Bien que le mandat présidentiel soit de 4 ans, il n'y a pas eu par exemple d'élection concurrentielle en 1948, 1954, 1958 ou 1962.

## ● L'Autriche

Depuis le rétablissement de la République en 1945, l'Autriche possède un Président de la République élu pour six ans au suffrage universel, comme l'avait prévu la loi constitutionnelle de 1929.

Cependant :

1<sup>o</sup>) Le Premier Président, Karl Renner, fut élu en décembre 1945 par l'Assemblée Nationale et non au suffrage universel. Ce n'est que cinq ans plus tard que jouât pour la première fois la nouvelle procédure.

2<sup>o</sup>) Il n'était pas lors de son élection le chef de l'Exécutif, le populiste Léopold Figl lui ayant succédé comme Chancelier après les élections de novembre 1945.

3<sup>o</sup>) Le système de la « *Proporz* », c'est-à-dire de la répartition proportionnelle des postes ( et de la négociation à l'unanimité des politiques ) entre les deux partis, socialiste et populiste, qui dominent la vie politique ( plus de 90 % des suffrages à eux-deux ) a caractérisé la vie politique autrichienne de 1945 à 1966 : c'est ainsi que durant cette période le chancelier a toujours été populiste, le vice-chancelier socialiste, chaque ministre d'une tendance accompagné d'un secrétaire d'Etat de l'autre, le Président de la République toujours socialiste. La tradition ainsi créée ne permet guère le conflit institutionnel.

## ● Le Portugal

La Constitution portugaise d'avril 1976, en décidant que le Président de la République sera élu au suffrage universel, faisait du Portugal le cinquième pays européen, France non compris, à recourir à un circuit électoral autonome pour désigner le chef de l'Etat. Elu pour cinq ans, il nomme le Premier Ministre, en tenant compte des résultats électoraux.

Le premier Président du nouveau régime portugais, le Général R. Eanes, a été élu le 27 juin 1976 avec 62 % des suffrages, devant O. de Carvalho ( 16 % ), P. de Azevedo ( 14 % ) et O. Pato ( 8 % ) ; il était soutenu par le parti socialiste et l'ensemble des formations situées à sa droite.

Comme il l'avait déclaré avant son élection, le nouveau Président a nommé Premier Ministre le secrétaire général du parti socialiste ( 41 % des sièges à l'Assemblée ) Mario Soares, lequel a formé un gouvernement socialiste minoritaire.

Cependant la mise en place presque simultanée de la Présidence et du Parlement, l'importance de l'armée et des clivages qui la traversent dont témoigne la présence de trois militaires ( sur quatre candidats ) à l'élection présidentielle, l'autorité et la légitimité dont cette élection même a revêtu le Général Eanes peuvent contribuer à accentuer le pouvoir d'initiative, d'influence et peut-être un jour de décision de l'institution présidentielle. Et les conditions d'un conflit sont sans doute réunies.

J.L. P.

# L'EURO-COMMUNISME :

## apparences et réalités.

avec Annie Kriegel, François Fejtö,  
William E. Griffith, Pierre Hassner et Enzo Bettiza

Les Leaders communistes Berlinguer, Carrillo, Marchais, ont déclaré le 3 mars 1977 à Madrid qu'ils optaient pour l'euro-communisme

Notre collaborateur **François Fejtö** nous communique le texte intégral d'une « Table Ronde » animée récemment pour le compte du quotidien milanais, « **Il Giornale Nuovo** » dont il dirige le bureau parisien. Ont participé à ce débat outre François Fejtö, Mme **Annie Kriegel**, titulaire de la chaire de sociologie à l'Université de Nanterre, auteur de « *Aux origines du Communisme français* », 2 vol. 1964,

« *Les communistes français* », 1968, « *Les grands procès dans les systèmes communistes* », 1972, « *Communismes au miroir français* », 1974 etc. ; **William E. Griffith**, directeur du « *Center for International Studies* » du Massachusetts Institute of Technology, ami et collaborateur de Z. Brzezinski, auteur de nombreux ouvrages sur le communisme mondial, tel que « *Albania and the Sino-Soviet Rift* », 1963, « *The*

*Sino-Soviet Rift* » 1964, « *Communism in Europe* », 2 vol., 1966 ; **Pierre Hassner**, maître de recherche de la *Fondation des Sciences politiques*, chargé de cours à l'Institut Universitaire « *John Hopkins* » à Bologne, collaborateur de « *Esprit* », « *Défense Nationale* », « *Survey* » etc. ; **Enzo Bettiza**, sénateur de Milan, ancien correspondant à Moscou du « *Corriere della Sera* », co-directeur de « *Il Giornale Nuovo* » et auteur de plusieurs romans (1) et études sur l'URSS et l'Europe de l'Est (2). La « *Table Ronde* » a eu lieu quelques jours avant le « *sommet euro-communiste* » de Madrid (Mars 1977), mais ne semble pas avoir perdu son actualité. Les observations formulées, les analyses présentées apportent des éclairages très intéressants sur le problème en cause.

\*  
\* \*

**F. Fejtö** : Nous avons assisté, fin février à Paris à un intéressant colloque international sur « la défense et la sécurité dans l'Europe des contradictions », organisé par la **Fondation pour les Etudes de Défense Nationale et le Centre d'Etude de Politique Etrangère**. Un des thèmes principaux de ce colloque a été la question de savoir si l'euro-communisme, tel qu'il se développe actuellement, représente oui ou non, un risque pour l'alliance atlantique et pour l'équilibre européen ? Pour entrer **in medias res**, je demande tout de suite au Professeur Griffith qui était un des participants américains de ce colloque, qu'il nous dise si la perception américaine de ce problème a subi une modification depuis l'entrée en fonction du Président Carter et de son administration ? Nous avons lu dans la presse des informations selon lesquelles la nouvelle administration ne partagerait pas les vues de Kissinger considérées comme trop rigides et exprimées dans la doctrine Sonnenfeld et qu'elle envisagerait, sinon avec faveur, du moins dans esprit plus « décontracté », une participation communiste au pouvoir, dans les pays d'Europe du Sud. Pourriez-vous nous donner quelques précisions à ce sujet ?

**W.E. Griffith** : Il y a un certain changement. Probablement dans l'appréciation de la situation plutôt que dans la tactique. On constate une souplesse plus grande dans l'approche du problème. Peut-être ai-je un préjugé trop favorable à l'égard de la nouvelle administration, mais il me semble qu'on y trouve des personnes qui comprennent mieux la situation que Kissinger et son équipe. Cependant la nouvelle administration, tout comme la précédente, persiste à penser qu'une participation des communistes au gouvernement, en Europe Occidentale, ne correspond pas aux intérêts américains. Cela pour différentes raisons, surtout militaires : il y a le problème des bases américaines en Europe. Mais d'autre part, la nouvelle administration se rend mieux compte du fait que les États-Unis ne peuvent pas déterminer ce qui se passe en Europe et que par conséquent, il est préférable

pour eux d'être « flexibles », de laisser les Européens décider de leur propres affaires.

Quant à l'euro-communisme, il est difficile de faire des prévisions. Il est possible, par exemple, que les euro-communistes en arrivent à affronter les Soviétiques, comme les Yougoslaves ont été acculés à le faire en 1948 et que donc l'URSS perde davantage à l'affaire que nous-mêmes. Pour le moment, je le répète, l'entrée des communistes aux gouvernements de nos alliés nous apparaît comme indésirable, mais la situation peut changer.

**F. Fejtö** : Passons maintenant au fond même des problèmes que pose l'eurocommunisme en Italie, en France, en Espagne. Premièrement, peut-on parler de quelques changements substantiels dans les rapports des P.C. occidentaux avec le P.C.U.S. ? Quel crédit peut-on accorder aux affirmations d'indépendance multipliées ces derniers temps par l'italien Berlinguer, le français Marchais, l'espagnol Carrillo ? Et deuxièmement, quelle est la crédibilité des professions de foi démocratiques, des engagements en faveur des libertés et de l'alternance, quelle est la crédibilité du renoncement au principe de la dictature du prolétariat ?

**E. Bettiza** : Je crois que quand on parle du P.C.I., il faut examiner trois points. Le premier, c'est la **superstructure** idéologique, démocratique ( pour m'exprimer en langage marxiste ), que le P.C.I. offre depuis plusieurs années à la société italienne, avec des positions sociales-démocrates qui apparaissent comme presque plus droitières que celles de la social-démocratie suédoise. Le point deux : c'est la structure et l'organisation interne du Parti. Enfin, le troisième point : sa politique étrangère. J'ai toujours eu l'impression qu'à l'étranger, on insiste sur le premier point, le côté idéal ou idéologique, la nouvelle philosophie démocratique du P.C.I., tout en oubliant et le côté organisationnel du parti et la politique étrangère qu'il pratique. Or ce sont ces points-là précisément qui sont décisifs. Les conceptions du P.C.I. à cet égard ont été expliquées avec beaucoup de clarté par Berlinguer, au cours du grand discours qu'il avait prononcé en février au théâtre lyrique de Milan et qui marque, semble-t-il, une phase nouvelle dans la politique du P.C.I. Parlant à la base ouvrière, aux cadres, au cœur du Parti, Berlinguer les a assurés que sur le plan organisationnel, le P.C.I. restera toujours un parti de centralisme démocratique, c'est-à-dire de structure léniniste. Il serait stupide de croire, a-t-il dit en substance, que si nous désirons la démocratie, nous désirons aussi introduire le « fractionnisme ». Donc le Parti gardera ses structures d'anti-société, il veut rester un centre totalitaire, enfermé en soi-même et qui préfigure l'Etat-Nation du jour où il aurait conquis le pouvoir. Je dis toujours à mes amis communistes et non communistes : il ne faut pas confondre la politique droitière social-démocrate, conçue pour la conquête du pouvoir, avec la vision finale du pouvoir tel que l'exercerait effectivement le parti communiste, conformément à sa logique interne. Quant aux rapports avec le camp socialiste, là encore Berlinguer a déclaré avec une franchise louable - et sa phrase a été

(1) *Le fantôme de Trieste*, trad. fr. (chez Gallimard) ; *La campagna elettorale* etc.

(2) *Il diario di Mosca, 1970*

saluée par de longs applaudissements - que personne ne réussira à couper les liens du P.C.I. avec les autres partis communistes de l'Est. Ceux-ci ont commis, bien sûr, des erreurs regrettables et le P.C.I. se réserve la liberté de les critiquer, mais les erreurs n'affectent pas la santé fondamentale du système communiste à l'Est. Enfin, sur le plan de la politique étrangère, sauf quelques divergences tactiques que l'on a constatées à la conférence pancommuniste de Berlin, le P.C.I. reste toujours très lié à la diplomatie globale de l'URSS.

**F. Fejtö :** Je pense que, dans l'ensemble, vos constatations s'appliquent aussi bien au P.C.F. Mais la parole est à notre ami Pierre Hassner.

**P. Hassner :** Je commencerai en disant que personnellement je n'aime pas le terme « euro-communisme », bien que ce soit là une bataille perdue parce que le mot est en train de s'imposer. Vous savez que, selon Zagladine (3), c'est une invention de Z. Brzezinski...

**E. Bettiza :** En fait, c'est le journaliste yougoslave, Franc Barbieri qui, le premier, a employé le terme.

**P. Hassner :** En tout cas, le premier, parmi les communistes, à l'adopter, a été Carrillo. Pour reprendre la distinction entre évolution intérieure et extérieure, je pense qu'il y a une différence assez importante entre le P.C.I. et le P.C.F. Le P.C.I. a une évolution intérieure organique d'adaptation à la société italienne et occidentale qui l'amène à entrer avec l'Union Soviétique dans des conflits qu'il souhaite plutôt éviter, l'accent étant placé sur les problèmes d'ordre intérieur. Chez les Français, à l'origine, il y a selon l'expression d'Annie Kriegel, une tendance plutôt « roumaine » qu'« italienne », dans le sens que ce qui prime, c'est le conflit réel avec l'Union Soviétique, sans que le Parti ait beaucoup évolué dans ses principes idéologiques. Le P.C.F. insiste sur le nationalisme - on pourrait parler à son propos d'un *gaullocommunisme*, alors que le P.C.I. insiste sur le cadre européen. J'hésite un peu à contredire Enzo Bettiza sur un domaine qu'il connaît mieux que moi, mais je ne crois pas qu'on puisse dire que sur aucun point de politique étrangère le P.C.I. ne s'écarte de la position soviétique, quand nous savons que sur les questions européennes, sur l'Europe politique, sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel (alors que les communistes français continuent à avoir le même point de vue que les Soviétiques) les Italiens ont le point de vue inverse. Leur position envers la Chine n'est pas non plus la même que celle des Soviétiques. Mais là où je suis d'accord avec Bettiza, c'est pour dire qu'en général, dans leur vision globale du monde et en particulier du tiers-monde, ils restent fidèles à l'idée que l'Union Soviétique est une force de paix et que l'impérialisme américain est l'ennemi et donc là-dessus, il y a une sorte d'alliance de fait entre tiers-monde, monde soviétique et partis communistes, y compris le yougoslave.

**F. Fejtö :** Cela me semble un point important. En effet, pour le P.C.I. comme pour le P.C.F. la seule puissance à laquelle ils appliquent le terme « impérialiste », ce sont les États-Unis. L'Union Soviétique fait des erreurs, en Tchécoslovaquie ou ailleurs, mais cela n'a pas empêché jusqu'à présent nos euro-communistes de la considérer toujours comme le chef de file de l'anti-impérialisme, suprême champion de la paix et de l'indépendance des peuples.

**P. Hassner :** C'est vrai. Je voudrais quand même qu'on ne minimise pas le fait que, sans doute sous l'influence des polémiques avec la gauche non-communiste, les communistes italiens sont passés d'une critique ponctuelle d'un certain nombre de mesures répressives à une critique du système comme tel, qui était exprimé par exemple dans un récent article de Spriano dans *l'Unità*. Ils disent que la forme des rapports de production est socialiste en Union Soviétique, mais qu'il faut la distinguer du régime politique et qu'à ce point de vue, il n'y a pas de démocratie socialiste en Union Soviétique. Je ne dis pas que c'est une position satisfaisante, mais je constate 1) que pour eux l'Union Soviétique a cessé d'être un modèle, 2) qu'ils reconnaissent qu'il y a oppression sur l'Europe de l'Est, mais que 3) dans le reste du monde, l'Union Soviétique continue à être dans leur esprit un facteur de paix et de progrès par rapport aux États-Unis. Il faut distinguer ces différents plans là. Ceci dit, il est vrai qu'aujourd'hui les communistes italiens paraissent plutôt dans une phase de durcissement et que le discours de Berlinguer mentionné par Bettiza est en retrait par rapport à d'autres déclarations précédentes. (4)

**Annie Kriegel :** Si Bettiza fait preuve d'une extrême prudence sur l'évaluation de la dimension des changements dans le P.C.I., alors que dire quand il s'agit du P.C.F. où les changements sont apparus à la fois de façon moins authentique, plus incohérente et surtout plus récente ? D'une certaine manière, la qualité des rapports entre le P.C.F. et le P.C.I. peut servir d'indicateur quant aux évolutions et circonvolutions du P.C.F. depuis près de quinze ans. Il y eut une première période de rapprochement avec le P.C.I. entre 1964 et 1968, c'est à dire sous le magistère de Waldeck Rochet, lors d'une première tentative de libéralisation du P.C.F. Et puis les choses se sont de nouveau très longuement gâtées, jusqu'en 1973, à la fois en raison des divergences d'appréciation entre les deux partis sur l'affaire tchèque, mais aussi probablement en raison de la contribution soviétique à la désignation de Georges Marchais comme successeur de Waldeck Rochet. Puis il y a une courte éclaircie de 1973 à 1974, au cours de laquelle Marchais manifeste de l'intérêt pour ce qui se trame en Italie ; de 1974 à 1975, c'est de nouveau l'orage entre les deux partis au sujet du Portugal etc. Enfin, brutalement, en une dizaine de jours, voilà que les choses sont bouleversées, le P.C.F. se rend à Rome manifestement

(3) Membre de la section internationale du C.C. et du P.C.U.S.

(4) Ce recit a été confirmé par le comportement très prudent de Berlinguer au sommet eurocommuniste à Madrid (F.F.)

comme on va à Canossa dans la mesure où il annonce que la rencontre avec le P.C.I. est une rencontre historique, alors que le P.C.I., lui, manifeste à la fois plaisir et agrément qu'on soit venu le visiter, mais il ne considère pas ce jour-là comme le plus beau jour de sa vie... Dans ces conditions, si on fait le compte de ces incohérences et de ces changements, on ne se trouve dans une situation nouvelle que depuis une quinzaine de mois. Rien ne nous contraint à penser que cette phase où nous sommes est devenue définitive. Voyons par exemple, la question de l'internationalisme prolétarien. Il se caractérise par trois principes : premièrement le soutien et l'approbation du modèle de construction socialiste en Union Soviétique, comme ayant une validité universelle ; deuxièmement, la haute priorité accordée aux obligations découlant de l'appartenance au mouvement communiste mondial, et troisièmement, le soutien à la politique étrangère du camp des Etats socialistes considérés comme ayant une responsabilité particulière dans la politique étrangère du mouvement communiste. Sur le premier plan il est clair qu'il y a une modification dans la mesure où le P.C.F. dit : nous ne voulons plus de modèle, notre modèle sera un modèle aux couleurs de la France. Mais qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Il peut s'agir simplement du modèle universel repeint aux trois couleurs, ou bien, cela veut dire d'une manière plus profonde que nous, P.C.F., allons construire un vrai prototype original dont le fonctionnement et les structures seront spécialement conçus pour les dimensions françaises. Le P.C.F. n'a jamais spécifié quelles étaient les particularités de ces dimensions françaises et ce qu'on allait particulièrement retenir pour « faire français ». On multiplie les critiques sur tout ce qui touche à l'exercice de la liberté en URSS, mais on continue à affirmer avec une certaine chaleur qu'en tant que modèle de construction économique, il n'y a rien à redire au système soviétique. On continue à affirmer, par exemple, qu'au cas où un gouvernement de gauche pourrait commencer à appliquer une politique socialiste en France, ce serait plus facile parce qu'il y a l'expérience de l'Union Soviétique et des démocraties populaires. Observons d'ailleurs que lorsqu'il s'agit des pays récemment agrégés au camp socialiste ou considérés comme socialistes, comme l'Angola, le Vietnam et même le Cambodge, on ne voit se manifester dans *l'Humanité* aucune inquiétude, ou réticence, quant à la manière dont se construit le socialisme là-bas. Je lisais l'autre jour qu'au Vietnam « le nouveau déploiement de la main d'œuvre constituerait une étape dans la reconversion nécessaire de l'économie vietnamienne et de son passage au socialisme ». Deuxième point : les obligations découlant de l'appartenance au mouvement communiste mondial. Eh bien ! on observe que l'intensité de la contribution du P.C.F. à la diplomatie socialiste internationale n'a absolument pas diminué. La fréquence des missions appartenant à des partis communistes étrangers reçus par le P.C.F. en France, la fréquence des missions du P.C.F. auprès des partis communistes étrangers, est toujours aussi élevée.

**F. Fejtö** : Il y a cependant, une modification de taille : depuis deux ans, Marchais n'a pas rencontré Brejnev. A

la conférence de Berlin où Brejnev a pris le temps de rencontrer les secrétaires généraux du parti anglais et ouest-allemand qui ne sont pas des personnalités de grand relief, il n'a pas eu le temps de rencontrer Marchais.

**A. Kriegel** : Il y a en effet, un changement important, le seul : c'est la chute des relations entre le P.C.F. et le P.C.U.S. Aussi parlerai-je davantage de brouille entre les deux partis que de modification par le P.C.F. du principe de son appartenance au mouvement communiste mondial. Et de la même façon sur le troisième point, la politique étrangère, je suis frappée comme Bertiza qu'il n'y ait pas un endroit du globe, une zone dans le monde où l'on puisse observer une différence dans les positions, les propositions, les solutions du P.C.F. par rapport à la politique étrangère soviétique, sauf là aussi, sur un seul point, à savoir, la nature des rapports, la qualité des relations entre le gouvernement français et le gouvernement soviétique.

Je m'arrête à un détail qui semble échapper aux observateurs. Il concerne l'attitude du P.C.F. à l'égard des territoires et départements d'outre mer. Avec une curieuse obstination, le P.C.F. qui s'affirme national, reste aligné sur le thème fondamental de l'anti-impérialisme pour devancer - avec les P.C. de ces régions théoriquement indépendants - l'idée d'un séparatisme des territoires français dont la population, pour le moment, n'a pas encore d'une manière indiscutable exprimé cette volonté de séparation. Ce qui laisse prévoir que dans une France socialiste, la Réunion et les Antilles deviendraient des Etats indépendants. Il est tout à fait clair que cela correspond aux intérêts de l'URSS et du camp socialiste, mais on voit mal comment on aurait pu le décider dès maintenant si la réflexion communiste en matière de politique étrangère était en France réellement fondée sur les seuls intérêts nationaux, comme le P.C.F. le prétend.

En somme, il me semble qu'on ne peut pas dire qu'en la matière il n'y a pas de grand changement. Ce que je crois, c'est que le changement pour l'instant prend la forme très précise et limitée d'une querelle avec la direction du P.C.U.S. C'est nouveau, quand on sait à quel point le P.C.F. a été soumis à l'emprise soviétique. Mais cette situation n'affecte pas la théorie et reste une affaire conjoncturelle.

**F. Fejtö** : Toujours est-il qu'il y a, dans l'évolution des partis communistes italien, français, espagnol, des comportements qui gênent Mocou, qui se répercutent dans la sphère de domination soviétique. Tactiques et conjoncturelles qu'elles soient, destinées à rompre l'isolement des P.C. à séduire ou neutraliser la bourgeoisie, les prises de position eurocommunistes, quant à la défense des droits civiques, ont contribué à cette déstabilisation dans les pays de l'Est à laquelle nous assistons en ce moment en Tchécoslovaquie et en Pologne et ailleurs. Les contestataires de ces pays ne se réclament pas seulement des accords d'Helsinki. Il se réfèrent aussi au

P.C.I., au P.C.E., au P.C.F. Ce qui est une source d'irritation, de colère pour le Kremlin et explique l'escalade récente dans les reproches faits à mots plus ou moins couverts à « certains partis » accusés par Moscou de manquer de discipline internationaliste, de solidarité avec le camp socialiste, de s'associer à des campagnes antisoviétiques etc. La presse yougoslave vient de relever que la nouvelle édition du Manuel d'Histoire du Parti communiste soviétique représente un durcissement considérable face à la Yougoslavie dont les conceptions « révisionnistes » et « nationalistes » sont de nouveau condamnées dans des termes rappelant 1948. Il est évident que l'URSS craint la contagion des pays de l'Est par la propagande « euro-communiste » et se voit poussée vers une espèce de politique d'*Abgrenzung*, de délimitation. La question est de savoir si ce conflit peut aller, comme certains Yougoslaves le pensent, jusqu'à une rupture entre le P.C.U.S. et certains partis autonomistes, c'est-à-dire, jusqu'à un nouveau schisme qui porterait un préjudice très grave au prestige du parti soviétique ?

**W.E. Griffith :** L'histoire du communisme en Europe et ailleurs nous montre que le principal problème en question est celui de l'organisation, c'est-à-dire de la subordination ou non-subordination à la suprématie de l'URSS. Or nous constatons qu'il existe à présent une querelle entre le P.C.F. et le P.C.U.S. C'est la clé de tout, plus important que tout le reste. Comparé à cela, la question de la théorie, de la fausse conscience, est mineure. Le processus de séparation qui a commencé à la réunion préparatoire de Varsovie en 1974, a sa propre dynamique, ses phases d'*escalade et de désescalade*. D'un côté, la détente et l'évolution des P.C. occidentaux ont encouragé les dissidents en URSS, en Tchécoslovaquie, en Pologne, à se manifester ; ce qui a obligé les Soviétiques à renforcer la répression. De l'autre côté, les P.C. occidentaux, engagés dans la politique que l'on sait, ne pouvaient pas ne pas y réagir, ce qui a provoqué de nouveaux durcissements en URSS et ainsi de suite. C'est l'escalade. Cela peut évidemment changer, comme par le passé. Mais il y a l'exemple de la querelle sino-soviétique : des deux côtés, on avait essayé de cesser les polémiques, des accords ont été conclus. Ils n'ont pas été respectés. Donc la leçon de l'histoire, c'est qu'une rupture est plus probable qu'une réconciliation. Mais la leçon n'est pas obligatoire. L'URSS a des raisons sérieuses pour éviter la rupture. Pour le moment, le processus d'escalade se poursuit. Au début des années soixante, nous avons observé la dispute entre Moscou et Pékin, comme un Pacha turc intellectuel avait pu observer jadis la querelle entre Luther et le Pape. Il avait pensé sans doute que tout cela n'était pas sérieux, que les deux parties étaient probablement de mêche, ou qu'il y aurait certainement un arrangement. Nos réflexions actuelles sont un peu du même acabit. La situation est nouvelle. Tout ce que nous savons, c'est qu'il y a tension et désaccord entre les dirigeants et que la détente contribue à les aggraver. Plus les Soviétiques se durcissent, plus le P.C.F. et le P.C.I. sont amenés à prendre des distances. Les dissidents de l'URSS et de l'Europe de l'Est pous-

sent à l'escalade. Ce que nous venons de constater sur l'appui accordé par le P.C.I. et le P.C.F. à la politique étrangère soviétique, était vrai aussi pour le comportement des Yougoslaves entre 1948 et 1950. Mais Tito était une espèce de *superstar*. Nous devons être prudents, réserver notre jugement.

**F. Fejtö :** Tout comme Griffith, je pense aussi que nous ne devons pas oublier les précédents historiques et sous-estimer le sérieux des désaccords actuels. Mais nous ne devons pas sous-estimer non plus la capacité de l'URSS à maîtriser des crises de ce genre. Ainsi, après l'invasion de la Tchécoslovaquie en 1968, l'URSS, malgré les protestations plus ou moins énergiques des partis occidentaux a mené à bien la « normalisation » et a réussi quand même à organiser à Moscou dès le début de 1969, une nouvelle conférence internationale avec la participation des mêmes P.C. Aujourd'hui encore, on peut prévoir qu'avant d'en arriver à une rupture, le P.C.U.S. mettra en œuvre toute une politique de pressions, d'intimidation, de négociations, afin de contrôler et d'enrayer ce processus. Ceci dit, on ne saurait nier que l'existence entre le P.C.U.S. et les euro-communistes, d'un conflit même limité, même s'il ne porte pas sur l'essentiel, a d'ores et déjà augmenté la crédibilité des affirmations d'indépendance des partis occidentaux, elle facilite la propagation de la nouvelle image - autonomiste et libéral-socialiste - que les « euro-communistes » donnent d'eux-mêmes et qui vise notamment ( surtout en ce qui concerne le P.C.I. et le P.C.E. ) à neutraliser la méfiance des milieux atlantiques à l'égard de leur participation aux gouvernements.

**P. Hassner :** Je crois, comme Griffith et comme Fejtö, qu'il y a une dialectique de ces disputes qui peut aller au-delà des intentions des protagonistes, un peu comme ce fut le cas des Albanais qui ne sont devenus antisoviétiques qu'à cause de la réconciliation soviéto-yougoslave et qui maintenant, à cause de leur antisoviétisme, se rapprochent d'une certaine manière des Yougoslaves. Des renversements de ce genre sont possibles. Mais c'est un fait que des deux côtés, on ne souhaite pas la rupture. En particulier, les Italiens et les Russes semblent avoir à ce sujet un accord de non-agression tacite ou peut-être même explicite. Mais précisément, ils n'arrivent pas à s'y tenir ! Cela craque parce que l'élément dynamique essentiel, c'est d'une part le rapport des partis communistes avec les sociétés occidentales où ils veulent arriver au pouvoir et d'autre part, le rapport de l'Union Soviétique avec l'Europe de l'Est et avec ses propres dissidents. Aussi, me semble-t-il, la dialectique de la querelle avec l'Union Soviétique, pour ce qui est du P.C.F., amène ces partis, au moins dans leur formulation ( personne ne peut sonder les cœurs ) à aller très au-delà de ce qu'ils visaient au départ. Les Italiens par exemple, tout en maintenant le centralisme démocratique, disent très explicitement - ici je suis en désaccord avec E. Bettiza - que la structure du Parti n'est pas donnée en modèle à la société future, que le centralisme démocratique doit être « laïcisé », que la société future doit être pluraliste, sans que le Parti soit cette sorte de divinité qui impose une

ligne stricte en matière intellectuelle. Or, ces réflexions les amènent à critiquer implicitement ou explicitement, ce qui se passe dans le monde soviétique. Quant à l'URSS, elle considère l'influence des P.C. occidentaux, tant qu'ils ne sont pas au pouvoir et peut-être encore plus s'ils arrivaient au pouvoir, comme positive, ne serait-ce que parce qu'elle affaiblit l'OTAN. Mais en même temps, sur le plan idéologique, elle craint, comme l'a dit François Fejtö, des retombées sur l'Europe de l'Est, ce qui l'amène à durcir son contrôle des satellites et à attaquer l'eurocommunisme, les notions de socialisme différent, de pluralisme, etc., mise en avant par les P.C. occidentaux. Les uns et les autres n'arrivent donc pas à tenir « l'accord tacite » parce que, par nécessité de politique intérieure, les Soviétiques sont amenés à critiquer l'euro-communisme. Cette situation risque de se développer tant qu'un certain équilibre se maintient, c'est à dire tant que les sociétés occidentales sont quelque chose qui existe, qui marche et dont les communistes veulent jouer le jeu et d'autre part, tant que la dissension, l'hérésie restent vivantes en Europe de l'Est. Dans le cas où les sociétés occidentales s'effondreraient et l'Union Soviétique apparaîtrait comme la seule puissance sérieuse et où, d'autre part, l'Union Soviétique arriverait à faire éteindre les voix de la dissension à l'Est, je crois que le côté fondamentalement opportuniste des communistes français et italiens les conduirait à se réorienter vers Moscou. Déjà chez les Italiens on est en train d'assister à un revirement ( je pense à cette idée puritaine de modèle d'austérité nationale mise en avant par Berlinguer ) qui sans être un retour à la stricte orthodoxie soviétique, est assez contraire à la tendance d'assimilation à l'Europe occidentale, au capitalisme etc. On peut l'expliquer par la volonté de tenir compte des réactions de la base, mais aussi par le fait que l'Europe marche mal. Donc je pense que l'évolution dépend pour une part de nous : si l'Europe occidentale et l'Occident restent à la fois forts et flexibles, alors il y a une chance que les partis euro-communistes ( plutôt d'ailleurs l'italien et l'espagnol que le français ) continuent leur marche vers la social-démocratisation. Sinon, ce sont leur côté autoritaire et leurs liens avec Moscou qui risquent de l'emporter.

**A. Kriegel :** Je partage l'opinion de François Fejtö que la rupture à court terme ne me semble pas être l'objectif ni des uns ni des autres. Le jeu de Moscou est pour l'instant 1) d'exprimer publiquement l'orthodoxie doctrinale et 2) d'utiliser un certain nombre de partis orthodoxes pour condamner les positions des candidats à l'hérésie. Nous avons eu le P.C. chilien, nous aurons demain le P.C. vietnamien, le P.C. cubain, pour remplir cette mission. Nous allons assister à ce que disait François Fejtö : à une série de pressions, de négociations, de condamnations essentiellement centrées sur la résistance ou l'échec du parti communiste français. Or, Moscou a tout de même de bonnes chances dans son jeu, ne serait-ce que parce qu'il y a une chose que le P.C.F. ne peut pas faire, c'est se social-démocratiser, pour la bonne raison que nous avons le Parti Socialiste. En fait la plus grande difficulté du P.C.F. lorsqu'il veut devenir euro-communiste, c'est qu'il ne sait pas ce que cette conver-

sion pourrait entraîner pour lui, compte tenu qu'il ne peut pas se substituer au parti socialiste et que même comme parti nationaliste il est concurrencé par l'existence d'un parti gaulliste et que le gaulléo-communisme finalement ne présente pas un caractère d'attraction très supérieur au gaullisme gaulliste. Finalement les cartes du P.C.F. me semblent peu nombreuses et assez incertaines par rapport aux cartes dont dispose Moscou à son propos. Or si Moscou réussit à produire un nouveau renversement du P.C.F. en sa faveur, l'euro-communisme réduit au P.C.I. et au P.C.E., le mot serait alors et trop large et trop long. Voilà pourquoi dans les trois scénarios que nous avons esquissés : réalignement, rupture ou négociation incertaine, je dirais que la négociation incertaine va durer, mais que, entre les deux extrêmes, ce qui m'apparaît encore plus plausible, c'est un réalignement dans une réadaptation réciproque.

**W.E. Griffith :** Ce que nous avons dit sur l'aspect réformiste de l'euro-communisme, vaut presque pour tous les P.C. de l'Ouest et aussi pour les P.C. du Japon et d'Australie. C'est un phénomène qui caractérise les partis des sociétés industrielles avancées en général, à l'exclusion des Etats-Unis où le marxisme n'a jamais pu s'implanter. Les partis scandinaves étaient les premiers à s'engager dans le processus. Il ne faut pas oublier non plus la fraction autonomiste du P.C. finnois, le parti communiste grec de l'intérieur. Il y a en revanche les P.C. du Luxembourg, de l'Allemagne de l'Ouest et du Portugal qui restent orthodoxes et prosoviétiques. Mais le Portugal est un pays sous développé et le P.C. de la R.F.A. est une simple agence du P.C.U.S. et de celui de l'Allemagne de l'Est. Quant à l'aspect autonomiste de l'euro-communisme, on le retrouve chez les Roumains et les Yougoslaves. Ce que je veux dire par là c'est qu'on ne saurait limiter l'euro-communisme à l'Europe Occidentale. Au contraire, le centre du phénomène, en ce qui concerne son trait le plus important qui est le nationalisme, c'est la Yougoslavie. Aussi le danger le plus grand qui menace le développement du phénomène euro-communiste, ce n'est point du côté de la France et de l'Italie qu'il faut le chercher, mais du côté de la Yougoslavie. Si, après la mort de Tito, la Yougoslavie retombe sous l'influence soviétique, alors la part la plus puissante de l'euro-communisme - le nationalisme - serait frappé à mort. Je ne pense pas que cet événement arrive ; mais il faut se rappeler que - pour ce qui est de l'aspect organisationnel du processus - l'évènement-clef n'est pas la conférence de Berlin en juin 1976, mais la conférence préparatoire de Varsovie, en octobre 1974, lorsque les Yougoslaves ont formulé les propositions d'autonomie qui constituent comme la Charte de l'euro-communisme et que les Soviétiques, avec beaucoup de regret, se sont vus obligés d'accepter.

**E. Bettiza :** Je suis d'accord avec Griffith sur l'importance de la Yougoslavie et du parti communiste yougoslave qui, d'une certaine manière, représentent l'euro-communisme le plus vrai et aussi un modèle, une proposition de socialisme, qui est le plus différent du modèle soviétique et qui n'est jamais cité par le P.C. espagnol, ni par le P.C.I. ou le P.C.F. Personne, sauf Gilles Mar-

tinier, ne parle en France de l'autogestion yougoslave. Le P.C.I. et que je sache le P.C.F. aussi n'ont jamais parlé non plus des pressions soviétiques sur la Yougoslavie. Berlinguer est allé parfois voir Tito pour des raisons « décoratives », mais on n'a jamais fait un communiqué, une déclaration reconnaissant par exemple que la Macédoine est yougoslave et qu'on ne peut pas la toucher et on n'a jamais parlé des frontières yougoslaves qui sont toujours fragiles et très vulnérables. Si l'on reproche à l'Union Soviétique de supprimer, de réprimer les droits formels bourgeois, civiques, le modèle économique de l'URSS n'est jamais mis sérieusement en question par les P.C.I., P.C.F., P.C.E.. D'autre part, s'il est juste de constater que le P.C.I. a une politique plus positive à l'égard de l'Europe que le P.C.F., la cause s'en trouve, me semble-t-il dans la conviction de pouvoir faire même en Europe cette politique de « longue marche à travers les institutions » qu'il a menée avec succès en Italie. Annie Kriegel a posé la question de savoir pourquoi l'Union Soviétique attaque plus énergiquement le moins important, c'est à dire le P.C.F., que le P.C.I. qui représente, du point de vue de l'orthodoxie, le danger le plus grave ? L'une des raisons pourrait être d'après moi, que l'Union Soviétique considère déjà ( et en partie c'est vrai ) le P.C.I. comme un parti sinon au pouvoir, du moins dans l'aire du pouvoir et qui doit donc être traité avec prudence et respect, tandis que le P.C.F. est encore pour l'Union Soviétique le parti du Front populaire, avec qui on peut faire ce qu'on veut : des pactes, des contre-pactes ; c'est encore « un petit pigeon ». Je ne crois pas à l'existence d'un « partage des rôles » entre le P.C.U.S. et le P.C.I., mais il y a certainement une espèce de pacte de non-agression, un pacte de respect réciproque, et sur lequel l'URSS mise une partie de sa politique en Europe : elle doit souhaiter que le P.C.I. reste dans une position active, dynamique ; une force déstabilisante, moyen de chantage envers les États-Unis. Je crois donc que la pierre de touche de la politique euro-communiste envers l'Union Soviétique et de l'Union Soviétique envers l'euro-communisme, ce sont les relations tout à fait particulières, prudentes et hypocrites entre Moscou et Rome ( 5 ).

Pierre Hassner a dit que le P.C.I. ne prétend pas imposer ses structures centralistes à toute la société italienne. Mais qui a tenu des propos rassurants de ce genre ? Pas Berlinguer, ni Longo, ni Amendola, c'est à dire aucun des dirigeants historiques qui avaient approuvé la grande ligne de la politique soviétique en 1948 contre la Yougoslavie, les procès de Budapest, en 1949 et de Prague en 1952, la politique vis à vis de la Chine etc., mais des intellectuels, toujours des intellectuels, Spriano et autres. En effet, nous avons eu en Italie deux partis communistes : un qui s'est créé pour ainsi dire par partheno-

( 5 ) La thèse de Bettiza semble être confirmée par le dirigeant du P.C.F., Lucien Lombardo Radice qui, dans une déclaration rapportée par « Le Monde » du 3-4-1977 a affirmé que, dans le cas d'une crise sérieuse entre l'Est et l'Ouest, son parti « ne voudrait probablement s'engager ni d'un côté ni de l'autre. On ne peut s'attendre que, en tant que parti, nous travaillions contre les intérêts généraux de l'URSS »

genèse et constitue la superstructure idéologique, et puis nous avons le centre ancien, traditionnel, conservateur du parti qui reste, comme Berlinguer vient encore de le souligner à Milan, communiste, qui ne désire pas changer sa nature foncière. Quand il a dit : *nous sommes et nous resterons communistes*, toute la salle a applaudi. L'âme profonde, stalinienne du parti est là, toujours prête à supprimer la « ligne » plus démocratisante. A présent nous assistons à une grande lutte à l'intérieur du Parti, il y a aussi une très forte pression soviétique. L'ancien directeur de la Literatournaya Gazeta, Tchakovski est venu en Italie pour une « face à face » télévisée avec Alberto Ronchey, un journaliste bien connu. Il a fait des conférences de presse grossières, il a scandalisé les intellectuels communistes, mais pas la base communiste qui l'écoutait religieusement quand il a dit : « Qu'est-ce que c'est une Boukovski en comparaison avec les formidables moyens de production qui ne sont plus dans les mains privées ». La base aime le langage et le P.C.U.S. le sait. De là, la forte pression qu'il exerce sur le P.C.I. pour changer sa direction. Le Kremlin ne désire pas avoir Berlinguer au sommet du parti ; Berlinguer le sait et cela le pousse à prendre le pouvoir. Car ou il le prend maintenant, ou bien il risque de perdre sa place. Alors il y a une espèce de course contre le temps et l'URSS semble hésiter entre deux hypothèses : permettre à Berlinguer de perfectionner sa stratégie de conquête du pouvoir ou le détruire auparavant. Elle a la possibilité de détruire Berlinguer si la situation de paralysie où se trouve actuellement l'Italie continue, si le P.C.I. ne sort pas de l'opposition et ne prend pas le pouvoir, s'il subit l'usure d'une situation de neutralité, comme est sa situation actuelle.

**F. Fejtö :** Je pense que le problème de l'identité des partis euro-communistes dont Battiza et Annie Kriegel viennent de parler, est fondamental et mériterait qu'on l'approfondit. En effet, si l'on admet l'authenticité des changements affirmés par les eurocommunistes, c'est à dire le fait qu'ils sont devenus pratiquement indépendants par rapport à Moscou, qu'ils ne reçoivent plus de directives du P.C.U.S., ni en ce qui concerne leur stratégie intérieure, ni en ce qui concerne leur politique internationale, si l'on admet qu'ils sont devenus libéraux et qu'ils veulent un socialisme démocratique, - dans ce cas si on les prend à la lettre, qu'est-ce qui les distinguera et les différenciera des socialistes ?...

**E. Bettiza :** La conception du pouvoir, uniquement cela, et c'est l'essentiel. Le programme de la socialdémocratie suédoise est beaucoup plus à gauche que le programme actuel du P.C.I. Où est donc la différence ? Dans la conception du pouvoir, avec un parti de structure léniniste.

**P. Hassner :** Le point crucial est, en effet, l'ambiguïté, la volonté de ne pas choisir, d'essayer de reculer les choix. S'il est vrai, comme le dit Bettiza, que les dirigeants du P.C.I., Berlinguer, Amendola, etc. continuent à approuver l'essentiel de ce que disent les Russes, qu'ils sont restés staliniens, en ce cas-là je ne vois vraiment pas



pourquoi il y aurait cette tension entre les Soviétiques et eux ? Pourquoi les Soviétiques voudraient-ils descendre Berlinguer ? Je pense que la conception du rôle du parti de Berlinguer (il l'a expliquée aux intellectuels dans son discours de l'Eliseo) est différente de celle des Russes. On trouve, certes, chez les dirigeants du P.C.I. à la fois la volonté de garder les liens avec l'Union Soviétique et celle de se distinguer des socialistes et des sociaux-démocrates en revendiquant leur passé et la solidarité avec le mouvement communiste international. En même temps, ils font des enquêtes sur la Suède, sur le parti travailliste anglais et Amendola a dit explicitement qu'il faudrait tout recommencer, en tenant compte de l'échec et du communisme et de la social-démocratie, pour trouver quelque chose de nouveau. Ceci dit, les communistes italiens refusent d'aller à la conséquence logique de leurs propos, de renier ce qu'il y avait de négatif dans leur passé et dans leurs liens avec l'Union Soviétique. Et c'est dans cette volonté « catholique », dans cette volonté éclectique d'être une nouvelle église, qui, comme l'a dit Lombardo Radice, se veut à la fois euro-communiste, bolchévique, social-démocrate, stalinienne, nationale et européenne, nouvelle et ancienne, que réside la profonde ambiguïté du P.C.I. Elle se retrouve dans son attitude face au Pacte Atlantique et à l'Europe. Il les accepte, mais ne veut pas que cette acceptation soit interprétée par les Soviétiques ou par sa propre base, comme un acte contraire à la détente, un retour à la guerre froide. Donc, les communistes italiens ont de l'Europe, de l'Alliance atlantique une conception essentiellement passive, disant en effet, que « pour notre forme de socialisme, l'Occident, les États-Unis nous protègent ». Mais quand on leur dit : « Supposons qu'il y ait un changement dans l'équilibre, une menace soviétique. Dans ce cas, quelle serait votre stratégie ? Quelle est votre conception de la défense européenne ? Seriez-vous prêts à ce moment-là à augmenter le budget militaire ? » Alors on a l'impression que les communistes italiens se dérobent. On ne trouve pas chez eux, comme chez les Chinois ou les Yougoslaves, l'idée qu'en cas de danger, il faut s'opposer à l'Union Soviétique et encourager l'Occident à la résistance. C'est toujours cette manière d'essayer de ménager la chèvre et le chou qui me paraît essentielle chez eux.

**E. Bettiza :** Je voudrais revenir sur les objections formulées par Hassner contre mon interprétation de la politique du P.C.I. Il me semble que la contradiction n'est pas en moi, elle est dans les choses, dans le P.C.I., dans l'eurocommunisme italien, où nous avons trois courants : Une droite, Amendola, qui est très social-démocrate dans ses thèses socio-économiques, désire sauver le système actuel en l'aidant à sortir de la crise et stabiliser, en faveur du P.C.I., la situation néocapitaliste de l'Italie d'aujourd'hui. Puis nous avons Longo, qui représente la gauche traditionnelle, révolutionnaire et orthodoxe, et enfin la position difficile de Berlinguer qui représente le centre. Or, il semble que l'appareil du parti, après un long *flirt* avec les thèses et hypothèses d'Amendola, au fur et à mesure que la crise italienne s'approfondit, se rapproche de plus en plus de la gauche

traditionnelle et orthodoxe de Longo. Pourquoi ? Parce que Berlinguer et Longo pensent que le moment est venu d'exploiter la crise du système de la démocratie chrétienne pour accélérer la pénétration du Parti dans l'enceinte du pouvoir. Je crois savoir qu'à l'intérieur du P.C.U.S., Brejnev était en gros d'accord avec la ligne de Berlinguer. Mais à cause de Helsinki, de la montée de la contestation à Prague, à Varsovie, à cause même de Berlinguer qui a donné à la dynamique du Parti une certaine accélération dangereuse pour la politique globale soviétique, Brejnev semble avoir perdu beaucoup de poids à l'intérieur du Politburo soviétique. La ligne dure qui prédomine aujourd'hui dans le P.C.U.S. ne mise plus sur la politique de Berlinguer mais plutôt sur la politique droitiste d'Amendola. Paradoxalement ce sont les staliens, les conservateurs soviétiques, qui sont les plus proches de la droite social-démocrate d'Amendola, de sa ligne de prudence, d'attentisme, où l'on ne parle pas de Siniavski, de Boukovski etc. C'est dans cette dialectique très complexe à l'intérieur du P.C.I. et entre le P.C.I. et le P.C.U.S. que se trouve la source de la contradiction que Pierre Hassner a relevée dans mes propos.

**F. Fejtő :** Nous avons tous constaté d'un côté, l'existence d'une tension nouvelle dans le mouvement communiste international et de l'autre côté, la persistance dans la politique des P.C. dits eurocommunistes, de nombreuses ambiguïtés, contradictions, incertitudes. Quelle peut être la meilleure attitude qu'en tant que Occidentaux, en tant que démocrates, nous pouvons prendre à l'égard du phénomène eurocommuniste et que nous avons essayé d'éclaircir ? Personnellement, je pense qu'il faut nous prémunir contre deux attitudes extrêmes. La première consisterait à accepter la thèse que les communistes ont d'ores et déjà changé, qu'ils ne représentent plus de danger ni pour la démocratie, ni vu leur indépendance par rapport à Moscou - pour le *statu quo* européen et l'alliance atlantique. Or nous sommes tombés d'accord pour dire que s'il est vrai que ces partis évoluent, il est non moins vrai qu'ils n'ont pas franchi encore le Rubicon. Ils n'ont pas coupé la corde ombilicale qui les relie - à travers l'idéologie léniniste - au Kremlin. La seconde attitude extrême serait de retomber dans les erreurs de beaucoup d'observateurs de 1948 ou de 1960 qui refusaient de croire au sérieux des conflits de l'URSS avec la Yougoslavie et la Chine et de réfléchir aux avantages que la démocratie occidentale pourrait en tirer. Ce serait une grave erreur que de repousser dans les bras de l'URSS, par une méfiance exagérée, des partis qui sont quand même en train de s'en détacher, que ce soit par tactique, par opportunisme ou par d'autres raisons plus profondes. L'attitude juste de notre part consiste - et c'est ma conclusion - à envisager le processus avec vigilance, avec prudence, en combattant les illusions qu'on propage à son égard parfois avec trop de légèreté, mais en encourageant les tendances de mutation effective, de dé-léninisation, et pas seulement dé-stalinisation, qui se manifestent au sein des divers partis communistes, autrefois entièrement au service de la politique soviétique.

# CIVILISATION CHRÉTIENNE

par Jean-Rémy PALANQUE

Si l'on veut définir et explorer le concept de civilisation chrétienne, ne devrait-on pas se référer au Moyen Age, à l'époque où l'on imagine que les institutions sociales et la culture étaient tout imprégnées de christianisme ? Sans doute l'analyse historique apporterait-elle des surprises si elle était tentée pour cette époque. Mais ce n'est pas celle-ci qui fait l'objet de l'ouvrage collectif récemment publié sous le titre *Civilisation chrétienne. A l'approche historique d'une idéologie, XVIII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle (1)*. Le Centre d'Histoire du catholicisme de Lyon, animé par J.R. Derré, J. Gadille et X de Montclos, et le Centre de recherches d'histoire religieuse de Paris, dirigé par B. Plongeron, qui rassemblent l'un et l'autre théologiens et historiens, spécialistes d'histoire littéraire et d'histoire religieuse, se sont limités à l'époque moderne et contemporaine ; et pour cette période relativement récente, ils n'ont pas eu la prétention d'aborder, encore moins de résoudre tous les problèmes que pose ce concept ; mais ils ont voulu poser quelques jalons en vue de synthèses futures. A leur suite il est permis de faire écho à quelques-unes des études ici rassemblées, pour alimenter la réflexion de ceux qu'intéresse la notion de civilisation chrétienne.

Il y aurait au point de départ un problème de vocabulaire. Le terme « civilisation chrétienne » apparaît, nous

apprend B. Plongeron, dans le *Journal des curés* en 1810, aux beaux jours de l'Empire français, pour opposer les lumières de l'Europe napoléonienne à la « sauvagerie » des Espagnols ! Mais plus révélateurs sont les sondages plus ou moins exhaustifs opérés dans des ouvrages du XVIII<sup>e</sup> siècle : le *Dictionnaire* de Trévoux (d'inspiration jésuite), celui de Moreri ou les écrits jansénistes comme les *Nouvelles ecclésiastiques*. Ces analyses, présentées respectivement par Jacques Grès-Gayer, Bernard Duchêne et Daniel Blackstone, sont fécondes pour reconstituer une « théologie de la colonisation », comme le dégage bien l'exposé liminaire de Bernard Plongeron :

« Si l'aspect missionnaire est bien le moteur de la « civilisation chrétienne » en ce siècle qui abonde en récits de voyages, relations écrites du clergé missionnaire - avec le début de cette littérature caractéristique que sont les *Lettres édifiantes* - intérêts divers pour une philosophie et une théologie de la colonisation, il est évident qu'il est aussi le lieu privilégié des rapports entre le monde des civilisés (chrétiens) et celui des sauvages et des barbares. Peu à peu se dessine une anthropologie coloniale, qui, dans ses nettes mutations du XVIII<sup>e</sup> siècle, oblige la « civilisation chrétienne » à des prises de position politiques, culturelles et théologiques de première importance » (p. 13).

L'Europe a vocation civilisatrice : c'est ce que professait l'abbé Moreri, qui pensait aussi qu'« on a raison de confondre les noms d'Europe et de chrétienté ». Mais ces

liaisons de sens ne peuvent être dégagées qu'avec bien des nuances qui tiennent compte des orientations des divers écrits du siècle des Lumières, voire des éditions successives d'un même Dictionnaire. L'abbé Plongeron (qui a écrit lui-même naguère un gros livre sur *Théologie et politique au siècle des Lumières, 1770-1820*) s'emploie ici à présenter ces nuances : philosophes et théologiens ne raisonnent assurément pas de même façon et partent de postulats opposés : il s'agit du salut des infidèles et de la légitimité de la Mission, mais aussi de la valeur de la loi naturelle que la civilisation chrétienne doit assumer ou négliger. Il n'est pas jusqu'à la « théologie de la guerre » des évêques napoléoniens, dégagée ici par Jean-Pierre Bertho, qui ne trahisse

« l'angoisse d'une civilisation chrétienne qui vient d'apprendre qu'elle était doublement mortelle : d'abord avec la sécularisation révolutionnaire, et les évêques d'Ancien régime avaient assez ressassé que l'incrédulité ramènerait l'humanité à une néo-sauvagerie ; ensuite avec ces peuples surgis d'un monde barbare qui viendront camper sur les Champs-Élysées en 1815. Événement inouï, sans précédent, incomparable pour les Français éberlués » (p. 20).

Cette première partie n'est, à tout prendre, qu'un prologue de cette « approche historique », qui concerne principalement le XIX<sup>e</sup> siècle. Le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est d'abord Lamennais, qui apparaît ici à la fin de la première partie et au début de la seconde, situé vraiment au tournant des deux époques. Lamennais en effet n'est pas seulement le prophète de *l'Avenir* et des *Paroles d'un croyant* ; il est aussi l'ultramontain qui fustige le gallicanisme, le penseur qui condamne « l'indifférence en matière de religion » dans son *Essai* fameux de 1817. Yvon Tranvouez, qui a lu de près le tome I de cet ouvrage, n'évite pas dans son analyse l'abstraction philosophique : on en jugera par les phrases de sa Conclusion :

« Chez Lamennais en 1817 la notion de civilisation chrétienne participe d'une vaste entreprise de réponse systématique à la mise en circulation, par les Lumières, de nouveaux intérêts socio-politiques ; cette réponse est terroriste dans la mesure où elle prétend enchaîner la société dans les fers de la Religion, mais l'argumentation qui la sert est prisonnière de la problématique adverse. La question philosophique, défi lancé par la raison à la foi, est entérinée par Lamennais qui réplique sur le même terrain : finalement ce n'est pas la Religion mais la raison générale (étiquetée Religion) qu'il oppose à la raison individualiste des Lumières. Mais en recherchant dans l'histoire universelle cette raison générale, il en soustrait la maîtrise à l'institution ecclésiastique qu'il veut défendre » (p. 141-142).

Les développements qui précèdent ces affirmations méritent assurément l'attention ; et Jean-René Derré, qui reprend ensuite l'étude de *l'Essai sur l'indifférence*, établit, en bon connaisseur de l'œuvre mennaisienne, que la maître de la Chênaie, tout en combattant les Lumières (dans lesquelles il veut voir « le mépris du bon sens » et « un orgueilleux désir de juger ce qu'on doit respecter »), est tributaire des mauvais maîtres du siècle précédent, qui « appartiennent à sa culture et demeurent une part non négligeable de son patrimoine intellectuel » (p. 182)

Ceux qui s'intéressent à l'histoire des idées politiques liront avec plus de profit encore les études qui constituent la seconde partie : « de Lamennais à l'Action Française ». Jacques Gadille recherche le concept de civilisation chrétienne dans la pensée romantique ; Jacques Goblot et Michel Nathan s'attachent au protestantisme, Pierre Michel à Ozanam, Claude Bressolette à l'abbé Maret, Xavier de Montclos à Mgr Lavigerie ; et avec ces auteurs, on reprend pied avec l'histoire « concrète » si l'on se rappelle que Maret et Ozanam ont, avec Lacordaire, dirigé *l'Ere Nouvelle* en 1848 et que l'archevêque d'Alger a lancé en 1891 la consigne du Ralliement. A défaut de pouvoir reprendre chacune de ces études, je voudrais au moins épinglez quelques passages qui me paraissent caractéristiques et avoir une portée actuelle.

D'abord cette formule de Lacordaire, que cite J. Gadille :

« J'aime beaucoup le Moyen Age, mais je ne repousse aucun âge du monde, pas même le nôtre, et dans tous Dieu a des amis, des héros et des saints » (p. 196).

Puis l'appel à une sorte d'œcuménisme politique énoncé par Montalembert, saluant en 1863 le libéralisme du protestant Guizot, et le remerciement de Guizot :

« J'en félicite l'Eglise catholique comme vous. Et toute l'Eglise chrétienne comme l'Eglise catholique. Je n'ai pas d'inquiétude pour la foi chrétienne, pourvu qu'elle accepte franchement la liberté et qu'elle en use hardiment... Ce sont les Puritains qui ont ramené l'Angleterre au christianisme. Vous serez les Puritains du catholicisme. » (p. 196)

Sur Ozanam, qui a lancé le fameux mot d'ordre de « passer aux Barbares », Pierre Michel affirme que « civilisation et barbarie sont au centre de sa pensée comme elles sont au centre des préoccupations de son temps » (p. 267) et bâtit son exposé autour de ces deux thèmes, qu'il retrouve dans son œuvre historique et dans les réalités sociales de l'époque.

« Le baptême de Clovis n'a pas été immédiatement suivi d'effets dans les mœurs, mais n'en a pas moins été à l'origine de la vocation civilisatrice des Francs. C'est « la marque d'un grand esprit de savoir se contenir, même dans le bien, de savoir attendre et de laisser fermenter pendant plusieurs siècles encore ce levain de barbarie » qui est « la sève des peuples ». Un vision chrétienne de l'histoire permet de reporter aux origines de l'humanité les principes révolutionnaires de liberté, égalité, fraternité, qui n'apparaissent plus dès lors comme l'invention de l'esprit d'examen, le résultat de la Réforme et de l'esprit philosophique. « Qui osera dompter ces cœurs féroces, se placer entre le vainqueur et le vaincu, et imposer aux conquérants les lumières des peuples subjugués ? » Ozanam pose la question en 1831 à propos des invasions des Barbares. Nul doute que la réponse « Ces prodiges seront l'œuvre du christianisme » vaille aussi pour les Barbares de Juin (1848). Quelle image l'œuvre d'Ozanam nous donne-t-elle de ces « nouveaux Barbares » ? Vous savez, écrit en 1845 Quinet, « que l'on appelle ainsi les multitudes illettrées ; misérables, qui ont en effet conservé la sève de la barbarie et font entre elles presque tout le genre humain. Elles nous assiègent déjà de tous côtés, par la faim, par la douleur, par les besoins du corps et de l'âme. » (p. 276-277).

L'abbé Maret a défini de la façon la plus pertinente les bases de la civilisation chrétienne.

« L'action directe du christianisme est toute religieuse et morale ; unir les hommes à Dieu et les hommes entre eux par la foi et la charité, voilà sa fin directe. L'âme, le monde intérieur est son théâtre... Mais cette rénovation intérieure des hommes ne peut se réaliser sans que toutes les facultés humaines, tous les développements humains dans tous les ordres en soient améliorés et perfectionnés. Le rayon de lumière et de grâce qui part de l'Évangile et de la croix éclaire tout, élève tout, transforme l'homme, la société, le monde. L'action indirecte du christianisme pénètre donc de sa bienfaisante influence toutes les sphères de l'activité humaine ; elle s'étend aux sciences, aux lettres, aux arts, aux institutions publiques et privées ; on reconnaît sa présence dans la famille, dans la cité, dans l'État ; elle laisse son empreinte dans les mœurs et dans les lois. Cet ensemble de merveilleux phénomènes, produit de l'action indirecte du christianisme, a reçu le nom de civilisation chrétienne » ( cité p. 289 ).

Maret insiste sur la différence entre l'action directe et l'action indirecte du christianisme :

« Si la plupart des conquêtes de la civilisation chrétienne sont des conséquences ou des applications des principes chrétiens, celles-ci ne sont pas enseignées, révélées comme les principes eux-mêmes : « ces produits de l'esprit chrétien ne sont pas l'esprit chrétien lui-même ». Il s'accorde donc sans difficulté avec Montalembert et l'évêque de Montauban pour affirmer que le christianisme, « révélation religieuse et morale », « n'est pas une révélation politique ». Deux conséquences en résultent : « selon les circonstances des temps et des lieux » le christianisme peut s'allier à tous les états sociaux, à toutes les formes de gouvernement, donnant également aux monarchies, aux aristocraties, aux républiques les règles du pouvoir et celles de l'obéissance » ; d'autre part, il n'y a pas de formes politiques révélées, donc obligatoires, pour les peuples chrétiens » ( 290 ).

Et le même Maret dégageait ainsi la « doctrine fondamentale » de *l'Ere nouvelle* :

« Le christianisme, tout en s'adaptant aux circonstances les plus diverses des temps et des mœurs, tout en s'alliant aux régimes politiques les plus différents, tend, par son action indirecte sur les idées, les mœurs et les lois, à faire passer régulièrement et pacifiquement les sociétés à cet état de liberté et d'égalité civiles et politiques, à cet état de justice et de charité que nous appelons la démocratie chrétienne. » ( cité p. 291 ). « En quoi ces principes les plus généraux de la démocratie moderne sont-ils chrétiens ? Il serait ridicule de « torturer des textes » pour les trouver dans l'Évangile comme des vérités révélées. Mais admettre une révélation directe de tels principes n'est nullement nécessaire pour en découvrir l'origine chrétienne. Ces principes politiques ne sont qu'une conséquence, une application sociale des plus importantes maximes de l'Évangile. ( p. 292 ).

Répondant à Montalembert, qui contestait alors le principe même de la démocratie chrétienne, Maret demandait :

« Serait-il déraisonnable celui qui verrait dans la constitution du pouvoir démocratique, pouvoir délégué, responsable, temporaire, véritablement ministériel, une application de la notion évangélique plus parfaite que dans la monarchie où le caractère de domination est indélébile ? Celui qui estimerait que l'égalité démocratique et la loi qui subordonne tout au bien commun dans une démocratie expriment parfaitement la fraternité et la charité chrétienne serait-il bien loin de la vérité ? » ( p. 292 )

« Le régime démocratique ne s'oppose ainsi à aucun principe de la doctrine catholique ; il y serait même plutôt conforme » ( p. 293 ).

« Parvenue sous l'influence indirecte du christianisme à un état démocratique avancé, une nation ne cherchera-t-elle pas à se donner une forme gouvernementale analogue à son état social ? D'autant que de manière très positive l'abbé Maret comprend la liberté et l'égalité politiques comme une participation active au pouvoir. Enfin, sous l'inspiration conjuguée de Montesquieu et de Tocqueville, le professeur de Sorbonne voit dans le régime démocratique le plus chrétien de tous les régimes politiques, parce qu'il commande et nécessite la pratique des plus hautes et des plus difficiles vertus du christianisme.

Pour toutes ces raisons convergentes, l'abbé Maret se déclare démocrate parce que chrétien et catholique. Le régime démocratique lui paraît le terme même de la civilisation chrétienne. » ( p. 293 ).

On voit que les journalistes de *l'Ere nouvelle* ont été de clairvoyants précurseurs des démocrates chrétiens du XX<sup>e</sup> siècle. A cette conception assurément s'oppose la doctrine de l'Action française. Jacques Prévozat, qui n'a retenu ici que la revue de ce nom de 1899 à 1908, remarque d'abord que « les mots de civilisation chrétienne n'y apparaissent pas, alors que l'usage des mots catholique, civilisé, humain, romain sont fréquents et souvent rapprochés » ( p. 354 ). Et, citant un texte de Maurras de 1899, il le commente ainsi :

La civilisation implique cet effort qui confère seul l'humanité véritable. Aussi est-elle tout naturellement élitiste et exclusive. C'est la raison pour laquelle il y a peu de civilisations : il n'y en a qu'une, celle de l'Athènes classique, précieusement recueillie et répandue par Rome et que Paris a su recueillir et faire fructifier à l'âge classique ; en 1750 la France en bénéficiait encore et en faisait bénéficier les autres. Mais ces considérations laissent entendre que les ferments de désagrégation sont très puissants. Jérusalem est leur capitale, d'où viennent indistinctement les Prophètes, Jésus et Luther, c'est-à-dire l'esprit sémitique, chrétien et protestant, traduisons instinctif, inhumain et révolutionnaire. C'est en passant par Rome que le christianisme s'est purifié pour devenir le classicisme, cet humanisme, cette sagesse qui apportent avec eux « une loi, un droit, une raison, un ordre, un goût, une discipline mentale, morale, esthétique ». Ainsi l'on comprend mieux pourquoi l'admiration et les éloges vont toujours au « catholicisme », au « catholicisme romain », à « l'humanisme catholique » à « la civilisation catholique », mais sont strictement mesurés au « christianisme » qu'il juge dangereux, non seulement à cause de ses origines sémitiques, mais aussi parce qu'il s'agit d'une religion monothéiste dans laquelle peut s'établir un rapport direct entre Dieu et la créature... Aussi Maurras ne serait-il pas loin d'approuver ce qu'écrivit uniment l'un de ces collaborateurs (Hugues Rebell en 1900) : « Le mérite de l'Eglise catholique c'est d'avoir stérilisé le christianisme, d'avoir profité de son ascendant sur les foules pour les ordonner, les soumettre et les humaniser. » ( cité p. 357 ).

Ce rappel de la doctrine maurrassienne n'est peut-être pas inutile pour faire comprendre les mises en garde et les condamnations de l'Action française en 1926. ( 2 )

Jean-Rémy Palanque

( 1 ) Editions Beauchesne ( Eglise nouvelle - Eglise ancienne ) 1975, 374 pages

( 2 ) Il aurait aussi fallu puiser dans l'important travail de Xavier de Montclos sur le cardinal Lavignerie, qui concerne surtout la théorie et la pratique missionnaires en Terre d'Islam et en Afrique Noire.

# OU EN EST L'EUROPE ?

par Jean de LIPKOWSKI

*En publiant dans notre précédent numéro deux articles de Roger Partrat et Jacques Mallet sur les problèmes de politique européenne, nous annoncions que le dossier de l'Europe politique n'était pas clos.*

*Nous présentons aujourd'hui sur ce thème une étude de Jean de Lipkowski, Ancien Ministre, Maire de Royan, Délégué National du R.P.R. aux relations internationales.*

*Dans notre prochain numéro, nous publierons un article de Charles Hernu, Maire de Villeurbanne, Délégué Général du Parti Socialiste, Président de la Commission de Défense Nationale du P.S.*

Il est de mode, aujourd'hui, de ne plus parler de l'Europe que sur un ton désenchanté ou dramatique. On ironise ou on pousse des cris d'alarme, mais il est bien rare que l'on examine les affaires de l'Europe avec calme et sérieux. Peut-être en est-il ainsi parce que chacun sent plus ou moins confusément que la construction de l'Europe n'est pas une politique parmi d'autres politiques possibles, mais la condition même de notre survie.

Sans doute y-a-t-il bien des raisons d'être déçus et

inquiets quand on analyse l'état actuel de la construction européenne. Par rapport aux grandes espérances des années 50, par rapport aux succès des années 60, la situation présente n'a rien de réconfortant. L'union économique et monétaire, qui devait être la « deuxième génération » du traité de Rome, n'a donné lieu qu'à des réalisations tout à fait partielles. La disparition du système monétaire international, la divergence des politiques économiques suivies par les états membres ont eu bien vite raison des résolutions, adoptées en 1971 et 1972.

De même, la crise de l'énergie qui aurait du fournir à l'Europe l'occasion de manifester sa détermination et son sens de la solidarité, a au contraire, mis à nu ses divisions et la mollesse de ses réactions. Plus de trois ans après le déclenchement de la crise, l'Europe n'a toujours pas de politique énergétique commune.

Enfin, il n'est pas besoin d'insister sur le fait que l'Europe ne pèse guère sur la scène internationale. Cet échec est le plus grave, car il ne faut pas perdre de vue que la finalité de l'entreprise européenne a toujours été, et doit rester, politique.

Le bilan est donc assez sombre, mais je ne crois pas qu'il rende parfaitement compte de la réalité européenne. Plus exactement, il ne fait apparaître que le côté spectaculaire de cette réalité : l'échec des grands projets.

En observant les choses de plus près, il me semble que l'on puisse déceler un certain nombre de progrès qui sont importants.

Sur le plan de la solidarité tout d'abord, c'est à dire du renforcement des liens concrets qui doivent un jour former un tissu européen solide - la politique régionale est maintenant un élément essentiel de la solidarité entre les neufs. Le Fonds régional européen, doté de 1-3 milliards d'U.C. pour 3 ans est un acquis important qu'il conviendra d'ailleurs de consolider au cours de l'année 1977. De même, les résultats obtenus récemment dans le domaine de l'harmonisation de l'assiette de la TVA vont permettre la mise en place définitive du mécanisme des ressources propres, instrument fondamental de la solidarité financière entre les pays membres de la communauté.

Enfin, on peut citer la mise en place d'un mécanisme d'emprunt communautaire sur les marchés étrangers qui a été utilisé, à deux reprises, en faveur de l'Italie et de l'Irlande.

Si la communauté n'est guère présente dans les grands débats de la vie internationale, il est néanmoins un domaine où elle a su marquer sa place et jouer un rôle important : c'est celui de ses rapports avec ses partenaires privilégiés que sont les Etats ACP et les pays de la méditerranée. La Convention de Lomé a donné naissance à des instruments originaux et précurseurs tel le STRABEX, de coopération avec les pays en voie de développement. De même, la conclusion de tout un réseau d'accords de coopération avec les pays méditerranéens montre que la communauté peut être capable de traduire dans les faits sa volonté politique, pourvu que celle-ci existe et qu'elle trouve un terrain d'application concret.

Enfin, on dit souvent que l'Europe n'est pas gouvernée. Ce n'est pas, à mon sens, très exact. La création du Conseil européen, en 1974 au sommet de Paris, a donné à l'Europe l'instance suprême de décision, souple dans son fonctionnement et très large dans ses compétences, dont elle avait besoin. C'est, me semble-t-il, un fait majeur, dans un domaine essentiel, celui de la capacité de l'Europe à décider et à agir.

Ce rapide bilan n'avait pas d'autre ambition que de tenter de faire prendre la juste mesure de la réalité européenne. Il ne devrait conduire ni au pessimisme ni à l'optimisme qui, d'ailleurs, ne sont pas des attitudes politiques. Il doit simplement inciter à poursuivre avec vigueur et détermination la construction économique et politique de l'Europe. Il n'y a pas d'alternative à cette

politique : l'unité de l'Europe est, pour la France, comme pour les autres états européens, la condition même de la prospérité, de la sécurité et de l'indépendance et du rayonnement dans le monde.

Dans quel sens faut-il agir désormais ? Il ne s'agit pas ici de tracer un programme, mais simplement de se référer à quelques principes.

Je crois, en premier lieu, qu'il convient de se garder d'une double illusion. La première est celle que je qualifierais d'illusion institutionnelle. Elle consiste à s'imaginer que si la construction européenne ne progresse pas plus rapidement, c'est parce que l'Europe ne dispose pas des institutions appropriées. Sans doute, les institutions actuelles peuvent-elles être améliorées. Elles l'ont déjà été. Mais là n'est pas le problème. L'Europe politique fournit un bon exemple. Afin de faciliter les prises de position et actions communes, on a proposé de recourir au vote majoritaire. Peut-on réellement penser qu'il soit possible de contraindre un groupe de pays à adopter telle ou telle position sur des questions de politique étrangère ? Sur ces sujets, ce n'est pas l'institution qui fait défaut, mais bien la volonté d'agir ensemble.

Il n'y a pas de recette institutionnelle miracle. Il y a un certain nombre de problèmes qu'il faut résoudre de façon pratique, sans esprit de système. La règle, très simple, devrait être celle-ci : dès lors qu'il y a une volonté d'entreprendre une action ou une politique commune, dans tel ou tel domaine, il faut se donner les moyens de le faire et d'exercer en commun les souverainetés de chaque état.

La seconde illusion est celle que je qualifierais d'illusion atlantique. Elle se fonde sur l'analyse suivante : la plupart des problèmes qui se posent à l'Europe sont, en réalité, des problèmes qui sont ceux du monde industrialisé occidental. C'est à ce niveau qu'ils doivent être traités, ce qui signifie le plus souvent que la solution sera d'inspiration américaine. L'exemple de la politique énergétique montre combien une telle attitude est dangereuse. La communauté s'en est, en pratique, remis aux Etats-Unis du soin de définir sa politique énergétique. Or, non seulement les intérêts américains et européens divergent largement en la matière, mais, en plus, les Etats-Unis, pour un certain nombre de raisons, notamment intérieures, viennent seulement par la voix du Président Carter de définir une politique énergétique. Le résultat est là : l'Europe a perdu trois ans.

Là aussi, il convient de bien s'entendre. Il ne s'agit nullement de chercher à s'affirmer en s'opposant aux Etats-Unis de façon systématique. Il faut seulement constater un certain nombre de faits. Les Etats-Unis et l'Europe sont alliés, ils font partie du même monde industrialisé et occidental : cela leur impose de coopérer en véritables partenaires. Mais, à l'intérieur de ce monde, leurs intérêts ne sont pas nécessairement les mêmes : cela doit conduire l'Europe à préserver son

indépendance de décision, à défendre sa propre politique et ses intérêts.

C'est autour de ce binôme indépendance et coopération que devraient s'organiser à l'avenir les relations entre l'Europe et les États-Unis. On peut d'ailleurs espérer que la nouvelle administration américaine sera mieux à même de comprendre que ce n'est pas son intérêt d'avoir affaire à une Europe divisée et alignée.

Il est un deuxième point sur lequel je voudrais insister. On oppose trop souvent politique nationale et politique européenne. Cette opposition n'a pas de sens. Avoir une politique européenne, c'est d'abord mener une politique ferme et rigoureuse sur la plan national. Cela est particulièrement évident dans le domaine de la politique économique. Ce sont les mesures prises en 1958 par le Général de Gaulle qui ont rendu possible les succès de la politique européenne des années 60-62. Il n'y a aucune politique européenne possible quand certains états de la communauté connaissent, comme c'est le cas aujourd'hui, des taux d'inflation de 20 % environ par an, alors que, pour d'autres, ce taux se situe autour de 5 %.

Troisième point qui me semble essentiel. Je crois que dans les années à venir la priorité doit être donnée, dans les travaux de la Communauté Européenne, au renforcement de sa cohésion interne. Chercher à s'affirmer sur le plan externe sans être suffisamment uni est une politique qui sacrifie aux apparences. L'exemple du dialogue Nord/Sud le montre. S'exprimer d'une seule voix au sein de cette conférence est en soi une bonne chose. Encore faut-il que la communauté ait des positions communes à défendre, faute de quoi, elle risque de devenir la muette des réunions internationales. La communauté joue un rôle essentiel dans les négociations agricoles et commerciales parce qu'elle possède une politique agricole et commerciale commune. Autrement dit, la communauté pèse, sur la scène internationale, le poids de son unité.

C'est pourquoi l'essentiel, pour les années à venir, est d'assurer, grâce aux politiques communes, le développement interne de la communauté et d'organiser la solidarité de ses états membres.

C'est à ce prix que l'Europe disposera des atouts nécessaires à la conduite d'action communes dans le domaine des relations internationales.

Enfin, et c'est le point sur lequel je voudrais terminer, il m'apparaît souhaitable d'associer les peuples de nos états à la construction de l'Europe. Il est bon qu'une opinion européenne naisse, s'organise et participe à une œuvre dans laquelle chaque citoyen doit se reconnaître.

Mais l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel direct ne doit pas être l'occasion d'ouvrir des querelles institutionnelles qui seraient dommageables à la construction de l'Europe. Cela implique, en

particulier, que les pouvoirs de l'Assemblée élue au suffrage universel direct restent impérativement ceux qui sont prévus par les traités qui ont été signés.

Au demeurant, l'avis du Conseil Constitutionnel a bien confirmé « qu'aucune disposition de nature constitutionnelle n'autorise des transferts de tout ou partie de la souveraineté nationale à quelque organisation internationale que ce soit ».

Dès lors et toujours selon cet avis « seuls peuvent être regardés comme participant à l'exercice de cette souveraineté les représentants du peuple français élus dans le cadre des institutions de la République ». Ce grand principe fort justement rappelé par le Conseil Constitutionnel pourrait d'ailleurs opportunément être repris dans un préambule adopté au moment de la ratification de l'adoption par le Parlement de la décision du Conseil des Communautés Européennes en date du 20 septembre 1976.

D'autre part, il est bien entendu que le mode de scrutin retenu ne saurait s'apparenter ni de près ni de loin à un scrutin régional. *On ne peut prétendre faire l'Europe en défaisant la France.*

Enfin, s'agissant d'un accord qui doit témoigner d'une volonté commune des Neuf de faire progresser l'Europe, il doit y avoir réciprocité dans les engagements. Les Français ne comprendraient pas et ne pourraient admettre que tel ou tel de leurs partenaires signe un accord et cherche immédiatement à en différer l'application.

L'élection au suffrage universel doit donc intervenir simultanément dans tous les États membres et se dérouler selon les mêmes règles. C'est une exigence du bon sens, car à quoi ressemblerait une assemblée dont certains membres seraient élus du suffrage universel direct, et d'autres les élus de Parlements nationaux. ?

En conclusion, et comme l'a dit Jacques Chirac dans son discours de Strasbourg : « L'Union Européenne ne doit pas rester une simple projection de la Communauté actuelle ». Il faut en outre, donner un ressort nouveau à l'Europe. Ce rôle d'impulsion, d'imagination, et finalement de décision ne peut évidemment incomber à tel ou tel organisme irresponsable et pas davantage à un régime d'Assemblée. Seuls les Chefs d'Etat et de Gouvernement qui incarnent l'autorité de chacune des nations membres sont réellement en mesure de faire avancer l'ensemble européen. L'Europe sera d'abord confédérale, c'est-à-dire respectueuse des identités et des souverainetés nationales ou elle ne sera pas.

Jean de Lipkowski

Ancien Ministre

Maire de Royan

Délégué National du R.P.R.

aux relations Internationales

# LA VIE LITTERAIRE

par Philippe SENART

Julien Green : *La bouteille à la mer*. Willy de Spens : *Le Hussard malgré lui*. Jacques Perret : *Raisons de famille*. Michel Dard : *Les sentiers de l'enfance*. Michel Tournier : *Le Vent Paraclet*. Zoé Oldenbourg : *Visages d'un auto-portrait*. Maurice Chapelan : *Rien n'est jamais fini*. Jacques de Lacretelle : *Les vivants et les ombres*.

Le *Journal* de M. Julien Green est une longue aventure. Commencé en 1928 - c'était le temps où, dans la profonde province, l'enfant que j'étais, prenait un bougeoir pour aller se coucher, il est parvenu en 1976, et c'est le temps où le monde change de base, comme il est dit dans la chanson révolutionnaire, mais pour s'écrouler peut-être. Bombe atomique, pollution généralisée,

broyage du cerveau humain, il est possible désormais d'envisager à brève échéance, sinon la fin du monde, du moins celle de l'humanité. Le dernier homme ne sera-t-il pas ce naufragé que Jules Verne a décrit dans *l'Eternel Adam* sur un rocher désert, retournant lentement à la Bête originelle ? M. Julien Green écrivait déjà, en 1968, dans sa préface à une première édition complète de son



Journal : « Je ne sais où je vais ». Aujourd'hui, il écrit, entrevoyant la catastrophe finale, qu'« il n'est plus déraisonnable de perdre la foi en l'humanité » et il lance une *Bouteille à la mer* (1). Sur quelle rive lointaine, en quel temps futur parviendra, de l'autre côté de l'Océan bouleversé, ce témoignage dérisoire ? Commencé dans le salon tranquille de la rue de Passy où M. Green père lisait *le Temps*, où Anne faisait des réussites, où Mary changeait chaque matin l'eau des tulipes et où Julien écrivait des romans, une vie s'achève au seuil de l'Apocalypse. C'est cette aventure que raconte le Journal.

On comprend que le temps n'est plus où M. Julien Green pouvait noter, comme en 1928, qu'il avait reçu de son éditeur anglais, 39 francs 50 à partager avec la maison Plon... « Il y avait dans votre vie beaucoup d'inutilités, peu à peu tout cela tombe », lui a-t-on dit un jour. M. Green n'est plus intéressé dans le monde qui se décompose que par ce qui seul peut être sauvé, l'âme. Oh, certes, le Journal de M. Julien Green n'est pas une œuvre spirituelle ? Il continue d'y consigner des faits divers ou d'y recueillir des informations sur les événements. « Le Portugal devient marxiste » écrit-il un matin, ou bien la grève des postiers le préoccupe. Mais il s'évade pour quelques jours vers le Danemark ou vers l'Autriche - pourquoi voyager ? le monde est monotone et petit, disait déjà de son temps Baudelaire, il s'enferme de plus en plus dans ce qu'il appelle « la cellule idéale ». Cette cellule, jadis, c'était sa chambre. Epouvanté de la liberté qu'il laissait aux personnages de ses romans de courir par des routes nocturnes vers des destins accidentés, il s'y croyait bien défendu. La chambre de M. Green, pourtant, était hantée d'adversaires invisibles. Le paradis artificiel de la rue de Passy où, enfant, il ne fréquentait que des anges sans sexe et où les spectres ne sortaient jamais de leur placard, s'était mué en enfer. Aujourd'hui, quand toutes les barrières protectrices devenues inutiles sont tombées, la cellule idéale de M. Green, ce n'est plus sa chambre, ce n'est que lui-même. Et il a beau écrire : « Qu'on ne me parle pas de la sénilité de l'âge. Le chrétien qui va vers ses derniers jours n'entraîne pas moins avec lui les innombrables fantômes de sa jeunesse », ces fantômes auxquels il a rendu la vie dans le quatrième tome de son Autobiographie, *Jeunesse*, paru il y a trois ans, sont congédiés. Le Journal ne donne plus que « l'extraordinaire impression de pureté » dont André Gide s'irritait.

Mais c'est un autre souci qui, alors, s'empare de M. Julien Green. Les pages qu'il écrit sur la crise de l'Eglise sont les seules vraiment anxieuses d'un Journal qui ne manifeste plus pour le monde visible qu'un intérêt de simple convenance. M. Julien Green est devenu catholique romain en 1916. Il nous a dit que ce n'est pas à l'Eglise d'aujourd'hui qu'il se serait converti. N'est-elle pas « protestante » ? La-dessus, il pense comme Mgr

Lefebvre. Mais M. Green est encore plus net. « Il y a dans l'Eglise, écrit-il, une autre Eglise qui est celle de Satan. » Il connaît bien l'Adversaire, ce descendant de puritains irlandais et il le retrouve à l'œuvre, creusant sa mine sous le roc, là où il semblait qu'il ne devait avoir aucune chance de s'insinuer jamais. C'est ce qui pour M. Green, est vraiment l'annonce de la fin des temps. Quand le Christ reviendra sur la Terre, y trouvera-t-il encore de la foi ? Y trouvera-t-il encore une Eglise ? Ou, alors, elle tiendra toute entière dans la crypte où se sera rassemblé le « petit troupeau » auquel il a été enjoint dans l'Écriture d'être « sans crainte ». Il faut entendre avec beaucoup d'émotion la prière finale de M. Green, celle-là même qu'il a glissée dans cette bouteille lancée à la mer : « Mon Dieu, faites que la lumière se fasse dans l'Eglise et que nous autres croyants, n'ayons pas une vieillesse embrouillée » M. Green a toujours eu besoin d'une protection. Le voilà à soixante dix ans orphelin d'une Eglise qu'il avait nommée sa mère, risquant de ne plus pouvoir compter dans sa cellule idéale, pour y voir un peu clair, que sur le quinquet de sa foi. Le protestantisme de ses origines lui sera peut-être alors d'un grand secours :

\*  
\* \*

Comment peut-on être noble au XX<sup>e</sup> siècle ? C'est la question posée par M. Willy de Spens dans des Mémoires qu'il a intitulés *l'Agonie des Hobereaux* (2). « Il n'y a plus de nobles, disait déjà en 1830 la duchesse de Maufrigneuse à Victurnien d'Esgrignon. Il n'y a que des aristocrates. Pour être noble, il faut être riche ». C'est pourquoi, ayant sans doute entendu le conseil de la duchesse de Maufrigneuse, Octave de Coëtquidan, au siècle suivant, se fit banquier. Mais peut-on être banquier et baron ? Au duc de Doudeauville nommé par Louis XVIII directeur des Postes, Talleyrand demanda : « Et qui sera le duc de Doudeauville ? » M. Willy de Spens ressentit très tôt le malheur d'être né noble dans un monde auquel la noblesse faisait honte. S'il avait été fils de petit fonctionnaire radical-socialiste, il aurait pu briguer toutes les places. Mais le signe fatal inscrit sur son front le séparait, l'excluait, le condamnait. Il ne s'était pas choisi noble, il s'était élu réprouvé.

Ainsi raconte-t-il dans le premier volume de ces mémoires, *Printemps gris*, l'enfance d'un méchant petit diable. Puis ce fut dans *Derniers étés*, l'avant-guerre à Paris d'un jeune hobereau qui aimait mieux être « un noble fainéant » qu'un « noble banquier ». Ce qui lui imposa pour s'assurer les loisirs qu'il voulait consacrer à la littérature, des tâches subalternes écrasantes. Le troisième volume des Mémoires de M. de Spens, *Le Hussard malgré lui*, est l'histoire de la drôle de guerre. M. Willy de Spens avait déjà écrit dans *Printemps gris*, à l'occasion

(1) Plon

(2) La Table Ronde

de son service militaire dans les hussards de Chamborant, quelques pages vengeresses contre l'Armée. Après la Famille et après l'Eglise, elle avait déçu le noble qui n'aurait demandé qu'à être fidèle. Mais toutes les valeurs qu'on lui avait appris à respecter, étaient bafouées dans un siècle ignoble, par ceux-là même qui s'en réclamaient. « Je respecte tout ou rien », avait proclamé en son temps Lucien Leuwen. M. Willy de Spens ne respectera rien. C'est sans enthousiasme qu'il est entré, combattant involontaire, dans la drôle de guerre. Dès le premier jour de la mobilisation, son maréchal des logis-chef lui promet de le tenir à l'œil. « Sur le front, à la première incartade, je te descendrai »... M. Willy de Spens, dès lors, fut fixé. Celui dont il aurait à se méfier dans cette guerre, et dont il lui faudrait peut-être préventivement se débarasser, s'était désigné. Et ce n'était pas l'Allemand. M. de Spens aurait plutôt pactisé avec le pauvre diable d'en face, entraîné comme lui par ce qu'il appelle « la saloperie galonnée » dans une affaire qui n'était pas la sienne. « Est-ce un péché de ne pas aimer la France ? », se demande l'ancien élève des Jésuites. Il préférerait être persan ou mexicain. Mais il se console en pensant que « l'anéantissement des salauds est le seul aspect sympathique de la guerre ». Bernanos déplorait, lui, que la guerre tuât les héros.

M. Willy de Spens a toujours été « du mauvais côté ». Dans l'un de ses premiers romans, *Les rochers de Kilmarnoch* (3), il défendait la cause du dernier des Stuart. On le verra ensuite, parti perdant avec Louis XVI sur *La route de Varennes* (4) tentant de lutter désespérément à la fois contre la montre et contre l'Histoire. Lorsque la brigade légère des Blondin, des Nimier et des Laurent mit en déroute, au lendemain de la guerre, l'infanterie lourde existentialiste, lui, l'un des plus brillants des hussards, il ne participa point au défilé de la Victoire. En 1940, il s'est encore trouvé du mauvais côté. « Je me trouvais toujours du mauvais côté, écrit-il dans *Le Hussard malgré lui*, non seulement dans une des rares unités restées en armes, mais dans le seul peloton de cette unité qui courût sus à l'ennemi ». Comment s'est comporté cet anarchiste au feu ? Dieu la Rochelle ne voulait être dans la guerre qui s'annonçait, que « colonel ou déserteur ». Il n'était pas question pour le brigadier de Spens d'être colonel. Déserteur... ? La tentation lui en vint souvent le long des chemins printaniers où l'armée française allait se débandant. Mais est-ce la peur du gendarme ? Ou le respect de certains principes ? M. de Spens a été de ceux qui par le hasard des circonstances ou la force des choses résistèrent. Chargé de garder les chevaux de son peloton pendant que ses camarades faisaient front à l'assaut des blindés allemands, il demeura à son poste. Lorsqu'il dut jeter son mousqueton, ses yeux s'emplirent de larmes. Cinq siècles de fierté française lui remontèrent soudain au cœur.

*Le Hussard malgré lui* est le livre d'un homme auquel on reprochera d'accumuler les reniements, mais qui ne

peut se défaire de lui. Patrie, Famille, Armée, Eglise, les Mémoires de M. de Spens ne sont qu'un champ de décombres. Il y reste debout une certaine idée de l'Honneur et c'est ce qui devrait leur valoir la sympathie de tous ceux qui, révoltés ou simplement réfractaires, refusent de composer avec les forces à l'œuvre dans ce siècle pour entraîner l'homme toujours un peu plus bas. Le scandale est qu'aucune récompense littéraire n'ait été décernée à M. de Spens. Il ne faut pas s'en étonner.

\*  
\* \*

On écrit volontiers ses souvenirs au soir de son âge. En écrit-on davantage encore au soir du monde ? « La fièvre autobiographique, dit M. Jacques Perret, est un signe que les temps sont proches ». La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle a été ainsi l'un des moments les plus productifs de mémoires. Chacun se hâtait d'engranger sa récolte, comme mu par le pressentiment de quelque catastrophe. Mais faut-il placer la littérature mémorialiste sous le signe de l'Apocalypse ? M. Jacques Perret, saisi de la fièvre autobiographique en un moment où, de nouveau, le Déluge est annoncé, ne semble pas pressé par le Temps. Certes, en commençant le second tome de ses *Souvenirs*, le 1<sup>er</sup> août 1914, il pourrait faire souffler sur lui un vent de panique. Il est pourtant rassurant. « Le 1<sup>er</sup> août quatorze, à la fin de l'après-midi, écrit-il, nous allions aux prunes un panier pour deux, trois cousins, trois cousines et je bénissais la corvée qui me soulageait du piano... » C'est par le chemin aux prunes que M. Jacques Perret nous entraîne à travers sa vie, faisant sans hâte l'école buissonnière, même si l'orage gronde, cueillant les fruits mûrs, grim pant dans les branches d'un arbre généalogique, y effectuant d'un siècle à l'autre, au dessus de l'abîme des temps, des rétablissements acrobatiques. Le 1<sup>er</sup> août 1914, M. Jacques Perret s'est attardé sur le chemin aux prunes pour s'amuser avec l'histoire.

Il nous raconte ainsi comment il descend d'une Allobroge ravissante et d'un naïf courtaud chassé de la Chersonèse cimbrique par un débordement de la Baltique. L'Histoire pour M. Perret, on le sait, ne commence pas en 1789. Elle s'arrêterait plutôt en 987, date de l'avènement de la monarchie capétienne qui, selon Albert Thibaudet, fut radicale-socialiste. Légitimiste carlovingien, M. Perret, cependant, nous fait asseoir, au hasard de son escapade, à la table d'une famille petite bourgeoise au début du XX<sup>e</sup> siècle où l'on s'entretient, avec volubilité et de la manière la plus impromptue, à la fois de la représentation de la *Nuit des Rois* au Vieux Colombier, du procès de Mme Caillaux, de l'assaisonnement de la langue de bœuf, du Syllabus. Le livre de souvenirs de M. Jacques Perret ressemble à ce repas de famille. Entre la poire et le fromage, entre la guerre et la paix, entre les petits faits et les grands événements, M. Perret bavarde, saute allégrement du coq à l'âne, ouvre des parenthèses et il enfourche les dadas qui lui sont familiers. N'a-t-il pas nommé le premier livre de ses *Souvenirs*, *Grands chevaux et dadas* ? Ou bien, il se laisse aller à la rêverie,

voire à la mélancolie et les meilleures pages de *Raisons de famille* (3), ce sont celles où il évoque la mort de son frère à la guerre. Ainsi nous ramène-t-il tout de même, après de longs détours, au 1<sup>er</sup> août 1914.

Il y a toujours chez M. Perret un côté coquet et un peu trop pomponné. On applaudira bien sûr, dans ces *Raisons de famille*, au festival de pirouettes dans lesquelles excelle ce baladin qui se donne des airs de paladin. Mais, quand il laisse tomber son masque, quand il cesse, dans les moments cruels de son existence, d'être le petit-maître qui s'amuse de ses facéties, il peut essayer encore, par un excès de pudeur, de dissimuler son émotion. À travers une phrase soudain sans fards, on la reconnaît, on peut la partager. Il n'y a plus entre M. Perret et son lecteur la rampe de lumière clinquante et factice qu'il y a au théâtre entre le comédien et le spectateur. Le baladin a interrompu son numéro. Le petit-maître s'est effacé derrière le grand écrivain.

\*  
\* \*

Les sentiers sur lesquels M. Michel Dard nous conduit à la recherche de son enfance, sont très différents du chemin aux prunes où vagabonde M. Jacques Perret. Ces sentiers sont touffus, ombreux, mais dans leur lacis, on ne s'égare jamais. On y est guidé par l'écho d'un appel ? Est-ce l'appel de Dieu ? Ou seulement celui de l'Homme en devenir dont le germe a été déposé dans le cœur de l'enfant ? Le pays de M. Dard résonne de voix profondes et mystérieuses. Ce sont celles qu'on entendait déjà dans *Juan Maldonne*, le beau roman d'initiation et de formation qu'il a écrit il y a quelques années sur un personnage qui lui ressemblait comme un frère.

Dans *les Sentiers de l'enfance* (4), M. Michel Dard nous entraîne sur les traces de Juan Maldonne. Il sera plus tard un voyageur et, installé à Constantinople, il sera attentif aux remous qui, dans l'étroit Bosphore, brassent les civilisations et entrechoquent les dieux, mais, déjà, dans ces collèges suisses où, pendant la Grande Guerre, l'enfance riche et fragile de M. Michel Dard a trouvé refuge, au bord de ce qu'il appelle « le lac le plus intelligent de l'Europe », apparaît un garçon ouvert à tout ce que la vie offre de contradictoire et de complémentaire. Il y a beaucoup de romantisme chez le jeune Dard, et du plus fébrile. Cet enfant qui était aussi bien capable d'entendre l'appel très précis d'une jeune bohémienne sur la route que celui de la divinité confuse recélée au fond de son être, étonnera sans doute les jeunes gens d'aujourd'hui moins par sa dénonciation des contraintes que par son aspiration à l'héroïsme ou à la sainteté. Nourri, avant de s'épanouir dans l'atmosphère européenne des environs de Coppet, de tous les aliments d'une éducation religieuse plus propre à créer la crise qu'à la dénouer, M. Dard n'a pas été guéri de son romantisme.

(4) *Le seuil*

Il est toujours porté naturellement vers ce qui est grand et ce qui est inachevé.

Aussi bien, *Les sentiers de l'enfance* ne débouchent-ils que sur le gouffre insondable où l'Homme est lancé dans l'aventure de sa recherche. Pour M. Dard, elle ne fait que commencer et ce n'est pas lui qui jetterait une boulette à la mer, comme M. Julien Green, en ultime message avant le naufrage. Il est de ceux au contraire qui s'avancent résolument sur les flots, appelés par la voix en qui ils ont confiance, qu'elle soit celle d'une divinité ou d'une humanité en mutation de divinité. *Les Sentiers de l'enfance* de M. Dard, ce n'est pas un retour en arrière nostalgique, c'est, comme aurait dit Barrès, un *départ pour la vie*, mais pour la vie éternelle. L'homme n'y cherche pas dans l'enfant les éléments de sa formation ; c'est l'enfant qui initie l'homme au mystère de son avenir.

\*  
\* \*

M. Michel Tournier, comme Bernanos et comme Stendhal, est tard venu à la littérature. Mais avec son premier livre, *Vendredi ou les limbes du Pacifique*, il obtenait d'emblée le Grand Prix de l'Académie française, et avec son second, *le Roi des Aulnes*, il obtenait le Prix Goncourt. Lorsque parut son troisième, *les Météores*, il était déjà assis à la table de Drouant, parmi les Dix. M. Michel Tournier nous donne aujourd'hui ses souvenirs. *Le vent Paraquet* (5) est une autobiographie intellectuelle et morale. Les pages les moins intéressantes de cet *Essai sur moi-même*, pourtant, sont celles où M. Tournier nous parle de son œuvre. Les critiques sont là pour le faire. En revanche, il nous donne bien du plaisir quand il nous parle du petit enfant qu'il a été, « une tête énorme sur un corps de moineau », jouant dans la poussière du square Louis XVI d'où s'élèvent encore les cendres des victimes de la Terreur, ou du lycéen de Janson se jetant avec voracité sur *l'Être et le Néant*, mais vite dégrisé, ne voulant plus reconnaître pour maître qu'un camarade toujours victorieux au jeu de billes, Roger Nimier, ou du jeune homme qui découvrait en 1945 l'Allemagne baroque, sur les bords du Neckar, à Tubingue. M. Michel Tournier aime l'Allemagne, la bonne Allemagne s'entend, celle qu'Hitler a forcée à se montrer mauvaise. « Je partage le malheur des Allemands, écrit-il. Sans la crise de folie nazie, la guerre et la défaite, l'Allemagne et ses confins germaniques, Vienne, Zurich, Prague, auraient formé un massif culturel et économique comparable à celui de la France au XVII<sup>e</sup> siècle ou de l'Angleterre au XIX<sup>e</sup>. Les barbares de l'Est et de l'Ouest tenus à distance, le monde aurait continué à être européen et il aurait été allemand ». Pour M. Tournier, la quintessence du génie germanique s'exprime paradoxalement dans le juif allemand. Ce sont les trois grands juifs allemands : Marx, Freud et Einstein qui sont les trois piliers du monde moderne. Il y a aussi dans *le Vent Paraquet* des pages savoureuses sur les apprentis-

sages littéraires d'un écrivain ambitieux, mais modeste. « Quand je commençais à écrire, dit M. Tournier, c'était toujours avec l'idée de récrire le *Comte Kostia* de Victor Cherbuliez ». Ainsi, M. Willy de Spens nous a-t-il conté qu'il a voulu être romancier pour écrire comme Claude Farrère. M. Tournier mêle dans *Le Vent Paraclét* l'esprit de sérieux et l'esprit d'ironie. Le plus séduisant est la liberté de sa démarche. Un homme libre, zigzagant de droite à gauche comme un homme ivre à travers les lourds massifs des différents conformismes contemporains, c'est toujours intéressant à suivre.

\*  
\* \*

Mme Zoé Oldenbourg, en écrivant ses souvenirs, s'est surtout attachée à regarder dans le miroir de son œuvre les différents visages de ce qu'elle appelle son *Auto-portrait* (6). Ainsi essaye-t-elle de se reconnaître à travers la petite fille, l'adolescente, la femme, pour se saisir dans son unité. Mais le miroir ne lui en renvoie que le reflet brisé. La recherche d'un Moi unique se complique chez Mme Oldenbourg de ce qu'il est fondamentalement double, produit original, mais composite, de deux mondes et de deux cultures. Comment tous ces visages peuvent se fondre en un seul, c'est une affaire, me semble-t-il, qui doit être débattue entre Mme Oldenbourg et son Créateur. Nous risquons d'être dans ce débat un peu des intrus. Mais le livre de Mme Oldenbourg nous invite aussi, fort heureusement, à regarder au dehors. Et notre regard, ainsi, ne doit pas rester prisonnier du miroir. Dehors, c'est la Russie entre 1919 et 1922, c'est la vie des Russes pendant ces années mal connues de nous, sinon par les photographies jaunies de *l'Illustration* où l'on voit des monceaux de cadavres dans la neige et des files de femmes emmitouflées devant les boutiques, c'est la vie d'une certaine bourgeoisie russe intellectuelle, universitaire, mi-progressiste, mi-traditionnaliste. Le père de Zoé Oldenbourg était journaliste monarchiste et officier dans l'Armée blanche ; son grand-père était membre de l'Académie de Pétersbourg. L'un se battait contre les communistes, mais l'autre était logé dans un palais. On pouvait émigrer en ce temps-là avec des passeports réguliers. Ainsi, d'ailleurs, pendant notre Révolution, Montlosier raconte dans ses Mémoires comment il se rendit à Coblenz en 1792 non seulement avec le passeport de l'Assemblée législative, mais tous frais payés. La famille Oldenbourg, lorsqu'elle quitta la Russie, ce fut escortée triomphalement jusqu'à la gare par un cortège d'amis et de voisins. A Paris, Zoé Oldenbourg s'étonna de paraître aux yeux des petites Françaises pour une sorte de sauvagesse. On s'écarta d'elle. Il y a des pages très intéressantes dans ces *Visages d'un auto-portrait* sur l'émigration russe en France. On n'y voit pas des colonels de la Garde chauffeurs de taxi. Les grand-ducs y sont renvoyés aux romans de M. Joseph Kessel. Mme Oldenbourg n'a écrit qu'un document

vrai. Ce goût de la vérité, cette fidélité au réel, c'est aujourd'hui une qualité rare.

\*  
\* \*

M. Maurice Chapelan a raconté, il y a quelques années ses souvenirs d'enfance et d'adolescence dans *Mémoires d'un voyou*. Ce n'était pas un récit édifiant, ni à mettre entre toutes les mains. *Rien n'est jamais fini* qui en est la suite (7), pourra décevoir. Le voyou s'est rangé. Arrivé à Paris, il y mène bien la vie de bohème, avec des dames légères, mais il fréquente le monde des lettres et des arts. On le voit au *Balcon*, chez Philippe Chabaneix. Il est du côté des classiques et de ceux que l'on appelle les fantaisistes, mais la fantaisie était réactionnaire. Il aime le style franc, le vers bien balancé, les règles. Anarchiste dans sa manière de vivre, il est un écrivain rigoureux. Il fait penser à Léautaud. Il deviendra le Vaugelas du *Figaro*. L'un des agréments de *Rien n'est jamais fini* est dans le regard que le Chapelan d'aujourd'hui porte sur le Chapelan d'hier. C'est le regard du moraliste un peu ironique, mais nullement réprobateur. M. Chapelan s'amuse de lui-même et nous instruit.

\*  
\* \*

M. Jacques de Lacretelle dans *les Vivants et les Ombres* (8) évoque la figure de sa grand-tante, Madame Ménard-Dorian. Mlle Dorian avait épousé un protestant du Midi, Paul Ménard. Elle devait devenir la belle-mère de Georges Hugo. Jean Hugo, son petit-fils, a fait d'elle, dans ses Souvenirs publiés l'année dernière chez Arthème Fayard, un portrait très vivant et très coloré. Madame Ménard-Dorian a été une des mères fondatrices de la III<sup>e</sup> République. Toute la politique anti-cléricale s'est élaborée dans son salon. Mais l'on s'y amusait beaucoup et la jeunesse y était bien accueillie. Léon Daudet était un des familiers de la maison. Il lui a consacré un chapitre de *Fantômes et Vivants*. Madame Ménard-Dorian aurait été la Verdurin de Proust. A travers les souvenirs de M. Jacques de Lacretelle, on ne découvre aucune ressemblance entre les deux dames.

M. de Lacretelle a joint à ces pages sur le salon de la rue de la Faisanderie, deux nouvelles, *Vie de Léone* et *Confession d'Haghers*. Les héros en sont, dit-il, des personnages échappés au côté de chez Madame Ménard-Dorian. Mais ils ont prit leur envol et accédé à la dignité de personnages romanesques autonomes. De Montparnasse à Hong-Kong en passant par les châteaux de la Dordogne, M. de Lacretelle nous entraîne dans une promenade à travers les années folles. C'est le style de Paul Morand, sec, alerte, sans la trépidation de l'Homme pressé.

Philippe Sénart

(3), (5), (6) Gallimard

(7), (8) Grasset

# D'UNE EXPOSITION A L'AUTRE

par Henri BOURBON

*Collioure (1905) par André Derain*

## ANDRÉ DERRAIN

Voici trois ans, le Musée Toulouse-Lautrec d'Albi consacrait à André Derain une rétrospective qui avait le mérite d'amorcer une réhabilitation consacrée aujourd'hui par l'exposition du Grand Palais à Paris. Derain méconnu, mal aimé, mal compris. Derain, victime de ses recherches, de ses explorations, de ses inquiétudes, de ses doutes, de ses hésitations. « Je n'ose pas aller jusqu'au bout de ce que je pense », disait-il. Pourtant Apollinaire et Giacometti l'admiraient. « Tempérament audacieux et discipliné », selon Apollinaire. « Derain est le peintre qui m'a le plus passionné, affirmait Giacometti, le peintre qui m'a le plus apporté et le plus appris depuis Cézanne ... »

Derain, c'est la rencontre avec Vlaminck et l'école de Chatou. Derain, c'est l'amitié avec Matisse et les séjours à Collioure. Derain-Vlaminck-Matisse, c'est le fauvisme avec ses fulgurances, ses déchainements, ses stridences. Les toiles peintes à Collioure par Derain sont éclatantes de lumière et de soleil. Étincelant feu d'artifice de jaunes, de bleus, de verts, de rouges. Le Midi bouleverse Derain comme il a bouleversé Van Gogh. « Les couleurs devenaient des cartouches de dynamite » écrit Derain. C'était en 1904-1905.

Son amour de la couleur et des tons purs le conduit à transporter des vues de Londres en paysages vermillon et azur, qui, selon son expression, « déchargent de la lumière ».

Puis Derain s'enthousiasme pour la construction cézanienne. Ses tableaux s'ordonnent en compositions synthétiques qui en font un des initiateurs du cubisme. Ce sont les « Paysages de Cassis » avec la technique du modelé par la couleur. Avant Picasso, Derain découvre l'art nègre. Ses « Baigneuses » - on l'oublie un peu - sont contemporaines des « Demoiselles d'Avignon » de Picasso (1907-08). Quelques natures mortes et des paysages de Cagnes (1910-12) témoignent d'une austère rigueur et d'une noblesse d'allure dans lesquelles se révèle un art d'esprit cézaniennement empreint de grandeur expressive.

Incontestablement Derain fut un précurseur. Ses périodes fauve et cubiste sont de grands moments de la peinture.

Mais voilà que Derain renonce à ses audaces et ne participe plus à l'art de son temps. Van Gogh, Cézanne, l'art nègre ne sont plus ses sources de références ; il leur

préfère Corot et Renoir. Lui qui fut le peintre de la vitalité colorée est attiré par les musées et les leçons des maîtres classiques : les peintres français et italiens du XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup>, Poussin, Claude Lorrain, les espagnols du XVII<sup>e</sup>, la Rome antique. L'inventeur, le découvreur, l'aventurier de l'art moderne et l'amateur d'art primitif est devenu grave, prudent et sage, mais il reste toujours eclectique, fièvreusement curieux de tous les problèmes de la peinture. Il recherche inlassablement la synthèse entre les conquêtes révolutionnaires du présent et les héritages esthétiques du passé. Quête incessante dont le résultat laisse perplexe ou déçoit, mais dont la démarche mérite le respect.

Des dernières périodes de Derain, on retiendra la suite des portraits d'Iturrino, quelques nus influencés par Courbet, Renoir ou Ingres, et surtout les natures mortes aux tiges de fruits ou de fleurs qui « se tordent » en arabesques délicates.

La haute exigence de Derain l'a conduit à proclamer qu'il préférerait « l'échec dans l'absolu » à « une réussite provisoire ». Aujourd'hui il sort de l'oubli, et c'est justice.

## ANDRE MASSON

On commence en France à reconnaître enfin qu'André Masson est un de nos très grands, un de nos plus grands peintres contemporains. Paris a pu bénéficier de l'hommage rendu l'année dernière par le Musée d'Art Moderne de New York à l'artiste pour son quatre vingtième anniversaire, puisque les tableaux et dessins présentés par William Robin aux Américains viennent d'être exposés dans les Galeries Nationales du Grand Palais. Cette rétrospective est partielle, car elle privilégie deux périodes importantes de l'œuvre d'André Masson en mettant l'accent sur les années 1924-1929 qui furent au service de l'imaginaire surréaliste et les années 1941-1945, c'est-à-dire les années américaines où le peintre puisa l'inspiration de ses toiles « telluriques » dans la campagne américaine et particulièrement dans les automnes rouges du Connecticut. Les autres phases de l'itinéraire halétant d'André Masson sont seulement représentées par quelques « échantillons » significatifs et de qualité, à l'exception des paysages d'Espagne, de Provence et d'Italie qui constituent pourtant une part très passionnante de l'œuvre abondante de Masson, surtout la période d'Aix dite « période de bonheur », où par la subtilité de leurs tons et leurs amples « coulées colorées » les toiles de ces années méridionales sont autant d'hommages à Monet, à Renoir, à Turner. On ne pouvait déplorer pareille lacune à la remarquable rétrospective organisée, en 1975, par le Musée Granet d'Aix-en-Provence qui donnait un large aperçu des principales étapes de la création artistique d'André Masson et faisait admirablement ressortir la complexité de son art et le fantastique de son imagination. Il n'est pas facile de décrire chronologiquement la prodigieuse trajectoire d'André Masson. La rétrospective d'Aix y réussissait parfaitement : Période de la réalité poétique (1921-24).

### *Les enfants des Iles (1926) par André Masson*

Première période surréaliste (1924-29). Période des Massacres (1930-34). Période espagnole (1934-37). Deuxième période surréaliste (1937-41). Période américaine (1941-45). Période de Poitiers (1946-47). Période de Provence et d'Italie (1947-53). Période des Migrations (1954-60). Période des Prisons (1961). Période orgiaque (1961-67). Mais qu'il s'agisse de l'Exposition du Grand Palais ou de celle d'Aix-en-Provence, l'une et l'autre ont bien montré qu'André Masson se range, selon le propos avancé, en 1947 par Michel Leiris, parmi « les peintres qui peignent pour penser. La peinture leur est méthode de recherche, moyen d'être en contact plus étroit avec ce qui les entoure, façon d'atteindre à une conscience plus aigüe des êtres et des choses et de leur attribuer une signification ».

Peintre-poète, André Masson fut en relation dans les années 20 avec tout ce qui compte en littérature : Max Jacob, Desnos, Roussel, Reverdy, André Breton, Georges Limbour, Antonin Artaud, Jouhandeau, Queneau, Eluard, Georges Bataille, André Malraux, Aragon, Hemingway.

Mais sa peinture ne fut jamais « une peinture littéraire ». S'il introduit le procédé surréaliste de l'écriture automatique dans la peinture, ce qui compte le plus pour lui c'est l'écriture et non l'automatisme. Et par « l'écriture », ce dessinateur hors de pair permet à la peinture de retrouver l'Histoire, les Mythes, l'Homme. Les fameux et merveilleux « tableaux de sable » (1926) apportent une novation considérable (ils inspireront, par leur exécution selon une méthode spontanée, la peinture américaine de la Seconde Guerre Mondiale, notamment Pollock et Gorky) et témoignent que le monde de Masson est un monde de forces affrontées et de correspondances secrètes, un monde angoissant où l'équilibre naît de tensions. Masson n'est pas un abstrait, « La non figuration c'est le quiétisme » a-t-il déclaré un jour dans une formulation quelque peu abrupte. Rien n'est plus à l'opposé du quiétisme que la personne et l'œuvre d'André Masson, l'explorateur tourmenté du réel et du surréel : « J'ai préféré le labyrinthe mental plein d'embûches aux voies droites et sûres ».

Un puissant lyrisme tragique traverse tout l'univers d'André Masson, univers fait d'éclosions et de germinations, de gravitations et de métamorphoses, d'élan organiques et de violences érotiques, d'obsessions mythologiques et de délires oniriques, de convulsions et de frénésie, avec parfois la détente heureuse que traduisent les irisations lumineuses des paysages de Provence et d'Italie. Le monde de Masson est celui de l'exaltation des formes en mouvement et des rythmes. Celui de la discorde et des combats, mais aussi celui des fêtes et des divertissements.

Le regard que pose sur le monde Masson le visionnaire n'est pas fondamentalement pessimiste, mais lucide, tendre et humain, un regard conscient de l'ambiguïté dramatique de la condition humaine et du destin pathétique de l'homme qui est d'être profondément divisé et déchiré.

Georges Duby dans un article des « Cahiers du Sud » (revue dont on ne cessera de regretter la disparition) a dit, en peu de mots, l'essentiel sur André Masson : « Son œuvre exprime la vérité biologique et les pulsions inquiétantes qui dans les profondeurs de l'être sont à la source des passions. Ainsi s'introduisit dans l'art français un lyrisme des plus natifs, des moins gouvernés et une jubilation tragique ».

« Il n'y a pas de monde achevé » a écrit, en les commentant, l'auteur des suites de dessins intitulés « Mythologies de la nature » (1938), « Mythologie de l'être » (1939) et « L'Homme emblématique » (1940). Masson est imprégné de philosophie héraclitéenne et toute son œuvre manifeste que rien n'est fixe, que tout change et que le monde ne vit que de conflits. Tragique, Masson, mais aussi dionysiaque. Dionysos, le dieu de l'ivresse et de la fête magique. « Artistes, préparez-nous des fêtes !... » Héraclite et Nietzsche.

## SERGE POLIAKOFF

« Soixante gouaches de lumière », en qualifiant ainsi les œuvres de Poliakov exposées à la Galerie de France, Jacques Michel a très bien exprimé que ce qui jaillit du rapport des formes abstraites construites par l'artiste, c'est un continu et envoutant frémissement lumineux. « L'abstraction est le langage de notre ère, déclarait ce peintre d'origine russe qui quitta la Russie à dix-huit ans et mourut à Paris en 1969. Si Cézanne naissait maintenant, il ferait de l'art abstrait. Si Raphaël naissait maintenant, il ferait de l'art abstrait ».

Sa carrière commence en France sous le signe de la tradition. Le cubisme ne semble pas le marquer profondément. Mais en 1937-38 ses toiles prennent, par la magnificence de la couleur et l'exubérance des formes, quelque distance avec la figuration.

L'étude des primitifs italiens, le souvenir des icônes de sa Russie natale, la séduction des sarcophages égyptiens du British Museum, les théories de Kandinsky, de Robert et Sonia Delaunay le conduisent à une abstraction qui s'affirme profondément originale et personnelle, tant par le graphisme et l'architecture géométrique des formes que par les modulations de couleurs.

Les soixante gouaches accrochées par ordre chronologique de 1944 à 1969 aux cimaises de la Galerie de

France donnent un aperçu convaincant de la maîtrise de Serge Poliakoff et de l'unité de son style à travers les évolutions et la liberté des recherches. Il faut longuement contempler ces constructions rigoureuses avec leurs couleurs chatoyantes et fastueuses, des rouges bruns, des bleus mat, des jaunes dorés ou ces austères monochromes de gris sur gris, de bleu sur bleu, pour percevoir la qualité de recueillement et l'intensité de méditation que recèlent ces œuvres qu'un regard superficiel pourrait juger décoratives.

*L'Asile Saint-Paul de Saint Rémy (1889)  
par Vincent Van Gogh*

## COLLECTION ARMAND-HAMMER

Qui est Armand-Hammer ? un des rois du pétrole, un américain d'origine russe qui dirige trente-sept Compagnies américaines en Union Soviétique, un ancien ami de Lénine qui a fait de l'Occidentale Petroleum Company la dixième compagnie du monde. Mais outre sa fortune colossale, Armand-Hammer possède - et ceci fera-t-il pardonner cela ? - une collection de peintures et d'objets d'art dont les trésors concurrencent les plus célèbres musées. Passionné de commerce avec l'U.R.S.S., cet homme d'affaires servi par la chance, l'audace et le flair, se fit l'artisan de l'intensification des échanges entre les U.S.A. et la Russie. Échanges commerciaux, échanges culturels. Homme de goût, il constitua un ensemble de peintures et de dessins qui recouvre quatre siècles d'art européen. Sa précieuse collection qui a été présentée à

Léningrad, Kiev, Odessa, Minsk, Londres, Mexico, Tokyo, au Pérou, au Vénézuéla, est aujourd'hui offerte à la curiosité des Parisiens au Musée Jacquemart-André et au Cabinet de Dessins du Musée du Louvre.

La vedette de la collection est la « Junon » de Rembrandt, somptueuse, opulente, couverte d'or, majestueuse ; son attribution demeura longtemps incertaine, elle est maintenant considérée comme une œuvre de la maturité de Rembrandt et semble être le portrait idéalisé de la dernière compagne du peintre. Ce tableau a été acheté 3.250.000 dollars. De Rubens, un frais et doré « Portrait de jeune fille blonde » et « des Israélites recueillant la manne dans le désert », peint avec brio. Un Fragonard surprenant : « L'Éducation de la Vierge », traité en clair obscur, une touche élégante dans l'atmosphère d'un Rembrandt. Les paysagistes français du XIX<sup>e</sup> sont bien représentés. Parmi les Corot se détache une poétique « Mantes la jolie et sa Cathédrale », caractéristique des bonnes toiles de cet artiste, dans des harmonies bleu-argent et vert. Boudin est présent avec ses grands ciels lourds, chargés de nuages au-dessus de la mer, magie de l'air et de l'eau. La « Vue de Bordighera » de Monet étincelle de lumière méditerranéenne. Un Pissarro dont la vivacité des couleurs tranche avec la tonalité habituelle de ses vues de Paris : « Boulevard Montmartre, le Mardi Gras ». Un chatoyant Renoir où rayonne le bonheur de vivre : « Deux jeunes filles à la lecture », mais si séduisants soient-ils, « Antibes » et « Le repas des vendangeuses » ne sont pas de tout premier ordre. Et puis voici Cézanne, Gauguin, Van Gogh. Dans « La sieste » de Cézanne on retrouve toutes les admirables qualités du Maître d'Aix : rigueur, liberté, simplicité, luminosité, solidité.

Le « Bonjour, M. Gauguin » paraphrase le fameux « Bonjour M. Courbet ».

Parmi les quatre Van Gogh, un extraordinaire chef d'œuvre, une toile sublime : « L'asile Saint-Paul à Saint Rémy de Provence ». On ne peut se détacher de ce paysage dramatique, violenté, avec ses arbres tournoyants, ses flammes de bleus, de jaunes, de verts qui s'élancent vers le ciel.

Pour le XX<sup>e</sup> siècle, Bonnard, Vuillard, Roault, Chagall, Derain. Des œuvres intéressantes et belles. Un émouvant chef d'œuvre : « Femme du Peuple » de Modigliani, portrait de la fille du concierge de Max Jacob, Germaine Lable, aveugle.

Tous les tableaux de la collection Hammer - dont je n'ai mentionné que quelques pièces - seront définitivement accrochés au County Museum de Los Angeles après avoir terminé leur tour du monde, et les dessins à la Galerie Nationale de Washington. Un peu de la richesse énorme de M. Hammer viendra donc enrichir les musées américains. Sur ce point au moins, le capitalisme américain échappe à la condamnation...

Henri Bourbon



# LES IDEES

# ET LA VIE

## parler de l'immortalité

par Etienne BORNE

Le chevalier Durér cheminant dans la compagnie de la mort et du diable. La moins muette des images et qui propose la parabole d'une familière et inéluctable obsession, au demeurant salvatrice, si elle n'était sans cesse méconnue, refoulée, travestie au profit de vains fantasmes, agréables et funestes. La mort et le mal compagnons douteux d'un voyage dont il est difficile de savoir, tant ils entrelacent leurs complicités, lequel des deux est le plus redoutable et en menace plus radicalement l'espérance d'un sens ultime. L'artiste a ainsi dit la condition humaine, telle qu'elle a été et ne cesse d'être et telle que se refusent à la considérer les idéologies contemporaines dont l'une des fonctions ( nous a-t-on assez dit, mais maintenant nous ne le savons assez, qu'une idéologie se définit par sa fonction ) est de tenir à distance toute interrogation sur l'existence, et notamment sur le bien et le mal, sur la vie et la mort.

### LA QUESTION DE HAMLET

Je ne sais s'il y a ou s'il y a eu, tant les modes passent

vite, une coupure dans la pensée contemporaine avec l'avènement, si vite impérialiste de ce qu'il faut bien appeler, le repérage étant commode et vrai, le structuralisme. Car les philosophies qu'on dit dépassées ont la vie plus dure que ne le croient les beaux esprits et les petit-maitres qui règnent dans les salles de rédaction des hebdomadaires parisiens. Mais une pensée agit plus encore par ce qu'elle refuse, et qui est net et clair que par ce qu'elle propose ou impose, et qui n'est souvent perçu que dans l'équivoque et la confusion. Laissons de côté l'antique interrogation sur le mal, dont il est maintenant presque partout reçu qu'elle ne relève plus que d'analyses et de thérapeutiques politiques. En ce qui concerne les problèmes liés de l'existence et de la mort, ce sont les questions elles-mêmes en tant que questions quelles que soient les réponses à elles apportées, qui se trouvent congédiées, reléguées du côté de l'archéologie des faux savoirs et qu'il est même interdit de poser au nom de la dernière, ou sait-on jamais de l'avant-dernière, modernité.

Un Jean-Paul Sartre n'a fait que trop de concessions à un marxisme pourtant adversaire déclaré de toute philosophie de l'existence ; au moins a-t-il maintenu contre les structuralismes la validité d'une problématique de l'existence humaine en quête de sens ; la mort est présente comme question dans « l'Être et le Néant » qui emprunte à Heidegger une certaine notion de la finitude humaine. Et ce débat de l'être et du néant qu'évoque le titre fameux, et que par une inconséquence significative, Claude Lévi-Strauss reprend à son compte à la fin de ses « Mythologiques » dans le finale de « L'homme nu », ne hanterait pas avec une telle insistance la pensée humaine si le néant n'était pas bien plus et autre chose que le non-être, contradictoire logique de l'être et si la mort, c'est-à-dire la mort de l'homme, être conscient et pensant, ne donnait un contenu dramatique à ce qui, sans cette évocation ne serait qu'une abstraction intellectuelle. Hamlet

## L'IMMORTALITE EN PROCES

L'idée d'immortalité ne constitue pas une réponse toute faite qui, s'ajustant exactement à la question de la mort, la détruirait d'un coup en tant que question. Elle implique en elle-même une négation non du fait biologique de la mort, mais de la mort comme absolu. L'immortalité est une idée négative, mais cette négation est négation d'une négation qui s'imposerait abusivement comme définitive conclusion de l'aventure d'un être ou de l'être. Ce que propose ou suggère l'immortalité se perd dans l'indéterminé, mais l'idée est déterminée dans son refus du définitif et de l'irréversible. En elle se reconnaît cet anti-destin dont Malraux montrait qu'il est la plus constante des espérances humaines. L'absolu d'une fin est au moins aussi difficile à penser que l'absolu d'un commencement. Que la mort soit relation, transition, passage, il y a là une possibilité dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est pensable.

Si l'immortalité n'était pas une possibilité, la religion en tant que telle ne serait qu'illusion ou imposture. Au moins ce que les simples et les sages comme toujours accordés contre les habiles tiennent pour religion. On comprend que les esprits pour qui la religion en tant que telle est aliénante récusent la notion de l'immortalité, même comme index désignant de manière ouverte et critique la question de la mort. L'étonnant est que l'immortalité n'ait pas meilleure presse du côté de ce qui nous reste de philosophes chrétiens ou d'inspiration chrétienne. Pourrait être immortel dans l'homme, ce qu'il y a en lui de spirituel, donc d'incorruptible, et que la tradition appelle l'âme. Mais « l'immortalité de l'âme » est un thème dont on a dit et redit qu'il n'était pas chrétien, mais grec et platonicien et qu'il ne s'était introduit dans la tradition judéo-chrétienne et les livres sapientieux de l'Ancien Testament que grâce à des influences hellénistes et plus exactement hellénistiques. La distinction et au terme, la séparation de l'âme et du corps sont ignorées de la plus ancienne tradition juive et si, selon la certitude évangélique fondatrice du christiannisme le tombeau où fut enseveli le Christ était vide le troisième jour, c'est bien le signe que l'objet de la plus authentique de la croyance chrétienne est non l'immortalité mais la résurrection, qui est résurrection de la chair, c'est à dire de l'homme total avant toute dissociation, qu'on juge verbale ou plus intellectuelle qu'existentielle, entre l'esprit et la matière ou l'âme et le corps.

Gabriel Marcel

( Acte III, s. I ) : « Être ou ne pas être, c'est la question.. Mourir, dormir, rêver peut-être.. » L'angoisse de quelque chose après la mort. C'est parce que, entre autres survivances des interrogations classiques, il pose la question incongrue du néant et de la mort qu'on voudrait faire passer Sartre pour le dernier des métaphysiciens et Hamlet parce qu'il pense trop au trouble qu'apporte à la pensée la pensée de la mort, serait aujourd'hui envoyé en psychanalyse pour cet excès de lucidité angoissée cependant que les nouveaux docteurs du langage ne peuvent voir dans la tenace alternative de l'être et du néant qu'une antithèse rhétorique et une dualité formelle, bref un signifiant de toute évidence sans signifié.

Le thomisme, devenu tardivement, une sorte de philosophie officielle dans l'Eglise et, plus aristotélicien que platonicien, a agi dans le même sens et contribué à introduire cette suspicion contre l'immortalité. Si l'âme n'est rien d'autre que « la forme du corps », même en donnant au mot forme son sens le plus fort de principe de vie et d'organisation, il n'y a d'homme que par l'unité de la forme et de la matière, de l'âme et du corps. Et la mort est vaincue non en vertu de quelque démonstration philosophique de l'immortalité, appuyée sur la distinction de l'âme et du corps, mais par la promesse révélée de la résurrection des corps, qui toute entière appartient à la

foi. Aussi chrétiens et athées, les uns thomistes les autres matérialistes ont-ils cité à l'envi contre l'immortalité de l'âme les strophes du « Cimetière marin » et fait écho à l'ironie, reprise d'un César païen à l'article de la mort du « Chanterez-vous quand serez vaporeuse ? » D'un mot, l'immortalité de l'âme se révèle d'un dualisme non seulement platonicien, mais ce qui aggrave son cas, cartésien et en fin de compte, ce qui tranche tout, spiritualiste, pour faire une furtive référence à l'épithète la plus décriée de la littérature philosophique.

Sans doute oubliait-on que la possibilité d'une ouverture sur l'immortalité est un préalable indispensable à la foi dans la résurrection qui, l'immortalité raturée, risque de se résoudre dans le plus irrationnel des mystères ou de se diluer dans une symbolique à tout faire où se perd le sens de l'au-delà. Nous sommes maintenant arrivés à ce point d'incertitude où la foi dans le Christ ressuscité menace de basculer du côté d'une religion de la terre heureusement réaménagé pour un plus radieux avenir. Les formules dont usent les publicistes de la modernité chrétienne congédient de plus en plus les équivoques protectrices. Faire confiance à Jésus sans croire à un autre monde devient une opinion d'avant-garde. Un texte suffira parmi les plus explicites, bien révélateur de toute une mentalité :

« *La vie a suffisamment de sens en elle-même pour ne pas trop se préoccuper de l'au-delà. C'est dans l'aujourd'hui que je rencontre Dieu. D'ailleurs les Évangélistes ne nous parlent pas de l'immortalité de l'âme. Ils nous parlent de la résurrection de la chair, ce qu'on peut traduire par l'espérance d'une humanité nouvelle* ». Comme si faire du temps - et d'un temps qui est le temps de la mort - le destin insurmontable de l'homme n'était pas rendre à jamais impossible l'aujourd'hui de Dieu, son éternelle et supra-temporelle présence. Ainsi retombent, fatiguées, les antiques certitudes et les grandes espérances dont prennent le relais l'effervescence politique et l'impatience révolutionnaire.

A ce carrefour de l'intelligenza et de la militance, apparaît clairement l'influence d'un Roger Garaudy dont l'itinéraire à partir d'un dogmatisme stalinien courageusement répudié jusqu'à la redécouverte d'une spiritualité qui s'affirme chrétienne appelle et mérite l'estime, et dont la pensée précisément parce qu'elle reste toujours au niveau d'une vulgate et se révèle plus chaleureuse que rigoureuse ne peut qu'éveiller maintes sympathies et multiples connivences. Or Roger Garaudy a réussi à faire passer pour théologie un marxisme christianisé ou plus exactement un christianisme marxisé selon lequel à l'attente d'un « autre monde » qui ne doit être que fantasme eschatologique se trouve substitué l'espoir séculier, dans l'immanence d'une histoire dont sont éliminés tous les signes de transcendance, d'un « monde autre » où sera réinventé dans la danse et la fête le plus fraternel des bonheurs.

Mais comme ce sont d'autres hommes que les hommes d'hier ou d'aujourd'hui qui connaîtront ce salut collectif par lequel l'humanité aura enfin justifié son existence, il faut bien que le précaire sujet individuel

voué à la mort soit inessentiel et insignifiant. Aussi bien Garaudy n'a-t-il jamais présenté d'autocritique en ce qui concerne ses attaques de jadis contre le personnalisme de Mounier, que pour les besoins de la polémique, il confondait avec un individualisme vulgaire. La notion de salut individuel parce qu'elle est récusée par le marxisme ne saurait non plus être chrétienne. Devient alors hérésie, individualistes non seulement la croyance dans l'immortalité de l'âme, mais aussi toute pensée qui fut-elle aussi délibérément agnostique que celle de Malraux accorde une place à l'angoisse de la mort. Dans ce cas descendant d'un degré dans la disqualification, l'individualisme se dégradera en « narcissisme ». Ainsi Garaudy a-t-il pu (Paris-Match du 10/12/76) prononcer contre Malraux une oraison funèbre en style de jugement dernier : « *Avec Malraux, écrivait-il, ce qui est mort, c'est l'individualisme exaspéré et désespéré du XIX<sup>e</sup> siècle. Son œuvre entière est celle d'un monde qui meurt* ».

Certes il est difficile de se tromper plus gravement sur Malraux qui a bien vu dans la mort, au-delà du tragique de la précarité humaine, une allégation de nons-sens, le défi même de l'absurdité que dans leur part de grandeur, toutes les cultures humaines, dont aucune n'est un « accident » n'ont cessé de relever en déployant toutes les ressources de l'art et de la religion. Mais ainsi est mis en lumière le lien qui unit les négations garaudyistes ; car d'un même mouvement et d'une seule intention que sont refusées la transcendance, l'au-delà, la personne. La diététique garaudyiste n'est pas sans responsabilité dans la maigre métaphysique de l'actuelle pensée chrétienne.

## GABRIEL MARCEL : PHILOSOPHE DE L'ESPERANCE

De telles négations sont en effet devenues les lieux communs d'une modernité investie par un néo-scientisme qui n'a guère de neuf que les tortures de préciosité infligées au langage. Écrire tout un livre sous le titre « Il y a un autre monde », comme l'a fait André Frossard, c'est braver les interdits de ce monde et prendre le siècle résolument à contre-pente. Comme le faisait déjà, dans un ordre plus exactement philosophique, un Gabriel Marcel qui donnait tant d'importance à la question de la mort, et se résignait si mal à la fois comme penseur, comme homme de théâtre et comme homme tout court à ce silence des morts que tout enfant, bouleversé par la disparition prématurée de sa mère il se promettait de percer un jour. Cette préoccupation, majeure chez lui, n'est pas sans expliquer le peu d'audience qu'il a trouvé du moins en France et l'a priori refus d'examen dont sa philosophie, qui est une grande philosophie, a été l'objet et la victime. Aussi faut-il se réjouir que les quelques amitiés ferventes dont Gabriel Marcel a été entouré nous valent aujourd'hui coup sur coup une suite de publications, dont on trouvera le détail ci-dessous dans la bibliographie du présent essai, et dont le plus puissant intérêt, dans son inactuelle actualité, est de poser dans les termes les plus aigus le problème de la mort et de l'immortalité.

Gabriel Marcel est mort le 8 octobre 1973. Six semaines auparavant du 24 au 31 août s'était tenue autour de lui à Cérisy-la-Salle une rencontre que dirigeaient Mme Parain-Vial et Paul Ricœur et dont a maintenant paru le texte intégral. Aveugle, se déplaçant avec peine, Gabriel Marcel soumis à une suite d'interrogations sans complaisance y manifesta, sensibles dans ses interventions, une présence et une alacrité que rendaient plus vivante cette distance critique qu'il sut toujours prendre à l'égard de ses thèses ou plus précisément de la formulation de ses thèses. On retiendra de ces « Entretiens » le dialogue qui après un exposé de René Poirier sur le problème de l'immortalité se noua entre Paul Ricœur et Gabriel Marcel sur la sorte de certitude à laquelle était parvenu en ce qui concerne l'au-delà de la mort un philosophe qui a toujours cherché dans l'espérance une sorte d'identité entre la pensée et le vécu.

Très curieusement et ne craignant pas de se rendre plus vulnérable aux objections du siècle, Marcel ne craint pas d'affirmer qu'« *en un sens... la question du monde invisible, de la survie des êtres est (pour lui) plus significative, plus profonde peut-être que la question même de Dieu, car le mot « Dieu » est tellement indéterminé qu'il peut recouvrir à peu près n'importe quoi* ». Le cheminement de Gabriel Marcel, très platonicien en cela serait donc allé de l'immortalité à Dieu plutôt que de Dieu à l'immortalité. Le problème qui est d'abord philosophique est aussi celui de la spécificité même du christianisme. Toujours dans sa réponse à Paul Ricœur, Gabriel Marcel dira que « *si nous abandonnons cette idée de survie ou d'immortalité... les promesses du Christ sont des impostures* » et durcissant le ton, il ajoutait « *Jusqu'à l'âge de perdition et de déchéance qui est le nôtre, les chrétiens ne se sont pas posé de questions là-dessus... Si cela s'écroule tout s'écroule* ». Reste alors la question d'une philosophie de l'immortalité comme préalable ou supposition implicite par rapport à la foi chrétienne.

## LE CHAPITRE DES OBJECTIONS

On retrouve ici le rude questionnement de Paul Ricœur. Au moins en première analyse Marcel est le plus antiplatonicien des penseurs. Bien avant Sartre, Camus ou Merleau-Ponty, il a, contre les objectivismes et les rationalismes, proposé une philosophie de l'existence, présentant l'existant humain comme une totalité inobjectivable et récusant la commode dualité du corps et de l'âme. La fameuse formule « je suis mon corps » a toujours été pour lui et il l'a redit dans ces derniers entretiens une « *affirmation centrale* », « *une affirmation pivot* », on ajouterait même une affirmation originelle à partir de laquelle a été rendu possible ce qui, entre les années 40 et 50, s'est appelé l'existentialisme. Dès lors on ne saurait parler de la pensée comme d'une réalité de soi incorruptible autre que mon corps et invulnérable aux vicissitudes du corps. Comme le dit Paul Ricœur : « *ma pensée est d'une certaine façon chair, et cette philosophie de la chair m'empêche de m'assurer dans un argument d'immortalité* ». Autrement dit, si d'une manière aussi peu théologique que possible l'homme est lui-même un

mystère d'incarnation, une immortalité qui serait désincarnation reviendrait à une destruction radicale de l'homme qui disparaîtrait au moment où se dissipe ce mystère et cette immortalité se confondrait paradoxalement et nécessairement avec un absolu de la mort. Ce qui expliquerait qu'ailleurs que chez Gabriel Marcel, les philosophies de l'existence aient été aussi des philosophies de la finitude ou en d'autres termes que l'existentialisme ait été si souvent un existentialisme athée.

Avec la probité du philosophe, Gabriel Marcel admet en réponse à Ricœur que sa pensée est comme il dit « *aporétique* », c'est-à-dire qu'elle se présente sous forme d'aporie ou d'antinomie entre deux positions philosophiques qui s'imposent l'une comme l'autre mais qui se contrarient et qu'il serait facile d'énoncer sous forme de propositions contradictoires, si elles ne se référaient à une sorte de vécu impossible à intellectualiser et à objectiver. D'une part si « je suis mon corps », cette subjectivité charnelle ne peut être, ni imaginée ni pensée, en dehors du corps, et comment la mort du corps ne serait-elle pas équivalente, l'indissociable demeurant indissocié à la mort du sujet ? Mais d'autre part, Gabriel Marcel, mettant ses pas dans les pas du Saint-Augustin, des « Confessions » a aussi posé la question de la mort par rapport à la mort de l'être aimé, qu'il faut bien accepter mais qui est en son fond inacceptable moins par revendication du cœur que par protestation de l'esprit ; dans tout « je t'aime » authentique est inscrit d'une écriture énigmatique, un « tu ne mourras pas » qui résiste mystérieusement au désespoir de la perte et à l'évidence sensible de la mort. En somme Gabriel Marcel donne ses lettres de noblesse philosophique au fameux « Salut en l'immortalité » que Baudelaire dans « les Fleurs du mal » adresse « à la très chère, à la très belle ». La théorie du « corps propre » exorcisait tout soupçon de platonisme et voici que Platon revient avec Saint-Augustin et Baudelaire, si compromis l'un et l'autre avec une philosophie ou une poétique des essences.

L'embarras cependant reste grand. Il ne suffit pas de dire que co-existent - au sens fort du mot - deux ordres de mystère - le corps subjectif et le toi non-mortel, et que cette double vérité ne ferait une antinomie sans espoir de solution que si l'on transformait et dégradait « le mystère en problème » selon cette obsession du maniable et de l'objectif assidûment dénoncée par Marcel et par laquelle, se détournant de l'existence, la pensée contracte des habitudes matérialisantes et s'aliène dans les choses. La situation reste cependant inconfortable, car la pensée la plus attentive au vécu ne peut se mettre loyalement en présence du « mystère » qu'en le percevant à la fois comme problématique et résistant à sa propre problématisation. Et la même situation peut devenir intenable puisque toute certitude qui philosophiquement s'interroge et s'énonce, même si elle n'est pas réductible au discours, se traduit cependant en discours et que le discours philosophique de la subjectivité corporelle et le discours philosophique de l'immortalité du Toi ne pourront pas ne pas se contredire.

Contradiction dont on peut alors se demander, et les interlocuteurs de Gabriel Marcel n'y ont pas manqué, si les expériences métapsychiques qui ont occupé une si large place dans la vie de l'œuvre - aussi bien philosophique que théâtrale de Marcel, ne venaient très opportunément la dénouer. On sait que Bergson aussi, dans une conférence de 1913 reprise dans « l'Energie spirituelle » sous le titre « Fantômes de vivants » et « Recherche psychique » avait accordé un crédit qu'il voulait philosophique à une idée analogue et n'excluait pas qu'il puisse y avoir, accessibles à l'expérience humaine, des indices d'une survie par delà la mort. L'idée que des messages d'un autre monde puissent, sous certaines conditions, être recueillis ou plutôt accueillis en ce monde, est singulièrement vulnérable à deux types d'objections, l'une positiviste qui n'y verra que crédulité basse et superstition d'un autre âge, l'autre qu'on pourrait dire religieuse, et qui redouterait qu'à faire trop parler les morts on profane le mystère de la mort et on ne compromette la pureté d'une foi et d'une espérance qui ne seraient plus foi et espérance si elles reposaient sur des preuves et des expériences sensibles et irréfutables.

## L'HUMILITE VERTU DE LA PENSEE

Si Gabriel Marcel congédie aisément l'a priori positiviste, il est d'autant plus directement atteint par l'autre sorte de résistance qu'elle fait reproche à un philosophe du mystère de nier en fin de compte le mystère pour lui substituer un savoir esotérique qui apporterait une sécurité qu'il tient par ailleurs pour si haïssable. Aussi dans ses ultimes entretiens Gabriel Marcel s'est-il mesuré à l'objection avec une loyauté critique qui n'est pas sans rappeler la manière dont Socrate, dans le « Phédon » de Platon défend contre les dures et agiles dialectiques des disciples une semblable espérance qui n'est nullement un espoir hypothétique à rendre artificiellement crédible, mais le risque légitime (« le beau risque à courir ») sur lequel le sage invite à l'héroïsme par l'approche de la mort, joue la signification de sa vie et de toute vie.

Des signes de l'au-delà dans l'en-deça qu'est-ce à dire ? Gabriel Marcel explique qu'il ne peut s'agir d'informations sur le mystère. « Un guide bleu de l'au-delà » ne serait qu'odieuse dérision. Toute représentation quelle qu'elle soit est à radicalement proscrire. Il vaut mieux parler d'une sorte d'avertissement (« Nous sommes toujours avertis » disait Mauriac) ou mieux d'une présence qui ne peut que se dérober dès qu'on aurait l'ambition sacrilège de la capter ou de la retenir dans une vision ou dans un savoir. Ce que pourrait signifier le mythe d'Orphée et d'Eurydice, qui est proprement la parabole de l'immortalité. Une présence voilée en arrière de nous, peut-être un semblant de souffle sur notre nuque, mais il ne faut pas se retourner, on ne saisirait, l'âme jumelle rendue à l'enfer du néant, que la solitude et l'absence. Gabriel Marcel reconnaît donc que l'immortalité (encore que le terme lui paraisse aussi peu adéquat que celui de survie) ne saurait être établie au vu des résultats d'une enquête et par recensement exhaus-

tif des signes. Mais pourquoi quelques privilégiés - puisque en ce domaine il ne saurait être question de démocratie égalitaire pour laquelle au surplus Gabriel Marcel n'a jamais nourri beaucoup d'estime, ne seraient-ils pas parfois habités par la grâce d'une quasi présence, libérée de toute pesanteur indiscreète, message fugitif d'une sur-réalité qui garde bien son secret, don fugitif impossible à exploiter et à communiquer et qui, tarissant pour un temps hors du temps, les sources du langage, ajoute encore à la taciturnité de l'esprit.

Telle semble être la qualité d'expérience attestée comme valable par Gabriel Marcel : « j'ai simplement à accueillir, disait-il, avec une espèce de gratitude sacrale ce qui m'est donné par instants, qui d'ailleurs ne me sera peut-être plus donné, ce qui est comme une sanction du fait que j'en ai parlé et que je n'avais peut-être pas le droit d'en parler » Et c'est justement parce qu'elle s'exprime dans une parole d'austérité et d'humilité qu'une relation avec l'invisible est infiniment éloignée de cette parade et de cette parodie du spirituel dont est inévitablement soupçonnée une entreprise de métapsychie.

## RETOUR DE PLATON

Les « ultima verba » de Gabriel Marcel ont bien mis en lumière ce que je ne craindrais pas d'appeler son platonisme - dont j'ai déjà plus haut relevé quelques traces. Même la fameuse théorie du corps propre ou du corps sujet est aussi peu aristotélicienne que possible et va dans le sens de la provocante dualité à laquelle se heurte toute réflexion authentiquement philosophique sur cette condition charnelle de l'esprit qui fait l'humanité de l'homme. Et c'est une sorte de justice qu'on ne puisse parler de l'immortalité, la pressentir, l'espérer sans faire d'une manière ou d'une autre mémoire de Platon.

Ici comme partout ailleurs Aristote avait congédié Platon. L'homme aristotélicien, soumis au droit commun de la nature, est comme tous les êtres organisés non pas l'union mais l'unité naturelle, il faut insister sur le mot, d'une forme indissociable d'une matière, ce qui exclut avec la dualité de l'âme et du corps toute possibilité d'immortalité personnelle, comme l'avaient vu ces bons disciples d'Aristote que furent les averroïstes du Moyen Age arabe et latin, et qui tout comme les hégéliano-marxistes d'aujourd'hui s'efforçaient de déraciner toute philosophie chrétienne à partir des déterminismes du monde de l'histoire et de l'impersonnalité de la raison son. Aristote ôtait donc à la condition humaine tout caractère paradoxal afin qu'elle ne soit en aucune manière une exception à ce que nous appellerions aujourd'hui les lois de la nature. Platon, au contraire, mobilisant les ressources de l'ironie et de la mystique en même temps que les possibilités extrêmes de la philosophie, avait fait de l'homme un être mixte, à la frontière de deux mondes, déséquilibré entre l'appel de l'Idée et l'investissement du sensible, construit si l'on peut dire, pour faire référence au démiurge du Timée, selon des modèles pluralistes et dualistes, générateurs de tensions, si bien que l'homme

capable de rompre les liens qui le rattachent au cosmos devient dans l'univers l'être dramatique par excellence.

Malgré l'apparence, Gabriel Marcel platonise lorsqu'il explique que la formule « Je suis mon corps » exprime avec plus de vérité la spécificité de l'existence humaine que l'expression courante « j'ai un corps ». Car ainsi Marcel introduit une dualité entre d'une part le corps-objet, visible du dehors et dont le dedans qui n'est que fausse intériorité se ramène à l'objectivité des structures et des fonctions, et d'autre part « mon corps » qui n'est pas appropriation d'un avoir accidentel mais le corps senti et assumé dans une intériorité personnelle et incommunicable. Avec l'homme le deux est un et l'un est deux : le corps biologiquement vivant et le corps expressif en lequel se symbolise et se réalise ce secret et cette lumière qu'on peut indifféremment nommer personne ou âme. Il n'est de mort que du corps objet. Gabriel Marcel rejoint le Platon du « Phédon » dans la part même de sa doctrine qui paraissait la plus antiplatonicienne. Peut-être même Gabriel Marcel concède-t-il trop à la lettre du platonisme, lorsque prenant les plus grandes libertés à l'égard de la dogmatique du christianisme il avance que l'homme fait lui-même son immortalité à force d'enrichissement spirituel, et n'hésite pas à ajouter à cette vue un corollaire logique et insolite qui en confirme la hardiesse. Quant à ceux qui : « ont refusé la Lumière, il me paraît tout à fait compréhensible que peu à peu ceux-là s'éteignent comme des lumières s'éteignent... Je ne vois pas pourquoi nous exigerions que tous les êtres soient appelés à vivre éternellement... ». Ontologie typiquement platonicienne. L'Être n'est rien d'autre que le Bien. Il n'y a d'éternité que par et pour l'amour. Le Mal étant le contraire à la fois de l'être et du bien, les mauvais sont, sans qu'il y ait intention de quelque souverain juge, voué à l'anéantissement, parce que au fond ils n'ont jamais vraiment existé.

La dualité humaine peut prendre bien des figures philosophiques. Mais toute philosophie de l'immortalité est d'une manière ou d'une autre dualiste. Tel est l'acquis platonicien, dont Gabriel Marcel assume bien l'héritage. Et ainsi se trouve levée la contradiction que lui opposaient ses interlocuteurs de Cérisy.

Le platonisme marcellien apparaîtrait aussi dans ce qu'il lui arrive de dire ici et là sur la mémoire qui en faisant revivre un passé irréparablement détruit dans une lumière pacifiée qui est à la fois crépuscule et aube, est une bonne parabole de l'immortalité. « Toi qui fis la mémoire, est-ce pour qu'on oublie ? » interrogeait avec profondeur le poète de « la Vigne et la Maison ». Mais c'est surtout à partir d'une exigence de sens l'impossibilité de réconcilier l'esprit avec un univers absurde que Gabriel Marcel trouve les raisons les plus philosophiquement fortes de l'espérance d'immortalité. Ainsi pensait Platon. Ainsi pensait Kant lorsqu'il faisait de l'immortalité l'un des postulats de la raison pratique, c'est à dire de la conscience morale. Non que croire à l'immortalité soit un devoir, mais le devoir postule l'immortalité comme ce sans quoi son absolue incondicionalité perdrait toute

signification. Ainsi est posée la question des questions : l'homme peut-il s'égaliser à ce qu'il porte en lui et qui le dépasse s'il ne s'accomplit pas dans un ailleurs - qui peut d'ailleurs être d'une proximité indicible ?

Le choix est, au total, entre Nietzsche et Platon. Si la mort est le dernier mot, pour la personne comme pour l'humanité, l'existence humaine n'est qu'un hasard sans portée destinée à s'effacer dans l'indifférence du monde qui rend toutes choses indifférentes. Une indifférence qui est plus morte que la mort elle-même. Ce que peuvent signifier, unis dans le même dessein de dévalorisation anéantissante, la mort et le diable dans la gravure de Durér. Il n'y aurait plus alors d'autre recours que la danse et la fête, révoltes de l'instant contre une durée annonciatrice de mort, bref cette religion de l'apparence, cette sacralisation de l'oubli, ce vertige de divertissement qui ont tant de succès chez quelques modernes et leurs imitateurs, et que ne pouvant se passer de maîtrise, malgré leur haine de tout maître, ils rattachent non sans quelque raison à Nietzsche. D'où ce nietzschéisme contre lequel il faudra bien, mais des signes commencent à apparaître de cette nécessaire instauration, réinventer et Pascal et Platon. On y reviendra dans une prochaine chronique. Mais en attendant on ne se privera pas du plaisir de citer un autre témoin, platonicien comme il se doit, de l'immortalité et dont le dire, pour pasticher leur langage, atteste tout ce qu'ils détestent : « la vertu croit à l'immortalité, comme l'œil croit au jour, l'âme à la vérité ». Ce naïf finaliste, trop bien pensant pour nos révolutionnaires (mais Rousseau et Robespierre n'ont jamais pensé autre chose), s'appelait Lamartine (Harmonie I, V). Mais tous les alcools nietzschéens ou sous-nietzschéens ne valent pas, pour étancher ou réveiller les véritables soifs, la limpidité de cette eau transparente et sans rides.

#### BIBLIOGRAPHIE :

On a fait référence aux textes suivants concernant Gabriel Marcel :

*Entretiens autour de Gabriel Marcel*. Centre Culturel International Cérisy-la-Salle A la Bacornière, Neuchâtel 285 p. publié avec le concours de la Fondation européenne de la Culture, 9 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris.

*Gabriel Marcel, philosophe et témoin de l'espérance* par Simone Plourdesles Presses de l'Université de Québec 232 p.

*Jean Wahl et Gabriel Marcel* par Emmanuel Levinas Xavier Tilliette et Paul Ricœur. Présentation de Jeanne Hersch Beauchesne Paris 96 p. Il existe une association « Présence de Gabriel Marcel » qui publie un cahier annuel et veut être un centre de rencontre et un instrument au service d'une œuvre ( 85 Bd de Port-Royal 75013 Paris ).

Sur le sujet mort et immortalité, on consultera avec profit le n° 2 ( novembre 75 ) de la revue catholique internationale *Communio* : « Mourir », et particulièrement l'article de Paul Toinet qui, ce qui est rare aujourd'hui dans la littérature théologique, s'efforce de rendre justice aux intuitions du Phédon.

Relevant d'un esprit parent de la pensée et de l'œuvre de Gabriel Marcel, on signalera les cahiers trimestriels du Centre Kierkegaard, 11 Rue d'Algérie 69001 Lyon. Les citations de Gabriel Marcel sont tirées des « Entretiens » de Cérisy, discussion sur le problème de l'immortalité, notamment pp. 172, 173 et 180.

Le texte cité ( p. 65 ) sur le symbolisme de la résurrection est de Sieur François Vandermeersh « La vie en face » Stock 132 p.

# notes de Lecture

## • Le coup de Prague par François Fejtö

Mercredi 25 février 1948. Un vent glacial souffle sur Prague enneigée. 200.000 personnes attendent, place Saint Wenceslas. Soudain les sirènes de la police de sécurité retentissent : c'est Gottwald, président du Conseil, qui arrive, accompagné de Slansky, secrétaire général du P.C. Au micro Gottwald déclare : « ... Je puis vous dire que M. le Président de la République vient d'accepter toutes mes propositions telles que je les lui avais soumises ». Explosion de hurras. « La victoire du peuple... » proclame Gottwald. Le coup de Prague est consommé. La Tchécoslovaquie a basculé dans le camp soviétique.

### LA SITUATION HISTORIQUE

Munich : le souvenir de la capitulation devant Hitler, en septembre 1938, marque de manière indélébile la pensée politique du président Benes. Réfugié à Londres, Benes s'efforce tout au long de la guerre de se concilier l'Union soviétique. En mai 1942, il obtient de Molotov une déclaration reconnaissant la Tchécoslovaquie dans ses frontières de 1938. Lorsqu'il conçoit son projet d'expulser les populations allemandes, il recueille l'accord des Soviétiques dès juin 1943 et le transfert se fera en 1945 dans des conditions particulièrement brutales et inhumaines. Le 12 décembre 1943 Benes signe un traité avec Staline dont l'article 4 porte sur la « non-ingérence dans les affaires intérieures des signataires ». Aveuglé par ses illusions, Benes va jusqu'à proposer la fusion des deux partis socialistes (le parti socialiste-national et la social-démocratie) avec le parti communiste, ce que celui-ci refuse.

Cependant lorsqu'en août 1944 les partisans slovaques se soulèvent et libèrent une partie du territoire, les soviétiques les abandonnent à leur sort, comme à la même époque ils laissent sans réagir les Allemands écraser les insurgés de Varsovie. Neuf mois plus tard, le 9

mai 1945, l'Armée rouge entrera dans Prague libérée par une population qui a reçu l'appui de deux divisions russes aux ordres du général anti-communiste Vlassov. Les Américains qui auraient pu aisément s'emparer de la capitale laissent à l'Armée rouge la gloire d'une entrée triomphale dont le P.C.T. tire pleinement profit.

En juin 1945, s'instaure un système de gouvernement pluraliste : quatre partis (populiste, socialiste national, social-démocrate, communiste) s'associent au sein du Front national pour gouverner le pays. Une centrale syndicale unique, contrôlée par les communistes, est mise en place. Partout le P.C. met ses hommes aux leviers de commande cependant qu'au plan politique il fait preuve de modération. Staline aussi fait preuve de modération.

Aux élections générales du 20 mai 1946, 38 % des voix se portent sur les listes communistes (42 % en Bohême, 30 % en Slovaquie). Ce succès, pour remarquable qu'il soit, laisse le parti loin de la majorité absolue.

Les autres formations obtiennent 62 % des suffrages : il s'agit des socialistes nationaux (18 %) assez représentatifs de l'intelligentsia, des populistes (16 %) surtout forts dans les campagnes et soutenus par le clergé, des sociaux-démocrates (13 %) noyautés par le P.C., des démocrates slovaques (15 %) favorables à l'autonomisme slovaque et nettement anti-communistes.

Il subsiste, malgré des nationalisations très étendues, un secteur d'économie libre. Mais pour administrer le secteur public toute une bureaucratie se met en place au sein de laquelle les partis politiques placent leurs membres.

Le P.C. applique cette tactique de pénétration en tous domaines avec une grande efficacité.

Au sein du parti une minorité, particulièrement active en Slovaquie avec Gustav Husak, préconise l'instauration d'une dictature du prolétariat et récusé le « crétinisme parlementaire ». Leur thèse ayant été temporairement écartée, conformément aux directives de Staline, le P.C. s'emploie à occuper le terrain. Le parti contrôle plus de la moitié des conseillers municipaux, fait une entrée massive dans la police et fait nommer Ministre de la Défense, l'un de ses hommes de confiance, Svoboda. Contrôlant la centrale syndicale unique, sûr de la police, ayant politiquement neutralisé l'armée, le P.C. est en bonne position pour pratiquer la tactique dite du « Salami » mise au point en Hongrie par Mathias Rakosi et qui consiste d'abord à diviser et à neutraliser les forces adverses par une apparente modération puis à les attaquer et à les abattre une à une, jusqu'à ne plus laisser subsister aucun centre de décision indépendant.

De 1945 à 1947, la Tchécoslovaquie bénéficie d'un statut privilégié dans l'Europe de l'Est. Mais lorsque Prague en juillet 1947 manifeste son intérêt pour le plan Marshall, Staline marque sa surprise et la Tchécoslovaquie doit renoncer à participer à la conférence de Paris où se retrouvent les pays européens qui acceptent le principe de l'aide américaine.

En septembre 1947 se tient à Szklarska Poreba, en Pologne, une conférence secrète des partis communistes de l'est et de l'ouest. Les Yougoslaves qui sont les plus avancés sur la voie de la conquête totale du pouvoir s'en prennent avec virulence aux partis français et italien coupables de légalisme et critiquent les « illusions » du parti tchécoslovaque trop confiant dans les vertus de la « voie pacifique, parlementaire et électorale ». Slansky avance l'idée de rénover le front national en l'élargissant aux syndicats et aux autres organisations de masse purgées de leurs éléments réactionnaires.

A l'approche de la session des 27 et 28 novembre du comité central, le parti mettra au point sa stratégie. La tendance la plus proche de l'appareil de Sécurité voit son influence confortée par le ton des débats de Szklarska Poreba. La « lutte contre l'impérialisme » américain est à l'ordre du jour.

Les communistes lancent l'idée d'un projet de taxe spéciale sur les fortunes dite « taxe des millionnaires » que les modérés qualifient de « purement démagogique » et que finalement le gouvernement rejette. Contre tout usage, le journal du P.C. « Rude Pravo » publie la liste des ministres qui ont voté contre la proposition.

En novembre également, Husak lance à Bratislava contre les démocrates slovaques une campagne à base de prétendus « complots » les « masses » sont mobilisées pour exiger l'épuration du parti démocrate. Mais la tentative se heurte, de la part des forces qui se sentent menacées, à une résistance opiniâtre. Gottwald est appelé en qualité de médiateur et impose une solution que les communistes locaux jugent excessivement modérée. Le

nombre de Bratislava, répétition générale du février de Prague, se solde par un semi-échec.

Au même moment à Brno, au congrès du parti social-démocrate, le P.C. enregistre un autre revers. La fraction procommuniste du parti (Fierlinger, Erban, Hajek) est largement battue malgré les efforts de Statsny, responsable au secrétariat du P.C. du noyautage de la social-démocratie. Statsny au moment le plus dramatique des débats va jusqu'à amener le socialiste Fierlinger en avion à Prague pour décider avec Slansky de la tactique à suivre.

A partir du congrès de Brno, il y aura en fait deux partis socialistes : Fierlinger disposera de son propre secrétariat dans les locaux des Jeunesses socialistes. Il aura son hebdomadaire « Smer », subventionné par le Ministre communiste de l'information. Il combattra vigoureusement les positions « opportunistes » de la direction du parti.

De l'été 1947 à l'hiver 1948 la stratégie de Gottwald ne change pas : il s'agit toujours de parvenir au contrôle total de l'État. Mais, d'une part la réunion du Kominform à Sklarska Poreba et d'autre part des sondages confidentiels (1) qui annoncent un recul électoral du P.C., entraînent un glissement vers des positions gauchistes.

Au plénum de novembre Gottwald propose pour les élections à venir de constituer avec tous les éléments progressistes des listes communes, dont il ne seraient exclus que les « réactionnaires ».

Elargissement du Front national aux organisations de masse, épuration des partis non communistes, telles sont, début 1948, les revendications que met en avant le P.C. Le noyautage des partis non communistes, mis en place d'abord pour la social-démocratie, est étendu aux autres partis. Mme Kadlecova s'occupe des populistes et des membres sympathisants du clergé. Le colonel Hromadko est chargé de contacter les éléments procommunistes du parti socialiste-national. L'accès aux archives de la Sécurité leur permet d'utiliser des renseignements compromettants à l'égard de personnalités vulnérables au chantage. Ainsi le P.C. s'assure du concours « d'hommes de contact » qui lui seront de la plus grande utilité au moment décisif.

Le moment décisif c'est février 1948. Organisation au sein de la S.N.B. (police politique) d'un « régiment frontalier de la sécurité publique » entièrement composé de communistes, recensement des policiers non communistes, contrôle des grands moyens d'information, le parti s'est donné les moyens de passer à l'action. En face les modérés sont inconscients. Benes déclare « ils ont compris qu'ils ne peuvent pas s'attaquer à moi » ; les le-

(1) Un sondage organisé en janvier 1948 par l'Institut praguais d'opinion publique aurait prévu un recul du pourcentage des voix communistes de 38 % à 28 %.



ders centristes de la social-démocratie sortis vainqueurs du congrès de Brno veulent jouer les arbitres entre le P.C. et les autres partis ; les socialistes nationaux font cavalier seul pour n'avoir pas à partager une victoire électorale qui s'annonce prochaine.

Le 13 février, l'annonce de la révocation de 8 commissaires divisionnaires non communistes par Nosek, ministre de l'Intérieur, déclenche un conflit grave au sein du gouvernement.

Le 16 février Zapotocky, chef des syndicats, publie un programme qui prévoit la nationalisation des entreprises de plus de 50 employés.

Le même jour les ministres non-communistes envisagent de donner leur démission. Les socialistes nationaux pensent que la crise précipitera les élections et qu'ainsi le P.C. ne disposera pas du temps nécessaire pour s'emparer de la police et de l'armée.

Le mardi 17 février les communistes mobilisent « la nation pour se défendre contre l'attaque préparée par les réactionnaires ». Le parti social-démocrate continue à jouer les conciliateurs. Le mercredi 18 février Benes s'entretient avec les leaders modérés à qui il donne des conseils de fermeté. Est-il mis au courant par ses interlocuteurs de leur intention de démissionner du gouvernement ? Sur ce point les versions diffèrent. Au conseil des ministres le conflit sur la police devient violent. Le Front national de 1945 se disloque.

Le 19 février, Gottwald propose au social-démocrate Lausman la constitution d'un bloc socialiste homogène. L'ambassadeur soviétique Zorine se tient en contact permanent avec Gottwald. La sécurité soviétique demande à l'un de ses agents à Prague de dresser la liste des principaux représentants de la « réaction pro-occidentale ». Après avoir reçu la liste, Moscou exprime l'avis que le moment est venu de décapiter (Obezglavit) la dite réaction. De son côté le département d'État considère la Tchécoslovaquie comme une position perdue. Le syndicat unique prépare son congrès convoqué pour le 22 février et le P.C. forme des milices qui réclament des armes et des munitions.

Le 20 février le journal socialiste-national sort avec un éditorial intitulé « A bas le régime policier ». Au cours de l'après-midi les lettres de démission des ministres modérés sont transmises à Benes. Dans la soirée, la direction du parti social-démocrate sollicitée de se prononcer en sens opposés par Majer d'une part et Fierlinger de l'autre, condamne à la fois la démission hâtive des ministres modérés et l'intransigeance des communistes. En fait les sociaux-démocrates font bande à part. Benes en annonçant à Gottwald qu'il le gardera comme Premier ministre et qu'il ne précipitera pas les élections se prive des seules armes dont il dispose. Le P.C. poursuit son objectif : former un gouvernement reflétant la composition d'un Front national renoué (entrée des organi-

sations de masse) et épuré (élimination des éléments « réactionnaires »).

Les modérés sont confiants : des milliers de télégrammes leur confirment qu'ils disposent du soutien de la population. « Le sentiment qui prévalait était la confiance » écrit Ripka. Cependant les communistes épurent la radio et exercent leur censure sur l'agence de presse C.T.K.

Le « Rude Pravo » du samedi 21 février proclame : « la classe ouvrière à la tête de la nation ». Gottwald dénonce dans un discours prononcé place de la Vieille Ville le « complot contre la République », défend la police, et invite la population à former dans toutes les communes, administrations et associations, du haut en bas de l'échelle, des comités d'action du Front national ayant pour mission de purger ce dernier des ennemis du peuple. Avec des comités d'action on passe de la démocratie « arithmétique » à la « légitimité révolutionnaire ». Le P.C. toutefois, craignant de réveiller les vieux démons de l'anarchie et de l'autogestion ouvrière, ne fait pas distribuer d'armes aux milices populaires.

A Bratislava, Gustav Husak, prenant prétexte de la démission des ministres modérés à Prague, écarte les commissaires démocrates du gouvernement (2).

Le dimanche 22 février les syndicats approuvent le programme de Zapotocky qui tend à accélérer la marche vers le socialisme et menacent le président Benes d'une grève générale illimitée. Les comités d'action prolifèrent. Le syndicat du livre est chargé de contrôler les attributions de papier aux journaux anticommunistes, ce qui équivaut à supprimer toute la presse d'opposition.

A la stratégie de la modération appliquée depuis 1945 succède la stratégie révolutionnaire.

Cependant dans tout le pays les réunions organisées par les socialistes nationaux et les populistes connaissent un grand succès. « Toutes les salles étaient combles » écrit Ripka.

Complètement intoxiqué par les bruits d'intervention soviétique, Benes cherche à éviter le pire. Les communistes montent en épingle un incident subalterne - la découverte sur un officier socialiste-national du fichier des membres de son parti - pour relancer le thème du complot.

Le lundi 23 février la crise se transforme en coup d'État. Des comités d'action s'installent dans les secrétariats des partis non communistes, dans les rédactions des journaux, dans les facultés, dans les clubs sportifs : on juge, on condamne, on expulse, on révoque. Benes essaie de résister à Gottwald, mais dans l'après-midi en

(2) Aux élections, en Slovaquie, le parti démocrate a obtenu 62 % des voix, le P.C. 30 %

prenant congé des quatre ministres socialistes nationaux, il se met à pleurer.

Le parti social-démocrate ne parvient pas à se prononcer clairement. Gottwald admet la participation socialiste à condition que Majer soit écarté et Fierlinger promu. Les journaux modérés n'ont plus de papier. Le secrétariat central du parti socialiste national est perquisitionné. Le ton monte : « on ne vous permettra plus longtemps de poser des questions ». Les miliciens reçoivent un fusil, mais pas de munitions : il s'agit d'intimider par le spectacle de la force, non de s'en servir.

Une manifestation étudiante assure Benes de son soutien aux cris de « Liberté Benes. Vive la liberté. Vive la démocratie ». La police charge. C'est la panique.

Mardi 24 février : les journaux populistes et socialistes nationaux dénoncent les comités d'action. Pour mettre fin aux hésitations de la direction du parti social-démocrate, un commando de la gauche du parti et quelques dizaines d'étudiants communistes envahissent le siège de la formation et l'imprimerie du journal. Bagarres. Blessés. Fierlinger apporte son soutien au P.C. et signe avec celui-ci un accord auquel le parti social-démocrate ne survivra pas. Quelques semaines plus tard les communistes imposeront des élections à liste unique et en juin 1948 interviendra la fusion socialo-communiste.

Benes qui se voit interdire la radio, est sommé de contresigner sans plus attendre le programme et la liste du nouveau gouvernement.

Mercredi 25 février : le journal du parti socialiste national cesse de paraître, les comptes bancaires des partis modérés sont bloqués, les comités d'action prennent le pouvoir dans les facultés, la police expulse les opposants.

A 10 heures, Gottwald présente à Benes la liste des membres du gouvernement. Benes demande quelques heures de réflexion. A midi, la radio anticipant sa décision, annonce que le président Benes vient de donner son accord. Une manifestation est convoquée pour 16 heures place Saint Wenceslas. A cette même heure, Gottwald se rend de nouveau au Château pour en ressortir quelques minutes plus tard avec la signature de Benes au bas de la liste du nouveau gouvernement. C'est la capitulation de la démocratie tchécoslovaque devant la dictature communiste.

Le jeudi 26 février les puissances occidentales lancent une protestation purement formelle. L'Amérique accroît son aide à la Turquie et à la Grèce.

La censure est instaurée. Les comités d'action entreprennent d'épurer toutes les organisations politiques (partis) et sociales (union d'agriculteurs, de scouts, d'enseignants, de coopérateurs...). Une liste d'officiers réactionnaires est dressée en vue de purges ultérieures.

Le portrait de Staline est accroché sur les murs de toutes les écoles. Les députés (65 sur 300) qui refusent d'approuver la formation du nouveau gouvernement sont expulsés.

Le vendredi 27 février, Benes annonce son intention de démissionner, mais renonce bientôt à son projet à la suite d'une démarche de généraux dont le général Svoboda.

Le samedi 28 février le P.C. publie un message triomphal invitant les travailleurs à la discipline et au travail. La fête est finie : retour à la production.

Le 29 février se déroule une grande manifestation à Prague cependant qu'une première liste de journaux occidentaux désormais interdits est publiée.

\*  
\* \*

Noyautage de la police, de l'armée et de l'administration, unité syndicale sous le contrôle de l'appareil communiste, désagrégation des partis concurrents (complots, provocations, épurations) mise en tutelle du parti social-démocrate, élections préfabriquées : la technique appliquée en Tchécoslovaquie relève de l'exercice d'école. Rien n'y manque et la manœuvre se révèle d'une efficacité redoutable. Point capital sur lequel il convient d'insister : dans toute cette affaire l'Armée rouge n'a aucune part. Il faut le dire et le redire pour détruire des images aussi fausses que répandues : il n'y a pas de soldats russes en Tchécoslovaquie en février 1948.

François Fejtö raconte le coup de Prague avec une grande précision, un souci scrupuleux du détail. L'historien ne se contente pas de rapporter l'événement, il l'explique, l'éclaire, le fait comprendre. Du beau, du grand travail.

Le mot de la fin ? Il sera donné par le tableau qui se trouve dans les dernières pages de l'ouvrage sous le titre « ce qu'ils sont devenus ». Pour les démocrates, Masaryk : défenestré ou suicidé le 10 mars 1948 ; Benes : mort le 3 septembre 1948 ; Drtina : arrêté en février 1948, serait encore en vie après avoir été interné dans des asiles psychiatriques ; Hala, arrêté alors qu'il tentait de quitter la Tchécoslovaquie ; Ripka : réfugié en Occident. Pour les communistes, Loebel, arrêté en 1949, condamné, libéré en 1960 ; Pavel : arrêté en 1951, condamné, libéré en 1955 ; Clementis : exécuté en 1952 ; Slansky : exécuté en 1952

Et puis plus tard, il y aura l'espoir du Printemps de Prague. Et la déception...

Dominique KERGALL.

*Editions du Seuil - 1 volume.*

## ● Les jardins suspendus par Pierre Jouguet Préface de Jean Lacroix

Un roman de Jouguet philosophe et professeur est chose si inattendue qu'on n'en aborde pas la lecture sans une vive curiosité. Mais comment ouvrir ce livre posthume sans être étreint aussi par l'émotion ? Opportune publication qui prolonge en quelque sorte la présence de celui qui fut, de son vivant, pour beaucoup une lumière et un guide ! (1)

C'est bien un roman, une histoire mise ici en forme de chronique, le narrateur se donnant la latitude tantôt de précipiter son récit en regroupant les événements d'une longue période, tantôt de le ralentir pour s'arrêter à quelque épisode marquant. Et toujours avec une volonté d'effacement, une sorte de distance maintenue entre ses héros et lui, qui contribue, avec la forme de la chronique, à l'originalité du livre. Roman d'ailleurs sans abus du romanesque, situé au contraire en pleine réalité humaine. Histoire d'une famille semblable à beaucoup d'autres, aux temps troublés de la guerre et de l'occupation avec leurs suites : captivité pour les uns, deuil et privations pour les autres. Reléguant le reste de la famille à l'arrière-plan, quoique maintes figures y soient heureusement esquissées (celles du père notamment et de Nuche, la femme d'affaires mâtinée d'intellectuelle), trois personnages occupent le devant de la scène : André, le jeune mari, mobilisé dès les premiers jours et voué à une mort prochaine - Luce, son épouse, bientôt mère d'un enfant que le père n'aura pas connu - Jacques, le jeune beau-frère d'André, se morfondant au long d'une interminable captivité. De ces trois protagonistes le roman retrace l'itinéraire spirituel à partir de l'expérience de la souffrance sous des formes multiples : déprimante inaction et affres torturantes de la faim pour le prisonnier - impuissance rageuse d'André, le professeur, soudainement affronté à la stupidité de la guerre et à la mesquinerie ou à l'inconscience de ses compagnons d'armes - douleur de Luce atteinte dans son affection la plus chère. On ne fait qu'indiquer ici ce que le récit développe avec une admirable justesse et profondeur d'analyse. Avec une grande puissance d'émotion aussi, dans l'absence de tout effet trop pathétique. Les pages notamment où sont relatées les souffrances de la jeune femme, contrainte par l'événement de s'arracher - pour quel avenir ? - à la mémoire d'un passé délicieux (ô « cantique du mariage », à jamais refoulé !), sont des plus déchirantes qu'on puisse lire.

Pour dire ce qui a le plus frappé de ce livre de Jouguet, il faut mentionner d'abord l'attention ou mieux la sensibilité aux êtres et aux choses, nécessaire au romancier, mais que l'on ne s'attendait pas à trouver aussi vive chez un professionnel des idées. Ainsi Jouguet a-t-il remarqué « le papillon de six heures » qui, chaque soir, se posait sur le tronc ridé du poirier ; du bras blanc de Luce sur l'épaule de son père il dit « qu'il rayonnait sur le drap sombre comme une fleur de magnolia ». Les membres de la famille Quintenas ont

tous le même tic : « la main étalée sur le crâne, glissant sur le front, faisant gouttière le long du nez et venant s'amarrer au menton, tandis que les yeux reparaisent en clignotant et que le nez, pâli du bout, rougit à nouveau ». L'enfant de Luce, lorsqu'elle raccommodait à la salle à manger, « venait, lassé des jeux, poser sa grosse tête sur ses genoux, puis la regardait et s'en allait heureux ». Des journées de vacances, à la campagne, au temps béni de la paix, l'auteur trace ce croquis d'une délicatesse et d'une fraîcheur d'aquarelle : « Quand on regarde derrière soi, on voit des lèvres gonflées de rire et des robes claires, une tache de lumière sur une joue d'enfant, un chapeau de paille dans l'herbe... ». En plus sombre, en plus dramatique, combien d'autres observations aussi fines, aussi vivantes, dans l'évocation de « la drôle de guerre », des péripéties du combat, de la défaite, des nouvelles attendues dans l'angoisse, ou de la vie journalière dans les camps !.

Un autre trait surprend moins, venant de Jouguet, et c'est lui qui donne au livre sa plus grande dimension. On veut parler de tout ce qui, de la vie spirituelle de l'auteur, est passé dans les réactions et l'évolution intérieure de ses personnages. Sagesse : il faut accepter la vie telle qu'elle est, non telle qu'on la rêve. Accepter qu'une existence qu'on croyait irrémédiablement gâchée recommence, que le bonheur y soit de nouveau possible (Luce se remariera) ; accepter que les incertitudes et les élans confus de la jeunesse s'ordonnent (comme il adviendra pour Jacques) en la sagesse rassise de l'âge mûr. Acceptation, non résignation ni démission. Ainsi André, longtemps crispé dans une attitude stérile de refus et de superbe, exerce-t-il activement son rôle de chef, une fois mis à pied d'œuvre sur le champ de bataille. Ainsi Luce comprend-elle que la réponse à l'angoissante interrogation que lui pose son veuvage n'est pas à chercher dans le repliement sur son passé, mais dans son comportement à venir. « Ce que je ferai, bien ou mal, je le ferai parce que je t'ai rencontré, puis perdu, plus exactement c'est notre amour qui le fera à travers moi et qui dans ma conduite se révélera avec sa beauté ou ses manques définitifs. Au début de mon deuil, je comparais instinctivement notre union à un printemps sans été, mais ce n'est pas vrai. Dévasté ou non par l'orage, l'été vient toujours et les fruits que je porterai ne seront pas les miens, mais les nôtres, car, le voudrais-je même, je ne puis rien faire qui ne reflète et ne prolonge ce que nous avons été ensemble. » Ainsi encore Jacques multiplie-t-il inlassablement, dans son existence de prisonnier, les efforts pour ne pas sombrer dans l'hébététe et emportera-t-il, comme un exemple à suivre, le souvenir d'une présence ou d'un geste amical.

Sagesse de l'acceptation active et résolue ; sagesse plus grande de la vie remise et donnée. Sentiment de délivrance - possession du tout au moment où l'on ne retient plus rien. C'est l'expérience d'André, dans l'ins-

tant où va se consommer son sacrifice : « Je sais maintenant qu'il y a un autre côté des choses. La vie n'est belle qu'autant qu'elle est remise... Visage de Luce, jamais je ne t'aimai tant que maintenant que j'accepte de ne plus te revoir. J'ouvre mes mains vides et tout vient s'y poser parce qu'elles ne se refermeront plus ». Telle sera aussi, au terme d'un long et progressif détachement, l'expérience de Luce. Pour tous les deux un mystérieux allègement naît de leurs vies tout à coup ou petit à petit abandonnées à une volonté qui les dépasse.

Sagesse suprême : au delà de la soumission et de l'abandon, l'amour. Difficile amour, si sujet à l'illusion que son authenticité a semblé à Jouguelet, comme elle le semblait aux spirituels du XVII<sup>e</sup> siècle, mieux garantie dans le dépouillement de la souffrance que dans l'exaltation de la joie ! » Celui qui aime Dieu dans la joie ne saura jamais s'il n'aime pas d'abord sa joie. Pour que la charité soit séparée de l'amour-propre, il faut aimer Dieu dans une complète déréllection ». Et la vigilance n'est pas moins indispensable que le dépouillement, afin de prévenir tout mouvement de révolte ou de reprise de soi, fût-ce dans la démarche ou le geste le plus anodin en apparence. Luce ne se découvre-t-elle pas, un jour, animée d'une sourde résistance dans le brusque accès de colère avec lequel elle vient d'écraser une abeille sur la table du déjeuner ? ... Soudain la cuillère s'était abattue sur l'insecte, l'avait écrasé, était revenue encore pour l'achever. « Je m'en moque. André est mort ». Un ins-

tant elle était restée immobile, puis ses lèvres avaient tremblé. Elle regardait sa minuscule victime, l'abdomen cerclé d'or, la goutte de gelée jaunâtre à côté... Quelle misère ! Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'une abeille. N'importe quelle revanche est aussi ridicule. Quand il faudrait au contraire resserrer le mal dans ses limites, aimer que les autres en soient préservés le temps qu'il se peut... ».

Austères leçons, inspirées d'une haute spiritualité, qui est, avec une profonde humanité, le double caractère du livre. Cette dualité ne se trouve-t-elle pas déjà impliquée dans le titre ? Que signifie-t-il au juste ce titre un peu étrange, un peu énigmatique de Jardins suspendus, - peut-être suggéré à Jouguelet par la vue de ces cultures étagées en terrasses qui dominent le Rhône, en pays d'Ardèche ? Destins en suspens ? Mais, si les destins de Luce et de Jacques sont encore en attente quand se termine le roman, celui d'André n'est-il pas tout entier accompli ? Plus volontiers entendrait-on ces jardins suspendus au sens du jardin secret que tout être humain porte en lui et qu'il doit cultiver, comme suspendu entre deux mondes, celui de la terre où l'homme s'enracine et celui du ciel auquel il aspire.

René BADY

(1) Editions l'Age d'Homme, Lausanne, 1976. 205 pages. On sait que Désiré Jouguelet, ancien élève de l'École Normale Supérieure, fut pendant longtemps professeur de Philosophie au Lycée du Parc à Lyon, président de la Paroisse Universitaire lyonnaise et l'un des animateurs du Centre des Intellectuels catholiques. Il est mort à Pâques 1975.

## ● L'homme précaire et la littérature par André Malraux

Si la création bouleverse plus qu'elle ne perfectionne, les variations historiques de l'importance respective des grands écrivains qui constituent notre bibliothèque imaginaire nous enseignent la valeur de l'aléatoire et le sens de la précarité, même si « la survivance de l'esprit répond à la dépendance de l'homme comme le destin-dominé répond, dans le roman, au destin subi ».

C'est en ce sens qu'il faut distinguer les non-artistes, pour lesquels « non seulement un livre, un tableau n'appartiennent qu'à leur époque, mais encore la création s'y confond avec la représentation : paysage en peinture, narration en littérature, « sujet » dans les deux cas, et ceux pour lesquels « l'appel à la création que le Musée Imaginaire ressasse infatigablement, existe à l'égard du besoin religieux de communion à l'égal du sentiment maternel, peut-être... ». Ainsi, constate André Malraux, « en France », la littérature demeure un sujet de conversation mondaine - qui n'est pas pour autant celle de Baudelaire discutant de Laoclos avec Théophile Gautier - les mondains parleraient d'autre chose de la même façon - pas les écrivains et le vrai lecteur « va d'œuvre en œuvre comme le créateur, non comme l'historien ».

Face aux métamorphoses incessantes de l'imaginaire qui constituent autant d'aventures irréductibles à l'issue

desquelles le couteau de Jeannot dont on a changé et la lame et le manche devient le symbole du sens toujours remis en question, nous découvrons alors que nous vivons dans un monde où il faut nous résigner à voir dans l'homme « l'animal qui ne peut pas vouloir penser un monde qui échappe par nature à son esprit » et c'est ainsi qu'entrés dans l'ère du provisoire nous nous apercevons que rien ne ressemble finalement à notre expérience « nous rapprochons des agonies du passé quand elles se ressemblent, laquelle ressemble à l'aventure où nous nous sommes engagés à la veille de leur chute, ni Mexico, ni Byzance, ni Pékin, ni Rome n'étaient occupées à atteindre la lune ; une différence de nature sépare toutes ces agonies de notre temps : leur passé ne leur fut pas apporté par une invincible métamorphose du monde et elles s'y référaient comme à leur âge d'or ; alors que si la civilisation occidentale s'effondrait avec la fin de notre siècle, cet effondrement se distinguerait encore de toutes les décadences, de tous les déclinés passés, puisque l'Occident disparaîtrait à l'apogée de sa puissance ».

A l'ère du Roman, « Imaginaire de l'écriture » a succédé celle de l'audio-visuel changeant notamment les rapports de l'homme avec la terre, donnant « à des réalités l'éclat confus de l'imaginaire » et constituant « l'imagi-

naire de Vérité des temps modernes». Le Théâtre durant des siècles avait été « ce lieu magique de la fiction où se mêlaient le fantastique et l'artificiel, (imaginons les premières représentations de la Flûte enchantée), ses grands prêtres costumés; Shakespeare et Molière, ses chapelles sans nombre, les trente sept théâtres de Venise, Arlequin contre Turandot», le Roman l'a détrôné avant d'être lui-même la victime du monde cinématographique et de l'Olympe du sensationnel.

## ● Les gens du Nord

Je consacre souvent mes propos à l'histoire provençale, mais pour une fois délaissant ma région, je vais amener nos lecteurs dans le Nord, vers ces terres moins ensoleillées, mais dont quelques livres assez récents nous aident à retracer l'évolution. Nous comprendrons mieux les différences de mentalités entre méridionaux et « gens du Nord » par ces « coups de phare » dans le passé de cette région septentrionale.

L'Université de Lille III a organisé un actif service de publications parmi lesquelles nous avons retenu trois ouvrages historiques. Mon collègue, Alain LOTTIN, directeur de l'U.E.R. d'histoire, spécialiste de l'histoire moderne et contemporaine, publie en collaboration une étude sur *La désunion du couple sous l'ancien régime, l'exemple du Nord* (Publications Universitaires de l'Université de Lille III - 59650 Villeneuve d'Ascq, 226 p. 40 F.)

Dépouillant les archives de l'archevêché de Cambrai, au XVIII<sup>e</sup> siècle, Fénelon en avait été l'Ordinaire à la fin du règne de Louis XIV, les auteurs ont étudié selon des techniques très modernes les manquements aux exigences canoniques du mariage chrétien: ruptures de fiançailles, concubinages, mariages clandestins, adultères, séparations, etc... À travers les minutes de l'Officialité métropolitaine, les témoignages des contemporains, se dessine une société d'Ancien Régime beaucoup moins ordonnée que d'autres sources, plus officielles et moins contentieuses, veulent le laisser croire.

Marcel GILLET, qui est professeur d'histoire contemporaine à Lille, présente les travaux de démographie historique de six de ses étudiants, devenus depuis agrégés, sous le titre *L'homme, la vie et la mort dans le Nord au XIX<sup>e</sup> siècle* (Publications universitaires, 214 p. 35 F.). Une très bonne étude montre les effets meurtriers de l'épidémie de choléra de 1832, notamment sur les milieux populaires. Cette même inégalité sociale se retrouve dans la mortalité infantile, beaucoup plus forte chez les classes populaires, où abondent aussi les ménages et les naissances illégitimes.

Mais de ces trois études, l'ouvrage le plus intéressant demeure celui de Félix Paul Codaccioni, *De l'inégalité*

Une analyse assez désenchantée de la littérature devenue à travers ses actuelles métamorphoses le symbole de cette ère du précaire et de l'aléatoire dans laquelle nous n'avons pas fini de nous débattre...

Anne-Marie LAVAUDEN

Ed. Gallimard

*sociale dans une grande ville industrielle, le drame de Lille de 1850 à 1914* (Publications Universitaires, 445 p. 50 F., préface d'Ernest Labrousse). Le travail se fonde sur une exploitation méthodique des documents de l'enregistrement, notamment des successions: entre 1856 et 1910, l'oligarchie des industriels, des négociants, des propriétaires terriens, professions libérales, soit environ 9% de la population, possèdent 90% de la richesse, les classes moyennes, environ 28% détiennent 9% des biens et les classes populaires, soit 63% du total, ne fixent même pas 0,50% des patrimoines.!

Le drame de l'inégalité sociale ainsi posé à Lille à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, montre d'ailleurs que dans chaque classe les écarts sont très grands. Sur 6.000 ouvriers, dénombrés et étudiés, vers 1908-1910, moins de 60 détiennent 83% des avoirs de tous les travailleurs. Ainsi, en 1914, à tous les niveaux, l'inégalité sociale règne sans partage dans la capitale des Flandres: elle est comme l'air que tous respirent. Une étude forte, vigoureuse que l'auteur déclare sans *a priori* politique, mais qui demeure seulement économique; il faudrait en nuancer les conclusions par l'apport d'autres sources que les déclarations de successions.

L'excellente synthèse de Pierre Pierrard, mon collègue de l'Institut Catholique de Paris, *La Vie quotidienne dans le Nord au XIX<sup>e</sup> siècle* (Artois, Flandre, Hainault, Picardie,) (Hachette, 255 p. 37 F), permet de resituer dans un contexte d'ensemble, les deux études précédentes, de les compléter et de les éclairer.

Entre 1800 et 1900, les gens du Nord ont assisté à une mutation économique sans précédent, liée à l'essor du charbon, de la machine à vapeur, du chemin de fer. Et cependant, on ne peut pas dire que leur vie quotidienne ait été fondamentalement bouleversée. Sans doute, la manufacture et la mine rompent les rythmes ancestraux. Mais le travail à domicile reste largement pratiqué et dans les deux mille villages du Nord la vie rurale se modifie peu. Si l'économie s'emballa, elle n'entraîne pas la masse hors des limites de la pauvreté et si elle engendre tardivement le « problème social », elle n'entame guère les mentalités.

Riche ou misérable, la maison du Nord est toujours le refuge de familles nombreuses et accueillantes. La rue

conserve son aspect pittoresque. La civilisation, même marquée par un travail plus astreignant, reste avec ses estaminets, ses cortèges et ses jeux, éminemment festive. Quant à la vie spirituelle, elle est comme autrefois le produit de l'indissociable alliance de la foi chrétienne et de la superstition, du goût de la vie et de la terreur de la mort.

Par ses racines familiales comme par ses travaux, Pierre PIERRARD était particulièrement indiqué pour évoquer la vie quotidienne de la région du Nord au XIX<sup>e</sup> siècle. Originaire de Roubaix, Pierre Pierrard en effet, membre du Conseil scientifique de l'Université de Lille III, a consacré plusieurs ouvrages à cette région : *Lille et les Lillois, Flandre, Artois, Picardie, Lille, dix siècles d'histoire*. Premier titulaire en 1972 du

Grand Prix de la Ville de Lille, il est également membre de l'Académie septentrionale.

S'il s'est naturellement appuyé sur les grandes études historiques classiques de R. Blanchard et A. Demangeon, les enquêtes officielles, la presse politique, littéraire, populaire, l'auteur a également fait appel aux folkloristes, aux érudits locaux et aux romanciers régionaux. Enfin, il s'est souvenu, pour avoir consacré sa thèse aux « Chansons en patois de Lille sous le Second Empire », de la richesse et de la saveur des écrivains, chansonniers et poètes patoisants, dont il nous offre de larges extraits. Aussi Pierre Pierrard a-t-il su nous donner un tableau complet et fidèle, rigoureux et vivant du Nord au temps de la révolution industrielle, nous lui en savons gré.

Jean CHELINI

## ● Lettres Russes

J'ai lu avec un grand plaisir l'inédit de Platonov *La mer de Jouvence* (Albin Michel, 192 p., 27 F), suivi d'une étude de Jossif Brodski sur André Platonov lui-même. Né en 1899 à Voronej, André Platonov (pseudonyme d'André Klimentov) atteint l'âge d'homme à l'heure de la Révolution, et s'y engagea corps et âme. Mais, parce qu'il abordait la littérature avec un esprit neuf, et dans la mesure aussi où ses livres obligent à penser, la critique officielle s'acharna contre lui. Son plus grand roman, *Tchévengour*, se heurta au veto de Gorki. Puis, en 1931, après *Chronique d'un pauvre hère*, il fut pratiquement condamné à se taire. Il mourut à Moscou en 1951, ravagé par l'alcool et la tuberculose.

*La mer de Jouvence* date de 1935. C'est un inédit total, même en russe. Cela s'explique si l'on sait qu'André Platonov a subi, après les attaques de la critique officielle, une offensive haineuse déchaînée sur l'initiative de Staline, ce qui lui a interdit dès lors de publier. Mais il est aujourd'hui universellement reconnu comme l'un des plus grands romanciers de l'U.R.S.S. Dans ce roman fantastique, à la fois symbolique, poétique et grinçant, se télescopent clichés de propagande, termes techniques et métaphores enfantines. Il s'agit là d'une œuvre écrite à l'époque où Platonov remettait en question aussi bien lui-même que le destin du peuple russe. Le récit est celui d'un voyage manqué au centre de la Terre pour découvrir la mer de Jouvence, qui assurera la survie de l'humanité. Voyage qui évoque une exploration des couches profondes de la conscience, et l'irréparable, le tragique désaccord entre projet et réalité. A ce titre, *La mer de Jouvence* n'est pas seulement un livre prophétique pour le pays et pour le temps d'André Platonov : c'est un livre qui s'adresse à tous les hommes.

Autre inédit, *La Révolution d'Octobre était-elle inéluctable ?* de Roy Medvedev (Albin Michel, 192 p., 22 F, traduit du russe par Bernadette Deza). En janvier 1917,

Lénine pensait que seules les générations futures veraient la Révolution russe. Le même Lénine pourtant, quelques mois plus tard, après l'abdication du tsar et l'établissement du régime Kerensky, a dirigé la Révolution d'Octobre. Pour la première fois dans l'histoire, une révolution était organisée d'en haut et par un homme seul...

Aujourd'hui, l'historien soviétique Roy Medvedev, l'auteur de : *Le Stalinsisme, Faut-il réhabiliter Staline ?*, *De la démocratie socialiste*, exclu du parti communiste pour son indépendance d'esprit, pose la question : *La Révolution d'Octobre était-elle inéluctable ?* Méditation hardie, cet essai publié en exclusivité mondiale s'attaque aussi bien aux tabous qui empêchent en U.R.S.S. l'éclosion d'une histoire véritable, qu'aux idées convenues qui ont trop souvent cours en Occident. En annexe, Roy Medvedev nous livre un document inédit, inconnu même jusqu'à ce jour, qui illustre tragiquement ses thèses. Il s'agit de la lettre pathétique adressée à Lénine par Mironov, chef d'une division cosaque rouge. Mironov a été fusillé en 1921...

Le Père Robert Bosc, s.j., écrit des *Lettres à une amie soviétique et à quelques autres moscovites* - (Le Cerf, 210 p. 30 F). L'auteur, professeur de sociologie à l'Institut catholique de Paris, est co-président de l'Association France-URSS pour le département des Hauts de Seine. A ce double titre, il a accompagné ses étudiants en U.R.S.S. pour un certain nombre de voyages d'études au cours desquels il a fait connaissance avec les chercheurs soviétiques de sa spécialité. Il a invité l'un ou l'autre d'entre eux à venir parler à ses étudiants à l'occasion du centenaire de l'Institut catholique de Paris, l'année dernière.

Tel est le fonds de tableau sur lequel il convient de lire ces *Lettres à une amie soviétique* qui ouvrent des perspectives peu connues sur la société soviétique contempo-

raine. Une conversation insolite dans une des cathédrales du Kremlin est au point de départ de cette correspondance. Au début, - c'est la première série de ces lettres 1967-1970 -, les relations sont encore timides, légèrement compassées. Mais au fil des ans l'auteur est conduit par ses amis soviétiques à réfléchir sur ce que peut-être l'annonce de l'Évangile dans une société qui se veut post-chrétienne. La seconde série (1972-1975) manifeste un niveau d'échanges spirituels plus

profond. Les réserves ont disparu. La franchise et l'amitié ont mûri. Les thèmes ont été discutés de vive voix au cours d'entretiens peu nombreux mais prolongés. La forme épistolaire n'est plus un artifice mais une nécessité due aux distances, aux circonstances, aux difficultés de communication. Un beau recueil qui donne à méditer.

Jean CHELINI

## ● **Morale et conscience de l'environnement et de la qualité de la vie** par Robert Puget

Gaspillage, organisation mal conçue caractérisent les pays au climat contrasté en particulier le bassin méditerranéen, le Proche ou le Moyen Orient, les mêmes phénomènes se produisant aussi en Amérique.

Ainsi l'histoire entière de l'humanité est jalonnée par un ruineux gaspillage du capital forestier ; et c'est l'ignorance des hommes qui crée une grande partie des décrets « si donc le climat n'a pas tellement changé depuis la période historique et si des contrées autrefois florissantes se sont transformées en déserts, c'est parce que la couverture végétale fut détruite par l'exploitation abusive, défaut d'entretien, ravage d'invasions et que les phénomènes d'érosion ont produit leurs effets dévastateurs ».

Et plus loin, citant le professeur Ramade, Robert Puget stigmatise la promotion systématique de l'urbanisation et l'industrialisation dans des zones de haute production agricole.

La seule conclusion qui s'impose « faire entrer dans la conscience collective le respect des lois naturelles, des équilibres » ; « la faim d'énergie dont souffre le monde actuel vient pour une part d'un mauvais aménagement du territoire et de la recherche du moindre effort » et Robert Puget de citer le vœu de Michel Bousquet ( *Écologie et Politique* Ed. Galilée, 1975 ) « Produire moins, consommer moins, travailler moins, vivre autrement », car on a commis l'imprudence de faire croire à chaque individu qu'il serait chaque année en possession de biens abondants, sans attirer son attention sur la fragilité du système qui lui procure ces biens ».

La gestion du milieu naturel suppose un contrôle de plus en plus rigoureux et « l'exploitation sauvage d'une richesse naturelle dont on perçoit les limites ne peut plus

être laissée aux intérêts divergents des particuliers, des collectivités ou des industriels » combiner le reboisement et la lutte contre l'érosion avec la protection des cours d'eau ( veiller rigoureusement à conserver parmi les affluents d'une rivière un nombre suffisant de cours d'eau biologiquement sains ) la gestion de l'atmosphère et les problèmes de l'énergie constituent un ensemble d'objectifs désormais vitaux pour la survie des écosystèmes « la reconstitution du capital oxygène est l'un des piliers de l'écosystème... cette végétation verte n'est pas seulement terrestre, c'est également une végétation marine et « le monde est capable de supporter un développement constant des besoins énergétiques, mais à un autre rythme »...

Si l'environnement est en train de devenir plus important que la consommation c'est « parce qu'il ne s'agit plus de rêver mais d'organiser la survie » il faut pour remédier à la surpopulation, à la dégradation des sols, à la recherche des équilibres, développer l'industrie anti-pollution, réaménager l'espace en créant des « techniques d'ambiance » de meilleure qualité, utiliser à des fins d'organisation de l'espace la fiscalité foncière, retrouver un type de ville moyenne et traditionnelle tenant compte de la richesse et de la variété architecturale de la France unique en son genre.

Ouvrir davantage les moyens d'information de masse à l'écologie, enseigner la morale de l'environnement constituent des tâches essentielles dans la préparation des nouvelles générations à une vie plus adaptée et plus humaine.

Anne-Marie LAVAUDEN

*Ed. Privat*

## ● **Chansons et vers du temps**

Dès que l'agitation du monde m'en laisse le loisir, je vais dans ma bibliothèque, sur les rayons ou les tablettes encombrées de livres, glaner les recueils à poèmes que

j'ai reçus, pour goûter en paix ces vers nouveaux, modestement publiés en brochures souvent confidentielles. Je ne respecte guère le calendrier de l'édition, en lisant au repos ces poètes. Mais ils ne m'en voudront pas, car je les aime même s'ils sont malhabiles. En ces

temps de sécheresse du cœur la poésie est comme la rosée de l'âme, trop rare pour que l'on se pique de sévérité de jugement.

### DES CHANSONS VICINALES...

Je n'avais encore jamais écrit le plaisir que j'ai pris à lire *Les Chansons vicinales* (collection Buissonnière, imprimées chez Jean Charbonnier à Marseille, 1974) de notre ami le relieur-poète Robert Leydet que j'ai bien connu dans sa jeunesse, un peu plus récente que la mienne, et que j'ai retrouvé au cours d'une merveilleuse veillée aux Millérines, au cœur des Cévennes. Il a dû penser que mon silence était négligence, alors que seuls les travaux et les batailles avaient retardé ma plume jusqu'à ce jour.

Comme le dit Jean Carrière dans la très belle préface qu'il a consacré au recueil, l'œuvre que l'on nous offre est celle « du poète-artisan qui rallume les cheminées, rebâtit les murs, retrace les sentiers oubliés, arrache les mots à leur paraffine littéraire pour nous les jeter dans les mains, brûlants comme des galettes sorties du four... » En effet :

« dans le hameau des retrouvances  
On rallume le four à pain »

Mais Robert Leydet c'est aussi celui qui sent la solidarité profonde des poètes, des forgerons de mots, contre les politiques, les hiérarques, les riches, avec ce fond léger d'anarchie bon enfant qui rappelle Brassens, comme dans *Chanson pour enfant de salaud*. Il est tendre pour la mémoire d'Albertine de Montpellier ou le souvenir de Torsky, *Chanson pour Axel*.

« T'en fais pas Axel  
ell'est pas guindée  
la petite chanson  
de la classe dernière  
et comme l'on te suit  
dans le taxi d'après  
j'ai fait un p'tit colis  
de c'que t'as oublié »

Robert Leydet dénonce ceux qui enlaidissent la nature ou l'art, les pollueurs du ciel et du cœur :

« Va voir Venise avant qu'elle coule  
Va voir la Manche avant qu'elle pue  
Va voir la Corse avant qu'elle brûle  
Va voir la Corse que l'on tue ! »

Il cherche « la gomme à effacer le temps » et j'aime qu'avec lui nous marchions à « rebrousse cadran », pour retrouver nos origines médiévales, du « côté de Salon » où

« l'huile dort dans son lit  
en pierres de Maussane »

Et puis, il a et je la partage, cette sainte horreur des c..., qui ne peut que me le rendre cher car cette race méprisante pour la sottise répandue et suffisante, devient chaque jour plus rare dans un monde où l'argent tient lieu d'intelligence.

### ... AUX FORMES DU LANGAGE

J'apprécie depuis longtemps la production de l'association culturelle *Formes et Langages* (Mas de Poiriers, 30700 Uzès). Dieu et le Valais inspirent les vers chaleureux du *Cartulaire valaisan* de Pierre-Marie Michel (*Formes et Langages*, 22 p. I dessin original d'Argelier) :

« C'est le Valais d'un seul tenant,  
Et tous ses morts qui font une société  
De noms, de champs et de visages »

Georges Stéphane Giraud égrène les jours dans les poèmes du *Saisonnier multicolore* (*Formes et Langages*, 94 p., dessins originaux de Gilbert Blanc, Tarcisio Canonica, Maxime Richaud et Georges Stéphane Giraud) :

« La solitude, aujourd'hui  
Est une boule de chewing-gum  
Qui a perdu son goût  
Qu'on mâche sans plaisir  
Et qu'on ne peut cracher »

Avec beaucoup de force, il montre le côté irréel et trompeur de la vie :

« Nous nous sommes liés aux livres du mensonge  
Aux vains décalques du réel »  
et l'attente éternelle de l'homme :  
« Je prête autour de moi  
Les mains de ma recherche  
Que mon attente soit de juste transparence »

Avec le *Miroir du temps*, Lucienne Léonard a obtenu le prix Marie Havez-Planque de l'Académie Française (Imprimerie Robert, Marseille, 102 p., préface de Roland Le Cordier). Elle chante la fuite du temps, l'automne de la vie, la certitude de la mort :

« Un jour nous quitterons la terre  
Pour émigrer dans l'infini  
Vers une étoile solitaire »

La forme classique et chantante entraîne allègrement le lecteur malgré la profonde nostalgie du ton, comme le rondeau des « bateaux bleus de notre enfance ». Elle a beau fermer sa porte aux images du passé, elles s'imposent avec force et nostalgie :

« Le lourd ventail s'est clos ; la cloche sonne le glas  
Sur le sentier sans âge et les regrets sans nombre »

Jean-Louis Meunier nous donne à travers une mince plaquette le goût de mieux connaître Charles-François Landry (*Formes et Langages*, 79 p., plusieurs reproductions photographiques), ce poète amoureux de la Provence et de la Suisse et qui a mené un combat de toute une vie contre la maladie, avec une infinie tendresse pour la nature, les arbres, les femmes et les enfants.

« La chevelure des étoiles  
Est pour les seuls enfants qui fraudent  
Pieds nus et s'en vont en maraude  
Vers la fenêtre de leur chambre ».

Jean CHELINI



## ● L'Automne du Moyen Age

Il y a vingt ans, j'avais lu avec infiniment de plaisir, avec une véritable joie de la découverte, le grand livre de Johan Huizinga, *L'automne du Moyen âge*, aussi suis-je heureux de saluer sa réédition (Payot, 476 p., 52 F), dans la collection. *Le regard de l'Histoire*, enrichie d'une présentation de mon collègue Jacques Le Goff sous la forme d'un entretien avec Claude Mettra. *L'Automne du Moyen âge* est un de ces livres prophétiques où chaque génération, confrontée à ses interrogations particulières, voit s'ouvrir à son intelligence du présent et du passé des paysages nouveaux. Ce que décrit J. Huizinga dans son œuvre, ce n'est nullement l'agonie d'un monde qui aurait épuisé le champ de son futur et trouverait son éclat dans la beauté dérisoire des ruines. C'est au contraire un siècle où, comme en nos propres automnes, viennent à maturité les multiples quêtes du passé proche ou lointain.

Le XV<sup>e</sup> siècle est un temps d'extraordinaire vitalité ; les visages de la réalité et de l'imaginaire y parviennent à cette exaspération qui révèle leur véritable nature. C'est dans cette fièvre automnale que naissent, à travers des tensions souvent déchirantes, les énergies du devenir. L'histoire dont il est question ici, c'est celle des profondeurs, celle que nous cache l'histoire immédiate des œuvres et des hommes. Ce qui est mis en scène, c'est la passion authentique d'une époque et, pour la découvrir, comme pour explorer la passion d'une créature humaine, il faut s'aventurer dans sa géologie secrète, dans ce qu'elle cache autant que dans ce qu'elle dévoile. Et dans ce spectacle, J. Huizinga nous donne à voir tout ce que le XV<sup>e</sup> siècle nourrit de familiarité avec notre propre temps, puisque comme nous, au-delà d'une expérience historique d'une judicieuse intensité, il a eu à réinventer la vie. Un livre indispensable pour l'amateur d'histoire profonde.

Avant le livre d'Huizinga, les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles souffraient d'un certain manque d'intérêt. Ils marquaient surtout pour la France, aux yeux de beaucoup, l'épuisement de l'économie et des valeurs féodales. Peter Lewis, dans son dernier livre *La France à la fin du Moyen âge* (Hachette, 576 p., 70 F) s'efforce au contraire de montrer l'originalité de ces deux siècles dans l'histoire française.

A l'aube du XIV<sup>e</sup> siècle, la royauté française rêve de puissance et d'unité. Mais territoires et populations demeurant profondément divisés, et exposés à des crises économiques et politiques brutales. Dans un conflit interminable, la guerre de cent ans, le roi de France se voit terrassé par son rival anglais, tandis qu'à l'intérieur fait rage la guerre entre Armagnacs et Bourguignons, véritables factions structurées et armées. Sur ces décom-

bres, les souverains, de Charles V à Louis XI, s'appliquèrent avec une patiente sagesse et à grand renfort de propagande à construire un sentiment national dont ils firent la meilleure assise de leur pouvoir, tout en développant des moyens modernes de gouvernement. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle au prix de bien des compromis, l'autorité royale était partout reconnue : nobles et bourgeois ont en partage le pouvoir et la richesse, et le peuple a recouvré la paix. Mon collègue, Peter Lewis, professeur à Oxford, propose dans cet ouvrage de référence une synthèse magistrale où sont mis en lumière les rapports complexes de l'Etat et de la société française, à l'aube des temps modernes.

Dans la cristallisation de la conscience nationale, sans donner à cette expression un contenu trop moderne, Jeanne d'Arc a joué un rôle de catalyseur. Notre collègue et amie Régine Pernond vient de publier une réédition de son très bon livre sur *Jeanne d'Arc par elle-même et par ses témoins* (Le Seuil, 330 p., 28 F). Régine Pernond a procédé de façon méthodique. Elle consacre un chapitre à chacune des grandes étapes de la vie de Jeanne : enfance, appel, Jeanne devant le Dauphin, la prise d'Orléans, le sacre, les échecs, la capture, le procès et la mort. En tête de chaque chapitre, l'auteur rappelle et analyse les déclarations de Jeanne sur le point en question, d'après les minutes authentiques du procès. Ensuite, Régine Pernond éclaire par un commentaire appuyé sur les meilleures études, les propos de la Pucelle. Il s'agit du meilleur ouvrage de vulgarisation actuellement en vente sur Jeanne d'Arc.

Paul Murray Kendall enseigne à l'Université du Kansas et a déjà publié sur le XV<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui il nous donne un *Louis XI* (Fayard, 585 p., 78,60 F) qui a rencontré le plus grand succès de librairie, mais qui est aussi apprécié par les médiévistes comme l'un des livres le plus pénétrant sur le mystérieux Louis XI. Mal aimé de la postérité, jugé cruel, bigot et sans scrupules, Louis XI mort n'attire pas plus les sympathies qu'il ne le faisait de son vivant. Révolté contre son père Charles VII avec l'appui des seigneurs, il écrasa ensuite les derniers sursauts de la féodalité et s'acharne sur le-plus grand des féodaux, devenu un prince à la mesure d'un roi, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. Dévot de la Vierge de Miséricorde, il châtie sans aucune pitié ses adversaires. Il s'entoure du conseil de ses familiers, gouverne dans le secret, aussi peu Valois que l'on peut l'être, roi bourgeois plus que chevalier, il incarne le réaliste capétien, au même titre que Philippe le Bel ou Charles VI le Gros. Il lui manque cette dimension épique qui colore les grandes entreprises. Il lui aurait fallu plus de grandeur pour faire oublier ses bassesses. Mais Paul Murray Kendall montre qu'il a bien fait son métier de roi.

J. Ch.

**Erratum.** - Dans l'article d'Yvan Christ de notre précédent numéro « Situation archéologique de Paris » il faut lire à la page 52 : « la cathédrale mérovingienne Saint-Etienne » et non pas Saint-Pierre.

**Erratum 2.** - A la fin de l'article d'Etienne Borne « Chrétiens et Socialistes », il est fait référence par erreur aux éditions du Seuil. Cette référence concerne le livre de F. FEJTO. « Le Coup de Prague ».



**« France-Forum » est en vente dans les librairies suivantes :**

**LIBRAIRIE 73**

73, Bd Saint-Michel - PARIS 5<sup>e</sup>

**LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES**

30, rue Saint-Guillaume - PARIS 7<sup>e</sup>

**LA MAISON DE LA PRESSE**

68, rue de la République, 69 LYON 2<sup>e</sup>

**LIBRAIRIE MONTCHRESTIEN**

53, rue Saint-Jacques - PARIS 5<sup>e</sup>

**LIBRAIRIE JULLIARD**

229, Bd Saint-Germain - PARIS 7<sup>e</sup>

**LIBRAIRIE DE LA CITE**

43, rue Georges-Clemenceau,  
11 - CARCASSONNE

**LIBRAIRIE GALLIMARD**

15, boulevard Raspail - PARIS 7<sup>e</sup>

**LIBRAIRIE F.L.Y.M.**

85, Bd Auguste-Blanqui - PARIS 13<sup>e</sup>

**LIBRAIRIE HACHETTE de la Faculté de**

Nanterre, 92 - NANTERRE

---

Photos : Roger Viollet — Sygma — Keystone — Gamma — Atlas-Photo —  
Jean Mainbourg — Galerie de France — Galeries Nationales du Grand Palais

L'existence d'une revue dépend du nombre de ses abonnés

**Abonnez-vous — Diffusez France-Forum**

**ABONNEMENTS DE SOUTIEN**

FRANCE-FORUM demande instamment à tous ceux qui comprennent son effort de lui apporter leur appui en  
souscrivant un abonnement de soutien dont le prix minimum est fixé à 50 F

France-Forum, 6, rue Paul-Louis-Courier, 75007 Paris

Numéros spécimens gratuits sur demande

---

Nous demandons à nos abonnés qui changent de domicile de bien vouloir nous  
indiquer leur nouvelle adresse sans omettre de mentionner leur ancienne adresse. Merci

---

# "Chrétiens et socialistes"

Par Etienne BORNE

Les observateurs en sont d'accord : l'une des raisons du succès de l'union de la gauche aux dernières élections municipales est le nombre non négligeable des suffrages catholiques qui, notamment dans l'Ouest, est allé aux partis du programme commun. Non pas que ce qui reste de peuple chrétien ne soit précipité d'un coup et en masse pour faire pencher la barque du même côté. Le phénomène intéresse premièrement les notables du catholicisme français, le mot de notable qui désigne toute personnalité à laquelle sa fonction dans la société donne prestige et influence n'ayant de lui-même rien de péjoratif.

Cleres et militants des mouvements, ravitaillés en idées et en slogans par une presse où la volonté d'endoctrinement l'emporte sur l'esprit de dialogue et l'esprit critique, ont été nombreux à faire cette option socialiste à laquelle ils étaient si assidûment invités, et qu'on leur représentait comme le convenable ou le nécessaire accomplissement de la conviction chrétienne. La confiance accordée spontanément aux notabilités est une tradition dans le catholicisme et surtout dans les pays de vieille chrétienté. Les élites dès lors qu'elles basculent du côté des illusions ou qu'elles se portent à la rencontre de l'avenir, ne peuvent pas ne pas entraîner avec elles une part du peuple fidèle.

Qu'au grand jour du forum et de la démocratie il y ait aujourd'hui des chrétiens socialistes ne constitue pas cette exaltante nouveauté dont des analphabètes démunis de culture historique voudraient nous faire croire qu'elle contredit enfin un passé séculaire de connivence avec toutes les oppressions politiques et sociales. Dès qu'apparaît au siècle dernier l'idée socialiste, il y a des chrétiens socialistes, et bien avant que Marx et l'école marxiste aient engagé le socialisme dans cette dérive matérialiste, scientiste, bureaucratique qui peut désormais être jugée aux fruits amers et sanglants qu'elle a produits dans l'histoire de ce siècle : que le socialisme chrétien ait une priorité sur le socialisme marxiste la preuve en est dans la méchante polémique que mène contre lui, en 1848, « Le Manifeste communiste ».

Il s'est toujours trouvé des catholiques et même parmi ceux qui, nourrissant des nostalgies monarchistes n'étaient pas d'une ferveur républicaine exemplaire, pour mettre en question les démesures inhumaines de la société industrielle. Et si les catholiques les plus décidément républicains et les plus socialement avancés hésitaient à se dire socialistes, c'est que les partis socialistes en France et en Europe continentale n'arrivaient pas à se dégager de l'envoûtement marxiste et assumaient au surplus sans trop de scrupules le peu plaisant héritage de l'antieléréalisme bourgeois. Question de fait qui ne tranche pas le droit. Ainsi lorsque dans l'encyclique *Quadragesimo Anno* écrite en 1931 pour le quarantième anniversaire de « *Rerum novarum* » qui posait à la conscience chrétienne le problème de la condition ouvrière dans le système capitaliste et inaugurait le mouvement du catholicisme social, Pie XI écrivait qu'on ne pouvait être à la fois « bon chrétien et vrai socialiste », l'épiscopat de Grande-Bretagne eût à peine besoin d'expliquer aux catholiques anglais, tant la chose allait de soi, que la trop générale et sommaire maxime ne pouvait valoir contre le parti travailliste, qui s'était tenu à l'écart du marxisme et faisait volontiers référence aux valeurs chrétiennes.

Le socialisme en effet est multiple et peut prendre les formes théoriques et les figures politiques les plus diverses et disparates jusqu'à la contradiction. La formule de l'option socialiste est vide de contenu et donc de sens tant qu'on n'a pas précisé de quel socialisme il s'agit. La présence de chrétiens dans un parti socialiste pourrait être bienfaisante pour l'approfondissement et l'avenir de l'idée socialiste, à laquelle les nouveaux venus seraient susceptibles de donner un contenu démocrati-

que et un sens humaniste en tenant compte des expériences du catholicisme social et de la démocratie-chrétienne, dont il serait stupide de penser qu'elles ont été entièrement négatives.

Malheureusement cette poussée de socialisme chez les chrétiens d'aujourd'hui catholiques et réformés, n'est pas sans rapport avec la crise qui secoue les Eglises, crise de la foi en même temps que crise des institutions. Et ce sont bien souvent des chrétiens contestataires ou en recherche comme ils disent et en train de se poser selon le droit de tout esprit libre, problèmes sur le fond de leur conviction qui se jettent dans une option de gauche d'autant plus accentuée qu'ils sont eux-mêmes en pleine effervescence spirituelle et intellectuelle. Dès lors il est permis de craindre que beaucoup de chrétiens soient entrés en socialisme comme pour investir dans l'action politique un besoin absolu qui trouvait malaisément un point d'encrage dans la religion traditionnelle.

D'où une sacralisation du combat politique qui loin de relativiser certains concepts socialistes, comme celui de la lutte de classes, ajouterait encore à leur lourdeur dogmatique et porterait contre l'adversaire dans le siècle des sentences de jugement dernier. La mystique chrétienne dégénère alors en mythique révolutionnaire au point que ce sont parfois les chrétiens engagés à gauche qui donneraient des leçons de pureté et de dureté marxistes à leurs camarades de parti dont la foi dans les écritures commence à vaciller. N'est-ce pas dans les ailes marchantes et les plus turbulentes du socialisme que se trouvent plus ordinairement les militants d'origine ou de sensibilité chrétienne, par exemple au CERES, tendance organisée du P.S., ferveur de mobilisation des masses et qui est dans la chair de François Mitterrand un aiguillon plus acéré que le parti communiste lui-même. Irréalisme et sectarisme, ont toujours été du moins dans les pays latins, les maladies de la gauche et qui compromettent ces valeurs de justice et de liberté que la gauche a pour mission de promouvoir. On en est à se demander si l'afflux des chrétiens dans le socialisme, loin de le guérir, ce qui serait une bénédiction, n'est pas en train de confirmer, voire d'aggraver le mal propre de la gauche.

La présence de chrétiens dans un parti socialiste pourrait être une heureuse défense et illustration de ce pluralisme nécessaire et légitime auquel doit consentir, pour parler comme les textes épiscopaux, « la pratique chrétienne de la politique ». Ce pluralisme a été contesté par une droite catholique attachée aux maximes du Syllabus comme à autant de vérités éternelles, et contre laquelle catholiques sociaux et démocrates-chrétiens ont défendu le pluralisme, en admettant logiquement qu'il put y avoir à leur droite comme à leur gauche des chrétiens d'autre sensibilité politique avec lesquels tensions et dialogues étaient inévitables et fructueux. Il serait désolant que ce pluralisme se trouve rejeté par les ultras de la gauche chrétienne qui font de l'adhésion au socialisme le critère décisif de l'authenticité évangélique.

Encore faudrait-il que cet évangélisme intégral ne se confonde pas avec un néo-christianisme invertébré qui compense ses incertitudes doctrinales par une rigueur inquisitoriale à l'encontre des chrétiens que n'a pas encore séduit ou réduit le socialisme tel qu'il est devenu. Le pire péril du christianisme d'aujourd'hui serait que chez beaucoup de militants une fois évaporée la ferveur spirituelle, la générosité première ne tourne en fanatisme politique. On attend des chrétiens socialistes qu'ils soient assez bons socialistes et assez bons chrétiens pour conjurer en connivence avec des chrétiens engagés ailleurs un malheur qui sacralisant la politique et politisant la religion transformerait la cité comme l'Eglise en un cham clos propice à un affrontement de guerre civile.